

Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
<i>Mort de M. Le Goazion</i>	321
Ad. LE GOAZIOU. — <i>Ozanam et la Bretagne</i>	323
<i>Ozanam vu par un Rennais</i>	327
René MAURICE. — <i>Autour de Brizeux</i>	328
D ^r LAURENT. — <i>Louis-Christophe Lenvec</i>	338
CRESTON. — <i>Conversion du peintre Balin</i>	341
Daniel BERNARD. — <i>J.-M. Le Jean</i>	342
DE LA CONDOMINE. — <i>Louis Veillot et la presqu'île guérandaise</i>	350
D ^r DUJARDIN. — <i>Folklore bas-breton au XVII^e siècle</i>	364
GOURVIL. — <i>Un « Cornishman » en Bretagne</i>	368
Michel DUVAL. — <i>Les libraires normands en Bretagne</i>	376
COUFFON. — <i>Remete</i>	386
TERRAS et VINET. — <i>Engagés bretons pour l'Amérique</i>	388
<i>Coin des Fureteurs</i>	393

Abonnement annuel : 600 frs - Le Numéro : 115 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-68 RENNES M. FICHET
3, Rue Paul-Louis-Courier

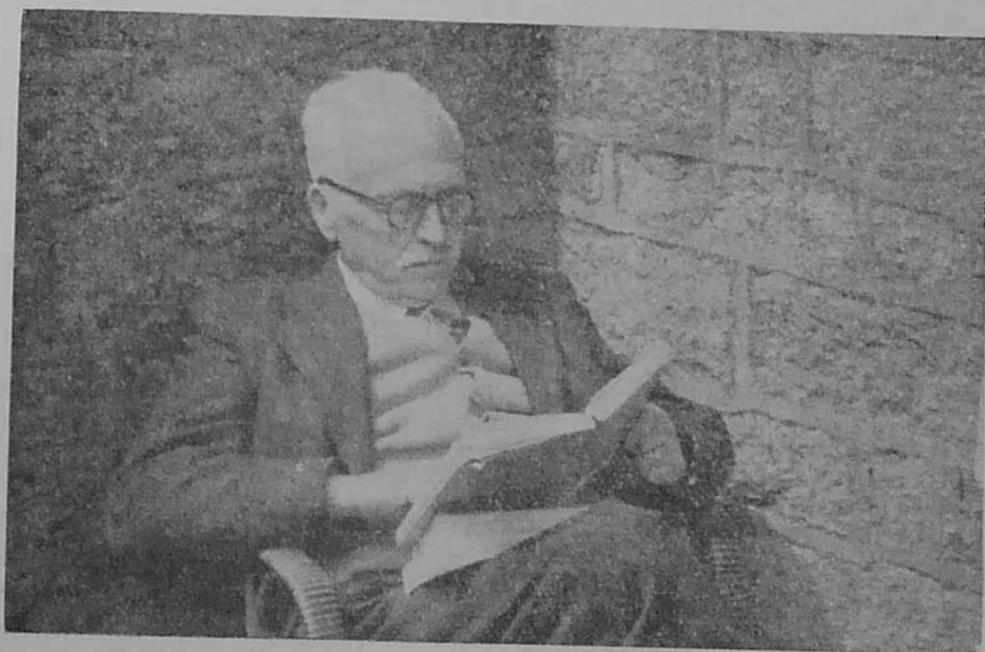
N° 5

7^e ANNÉE

SEPTEMBRE - OCTOBRE 1953

Nouvelle Revue de Bretagne

MORT DE M. ADOLPHE LE GOAZIOU



Un deuil cruel vient de frapper la *Nouvelle Revue de Bretagne*. Celui qui en avait conçu la formule originale, qui pendant 7 ans sut animer et soutenir cette publication, au milieu des pires difficultés, M. Adolphe Le Goaziou, est mort.

Cette fin inattendue a consterné tous ceux qui l'avaient connu, et qui l'ayant connu, l'avaient aimé. Depuis un an, sans doute, ses forces diminuaient ; mais sa robuste constitution, les soins dévoués dont il était entouré, le résultat heureux d'une intervention chirurgicale, permettaient d'espérer qu'il allait reprendre pied dans la santé. Hélas ! le mal inexorable ne lui a pas fait grâce.

La presse unanime a signalé, en termes émouvants, la perte que faisait la Bretagne et la culture bretonne dans la personne de M. Le Goaziou. Elle a rappelé l'unité de sa vie, la rigidité de ses convictions, la richesse et l'étendue de son érudition, la sûreté de son sens critique, enfin le charme de ses relations. Peut-être n'a-t-on pas souligné suffisamment que ce grand chrétien fut aussi un grand modeste. Il n'a pas voulu qu'on laissât apparaître sur son faire-part mortuaire d'autre titre que celui de la profession dont il était fier, celle de libraire. Nul ne l'honora plus que lui. Aucune mention de ses diplômes universitaires, ni des citations et de la Médaille militaires conquises en 1914, au prix de son sang, ni des hautes fonctions auxquelles l'avait appelé l'estime de ses collègues. Tout Alphonse Le Goaziou est dans cet effacement suprême.

Il était pourtant de ceux qui auraient pu prétendre à une brillante notoriété.

Son érudition était surprenante. Elle le mit en relations d'amitié avec de nombreux écrivains de notre époque. C'était à lui que s'adressaient tous ceux, et ils sont nombreux, qui s'intéressaient à la « matière de Bretagne ».

Il est fâcheux que le temps lui ait manqué pour condenser en quelques écrits solides, l'expérience de toute une vie de recherches et les enseignements d'une documentation exceptionnellement riche.

Ce regret sera particulièrement vif pour les lecteurs de la *N. R. B.* qui n'ont pas oublié la qualité des articles donnés par lui à notre revue. Ils lui valurent de hautes félicitations.

La *N. R. B.* adresse à Madame Adolphe Le Goaziou et à ses enfants, engagés dès à présent dans la voie droite tracée par leur père, l'expression de sa douloureuse sympathie. Le souvenir de M. Adolphe Le Goaziou restera ineffaçable dans la mémoire de ceux qui furent ses collaborateurs et trouvèrent en lui le plus éclairé des conseils et le plus délicat des amis.

Ozanam et la Bretagne

La mort a surpris M. Adolphe Le Goaziou en pleine activité intellectuelle. Ce grand travailleur, malgré les fatigues d'une journée professionnelle très chargée, consacrait ses soirées à la N. R. B., et voulait aussi, pour elle, condenser la documentation bretonne et religieuse, recueillie au cours de sa longue carrière.

Ce silloniste de la première heure, cet ancien conférencier de St-Vincent de Paul, portait à la mémoire de Frédéric Ozanam un culte passionné. Il avait recueilli de multiples documents sur ses relations bretonnes.

Ce sont ces notes, pieusement rassemblées par M^{me} Le Goaziou, que la N. R. B. publie aujourd'hui, comme une sorte de testament mystique de celui que nous pleurons tous. En cette année où le monde entier célèbre le centenaire du grand apôtre français de la charité, elles feront connaître les liens qui le rattachaient à trois Bretons au cœur généreux : Jules de Francheville, Arsène de Kerguelen et Théodore Hersart de la Villemarqué.

On ne peut que se féliciter du sauvetage, par la famille de M. Le Goaziou, d'une documentation aussi précieuse et la remercier d'avoir confié à notre Revue ce témoignage posthume d'une âme profondément chrétienne.

AVANT de faire le récit du voyage d'Ozanam en Bretagne, il sera bon de parler des Bretons qu'Ozanam connut à Paris de 1830 à 1850.

Nous ne parlerons pas de nos deux illustres compatriotes : Chateaubriand et Féli de La Mennais, dont les œuvres eurent cependant sur la formation d'Ozanam une réelle influence, mais qu'il rencontra à peine une fois ou deux.

Nous ne parlerons pas non plus d'Ernest Renan qui fut son élève et ne pouvait s'empêcher d'avouer la sympathie inspirée par ce croyant.

Faute de temps, nous n'insisterons pas sur ses relations avec plusieurs Bretons : M. de Carné, qui dirigeait le *Correspondant*, auquel Ozanam collabora ; M. de Kéranflech, député en 1848, qui devait, après le coup d'Etat de Louis Napoléon, revenir à Morlaix où il présida la « Conférence », et dont on trouve le nom dans la souscription ouverte pour le Pape par le journal *L'Ere Nouvelle*,

en 1849 ; Rio, le héros de la petite chouannerie, l'ami de Montalémbert, un méconnu sur lequel on voudrait pouvoir s'étendre.

Mais il sera permis d'évoquer spécialement le souvenir de trois de ses amis qui furent ses collaborateurs à la Société de St-Vincent de Paul : le Morbihannais Jules de Francheville, le Quimpérois Arsène de Kerguelen, et le Quimperlois Théodore Hersart de la Villemarqué.

Si dans les huit fondateurs de la Conférence de Charité ne se trouvait aucun Breton, nos compatriotes ne tardèrent pas à apporter leur collaboration à l'œuvre naissante. Pour reprendre les expressions même de Frédéric Ozanam, Jules de Francheville « comptait dans ce groupe d'étudiants obscurs mais résolus, peu nombreux mais unis, qui de 1833 à 1836 vouèrent au service de la Foi l'ardeur, la verve et l'heureuse imprudence de leurs jeunes années ».

En effet, dès le 17 décembre 1833 (la Conférence ne comprenait encore que 35 membres), Jules de Francheville était inscrit à la Conférence dont il fut un des membres les plus actifs. Poète de valeur, il publia en 1850 : « Foi et Patrie », dont Ozanam rendit compte dans le *Correspondant* (1).

Le 4 mars 1834 (la Conférence avait 40 membres) on admettait Arsène de Kerguelen. Né en 1804, de Kerguelen, petit-fils de l'Amiral, était officier quand, en 1830, par respect de son serment de fidélité aux Bourbons, il donna sa démission et se rendit à Paris. On peut affirmer que ce fut un des confrères les plus dévoués. L'examen des procès-verbaux des conférences montre la grande part qu'il prit à l'action charitable. Il jouissait d'une grande autorité qu'il devait à son activité mais aussi à son âge. Pendant longtemps il fut, avec M. Le Prévost, le plus âgé des confrères. On sait que, des huit fondateurs, seul Lamache était plus âgé qu'Ozanam qui venait d'avoir 20 ans. Arsène de Kerguelen avait 9 ans de plus que Frédéric Ozanam.

On sait qu'en fin 1834 se posa la question de la Conférence en plusieurs sections. La Société comprenait déjà plus de cent confrères ; on ne pouvait se développer qu'en se séparant. Ozanam était partisan de la division à laquelle étaient opposés de nombreux confrères. On nomma des commissions pour et contre. De Kerguelen était avec Ozanam de la commission pour la division. (A remarquer que l'édition des *Lettres* écrit « de Kerleuguen »).

De Kerguelen, qui était de la Conférence de St-Etienne-du-Mont, présidée par Ozanam, participa à toute l'activité de la Société : visite des malades, bibliothèque, mais il devait se consacrer tout spécialement à l'œuvre des Orphelins Apprentis, fondée en octobre 1834.

Dans sa vie d'Ozanam, Mgr Baunard raconte que la première famille visitée par Ozanam était bien misérable. Ivrogne, le père prenait pour boire tout ce que la mère s'épuisait à gagner pour

(1) Le *Correspondant*, T. XXVI, p. 347 à 353. Article d'Ozanam sur « Foi et Patrie », poésies par M. Jules de Francheville.

nourrir les cinq enfants. Cette malheureuse était réduite au dernier degré de la détresse et même du désespoir quand Ozanam la visita. Emu de cette misère épouvantable, Ozanam découvrit que ces malheureux n'étaient pas mariés. Et il apprit à la pauvre femme qu'elle pouvait se libérer du joug ignoble. Une quête permit à la mère de rentrer dans sa Bretagne avec ses deux plus jeunes enfants. Les aînés furent mis en apprentissage.

Ce premier acte de charité de la Société, dont bénéficiait une famille bretonne, est l'origine de l'œuvre des Orphelins à laquelle allait se dévouer de Kerguelen pendant son séjour à Paris.

Les orphelins adoptés devenaient nombreux ; on recueillait les enfants des familles visitées, et de son côté l'admirable Sœur Rosalie en amenait d'autres. Au début de 1836, la Société de Saint Vincent de Paul réalisa l'œuvre des apprentis en créant « La Maison des orphelins apprentis », où, aux orphelins internes, se joignaient le dimanche des apprentis externes, enfants des familles visitées.

Mais, empruntons à Georges Goyau le récit des débuts de cette œuvre :

« ...ces apprentis étaient déjà au nombre de 20, groupés dans une maison où les confrères de St Vincent de Paul venaient les familiariser avec l'arithmétique, avec l'Histoire Sainte, avec l'Evangile, voire même parfois avec le latin pour faire d'eux éventuellement des correcteurs d'imprimerie (2).

Au mois de juillet 1836, dans un immeuble de la rue Copeau, au coin de la rue de la Clé, un des confrères, l'étudiant de Kerguelen, s'installa parmi ces enfants, comme une façon de père ; leur journée se passait au dehors dans des ateliers choisis ; et le soir, sous les regards paternels de Kerguelen, qui, à la façon bretonne, remplissait son office avec une sorte de majesté patriarcale, ils disaient la prière en commun, et défilaient devant leur père adoptif qui, gravement, traçait sur leur front le signe de la Croix... Chaque dimanche, bientôt, groupa sous la houlette de Kerguelen une centaine d'apprentis externes, enfants de familles visitées par les conférences. M. Max Turmann a pu écrire : « Ce fut là, vraiment, quoique très rudimentaire, le premier des patronages parisiens ».

Lorsque de Kerguelen, ses études achevées, regagna sa Bretagne, le vice-président général de la Société de St-Vincent de Paul, Jean-Léon Le Prévost, accepta de s'occuper de cette maison. » (3).

En 1838 de Kerguelen dut abandonner l'œuvre pour rentrer à Quimper. (Je ne pense pas que ce fut la fin de ses études qui lui fit quitter Paris, car il ne semble pas que Kerguelen eût été étudiant.)

« M. Le Prévost se garda bien de rien changer aux usages chrétiens adoptés par son prédécesseur... Il allait chaque soir faire la prière avec les orphelins et les bénir comme M. de Kerguelen. » (4).

On sait le développement magnifique qui était réservé par la

(2) De Kerguelen enseignait l'arithmétique, Ozanam le latin.

(3) G. Goyau. Nos œuvres de Jeunesse. Les origines. *Correspondant*, 10 septembre 1926, pages 710-711.

(4) Vie de J.-L. Le Prévost.

Providence à cette œuvre dirigée, sinon fondée, par de Kerguelen, de 1836 à 1838. Le Prévost, à la suggestion probablement de Kerguelen, fondait la congrégation des frères de Saint-Vincent de Paul pour fournir des directeurs aux patronages. Cette œuvre de la rue Copeau devait devenir en 1855 le Cercle de Montparnasse et donner naissance à l'« œuvre des cercles catholiques d'ouvriers ». C'est dans l'œuvre fondée par de Kerguelen et continuée par son ami Le Prévost qu'Albert de Mun devait découvrir sa « vocation sociale ».

Rentré à Quimper, de Kerguelen ne tarda pas à y fonder une Conférence.

Il devait mourir en 1887 après une vie consacrée au bien, mais dans un tel esprit d'humilité qu'on ignore généralement tout de son action charitable et de sa personne. Pour faire sortir de l'ombre le rôle d'Arsène de Kerguelen il a fallu l'érudition perspicace d'un Georges Goyau à qui rien n'échappe. Victor Bucaille parle bien du rôle de notre compatriote, mais il l'appelle de Kervéguen.

Un autre Breton, confrère de St Vincent de Paul, fut un grand ami d'Ozanam, Théodore Hersart de la Villemarqué.

Tout Breton aime l'illustre éditeur du *Barzaz Breiz* dont la gloire a franchi les frontières. Mais, si partout le savant initiateur des études celtiques est connu, si en Bretagne on a gardé le souvenir du parfait chrétien, on ignore généralement sa participation aux débuts historiques des Conférences et l'étroite amitié l'unissant à Frédéric Ozanam et à sa famille.

C'est le 25 novembre 1834 que, sur la proposition d'Arsène de Kerguelen, les deux frères Cyprien et Théodore de la Villemarqué étaient admis à la Conférence. Théodore qui avait seulement 19 ans, fut de la Conférence St-Germain-des-Prés. Nous n'avons pas de renseignements spéciaux sur son activité charitable. Mais il fut certainement un confrère modèle et assidu car en 1890, quand on voulut écrire l'histoire des débuts, de la Villemarqué fut un des vingt survivants dont on sollicita les souvenirs. D'autre part l'amitié d'Ozanam ne s'expliquerait pas seulement par l'intérêt qu'il portait aux recherches de la Villemarqué. Et sur cette affection nous avons le témoignage de Curmier qui, dans « La Jeunesse de Frédéric Ozanam », écrit : « ...M. de la Villemarqué qu'avait uni à Ozanam une amitié de longue date... »

Curieux de tout ce qui touchait au moyen âge, Ozanam suivait avec plaisir les travaux de son ami. Il l'incitait même à étudier certaines questions.

En 1846, Ozanam consacrait plusieurs pages du *Correspondant* au *Barzaz Breiz*. Dans la même revue, en 1851, dans un long compte rendu des *Poèmes des Bardes Bretons*, il disait en quelle estime il tenait les travaux de Théodore de la Villemarqué (5).

C'est pour répondre à l'invitation de la Villemarqué et de Francheville qu'Ozanam vint en Bretagne en 1850.

(A suivre).

Ad. LE GOAZIOU.

(5) Le *Correspondant*, t. XIV, 1846, p. 307-311 ; le *Correspondant*, t. XXVIII, 1851, p. 248-256.

OZANAM, PROFESSEUR

vu par un rennais en 1844

M. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, le savant professeur de la Faculté des Lettres de Rennes, a bien voulu nous communiquer un extrait du journal tenu par son grand-père, M. Barthélémy Pocquet, lors d'un séjour qu'il fit à Paris, en 1844. Le jeune avocat avait voulu assister aux cours de deux professeurs réputés de l'époque, Michel Chevalier et Frédéric Ozanam. Des deux, il nous a laissé des portraits d'un singulier relief et qui s'éclaircissent par leur contraste. Nous remercions M. Pocquet du Haut-Jussé de nous avoir permis d'offrir ce régal à nos lecteurs.

(Journal du voyage à Paris, de Barthélemy Pocquet, jeune avocat)

Extrait :

« Samedi 2 7 avril 1844 :

« ...A midi et demi je suis allé au cours de M. Michel Chevalier. Le sujet était : le taux de l'intérêt. Ce professeur m'a semblé avoir des idées élevées, grandes, générales, et quelquefois son élocution s'imprime de ce caractère. Du reste, il est atteint lui aussi, jusqu'à certain point, de ce mal qui paraît réellement épidémique au Collège de France, c'est cet air empressé, contraint, pédant qui distingue si fort M. Michelet, et dont ne sont pas exempts MM. Ampère et Gérusez.

— A une heure et demie j'entendis M. Ozanam à la Sorbonne. Après le ton froid, recherché, affecté des professeurs du Collège de France, on croit presque rêver quand on a entendu M. Ozanam. A sa parole vive, animée, chaleureuse, abondante, imagée on croirait plutôt entendre un apôtre qu'un professeur. Le sujet du cours était : la vie et les œuvres de saint François d'Assise. C'était un beau champ pour la foi ardente du jeune professeur. Il était beau réellement de voir, au XIX^e siècle, dans une chaire parisienne, un professeur raconter avec respect et conviction les événements de la vie du grand saint qui paraissent aujourd'hui si puérils et en présence surtout du rire incrédule de plus d'un de ses auditeurs... »

Autour d'un Brizeux ignoré

MON premier article que j'ai eu le plaisir de voir imprimer, sans nom d'auteur, en octobre 1910, dans *Le Clocher Breton*, fut consacré à notre compatriote Auguste Brizeux. Depuis lors, j'ai collectionné avec amour tout ce que j'ai pu découvrir concernant notre poète : autographes, gravures, brochures, éditions originales...

Si, durant sa vie, son œuvre ne fut pas connue en Bretagne — hormis par un petit groupe de lettrés — comme elle méritait de l'être, par contre, aussitôt sa mort, contrairement à ce qui survint pour la plupart des hommes célèbres, l'oubli n'entoura pas sa tombe, mais la gloire, au contraire, vint la fleurir et l'orner.

Des articles de revues et de journaux bretons célébrèrent en grand nombre ses mérites. Lorient, sa ville natale, lui éleva en 1888, une statue qui fut inaugurée par trois académiciens : Ernest Renan, François Coppée et Jules Simon. Quelque temps après — et c'est, hélas ! un des inconvénients de la gloire — dans cette fin de siècle de la douceur de vivre, des jeunes aristocrates lorientais qui cherchaient des distractions pour tuer l'ennui de leurs soirées provinciales, trouvèrent plaisant d'arroser cette statue en marbre d'un seau de coltar, comme d'autres jeunes noctambules s'amuserent, plus tard, à briser la main en marbre de l'auteur des *Noces de Jeannette*.

Au commencement de notre siècle, des fêtes eurent lieu à Arzano et à Pont-Aven, en l'honneur de Brizeux, sous l'égide de Théodore Botrel.

Et cependant, malgré tous ces hommages (je ne parle pas de l'acte de vandalisme), toutes ces études — dont la meilleure est et restera celle écrite, en 1898, par l'abbé Lecigne pour sa thèse de doctorat — malgré toute cette vulgarisation donnée alors à son œuvre, Brizeux demeure un inconnu.

On ne connaît rien de sa vie intérieure. A part la pure et blanche idylle enfantine de *Marie*, on ne lui connaît aucune liaison. Une femme aimée a-t-elle passé dans sa vie ? Nous l'ignorons toujours. Aucun amour connu, hormis le noble culte qu'il portait justement à sa mère.

Si je ne t'aimais pas, qui donc pourrais-je aimer ?

A une époque où les voyages étaient encore fatigants, longs et difficiles, il a beaucoup voyagé, surtout dans le Midi de la France et égale-

ment en Italie qui fut son pays de prédilection si la Bretagne fut l'objet unique de ses chants. Il courait embrasser sa mère à Lorient, apparaissait quelques heures chez de vieux amis perdus au fond de la Bretagne, assistait aux pardons et aux assemblées et repartait vers les pays du soleil.

A Paris, où Brizeux fit de nombreux séjours, il fréquenta les cénacles littéraires d'avant-garde et les ateliers de peintres. Il eut des amis illustres qui s'appelaient De Vigny, Berlioz, Gaston Planche, A. Barbier, et, plus tard, Sainte-Beuve qui lui consacra des articles élogieux, notamment en 1840, dans *La Revue des Deux Mondes* : « *Marie*, écrivait-il, dans sa troisième forme est la perfection même ».

Il vécut et mourut très pauvre. Mais pas une ligne de lui ne fut écrite en vue d'un quelconque salaire. « *Je ne sais rien gagner avec ma plume* », disait-il. Il était fier, sensible, un peu misanthrope, un peu sauvage. Il cultiva l'amitié qui ne lui rendit pas toujours son dévouement à son égard, ce qui permit plus tard à Fernand Baldensperger de parler venimeusement de « *ce versatile, nomade et ombrageux Breton* ».

Il fut un parfait latiniste, un grand lettré. Le vénérable curé d'Arzano fut pour Brizeux ce que furent les maîtres de Port-Royal pour Jean Racine. Et on ne peut oublier que, pour ses débuts littéraires, notre compatriote écrivit, en collaboration avec Philippe Basoni, une comédie en un acte en vers : *Racine*, jouée au Théâtre Français à Paris, comédie aujourd'hui introuvable et qui mériterait d'être réimprimée. D'autre part, sa traduction de *Dante* fait encore autorité. D'après Villemain, elle était, à l'époque, la meilleure de toutes.

Brizeux aurait voulu être de l'Académie Française et celle-ci se serait honorée en l'élisant. Alfred de Vigny et Sainte-Beuve le conseillaient et lui donnaient leurs suffrages. Sans doute aussi Victor Hugo qui présenta et soutint son poème *Les Bretons* devant l'Académie. « *Cette approbation qui me rend fier* — lui écrivait Brizeux, le 6 juin 1847, dans une lettre demeurée inédite (papiers laissés par Juliette Drouet) — *m'a été révélée par notre ami Alfred de Vigny ; il en a été touché pour moi, comme je l'étais, il y a deux ans, du loyal concours que vous prêtiez à cet ancien frère d'armes. Cette fois vous aviez plus à faire, puisque vous veniez au secours d'un inconnu* ». Sans doute également Alphonse de Lamartine qui, à la demande de Victor de Laprade, fit porter par M. Fortoul, Ministre de l'Instruction Publique, la modeste pension que servait l'Etat à Brizeux, de 2.400 à 3.000 francs par an.

Mais à côté de ces grands électeurs, il y en avait d'autres, pour la plupart totalement oubliés aujourd'hui, notamment De Montalembert qui reprochaient à notre poète sa vie de bohème, son débraillé « *qui ne sentait plus la lavande* », selon l'expression de Mme Desbordes-Valmore, débraillé contrastant étrangement avec le dandysme de sa jeunesse, ses interminables visites dans les cafés et les auberges — qui s'expliquent un peu par le fait que notre poète, célibataire, erra d'hôtel en hôtel toute sa vie — et ses nombreuses libations dues, dit-on, en partie à son diabète. « *Nous avons M. de Musset, s'écriait l'auteur des Moines d'Occident, cela suffit !* ».



En 1832, chez Auffray, à Paris, *Marie* parut sans nom d'auteur et avec le titre de Roman. Il est définitivement établi que l'héroïne de Brizeux s'appelaît de son vrai nom : Pellan Marie-Renée. Elle était née le 3 avril 1802 et mourut à Kerulvé, en Guillegomanch (canton d'Arzano), le 21 mai 1864 ; elle avait épousé, le 14 février 1824, Thomas Bandouil, que Brizeux, dans son *Journal intime* inédit, nomme Bardoûnn (au fait qu'est devenu ce journal que Brizeux, à sa mort, avait ordonné de brûler et qui se trouvait, en 1897, entre les mains de son ami, M. Lacaussade, bibliothécaire au Sénat ?).

Une deuxième édition de *Marie* parut en 1836, sous le titre : Poème, chez Paulin et Renduel, à Paris. D'après l'abbé Lecigne, ce n'est qu'à la troisième édition, publiée par Masgana, en 1840, que Brizeux dévoila son anonymat. Il en était temps car, la même année, paraissait un ouvrage : *Morceaux choisis des poètes français vivants contemporains*, par M^{mes} R..., institutrices, et on y lisait, page 90, sous le titre : *Marie* (M^{me} R...x) la description de la maison du Moustoir et, page 121, sous le titre : *Raphaël* (M^{me} R...x) la pièce inspirée à notre compatriote par le grand peintre. La table qui figurait à la fin de ce petit in-18 de six feuilles, attribuait également les deux pièces à M^{me} R...x. Les bonnes institutrices n'avaient pas eu le temps de connaître la troisième édition de *Marie* de Masgana, ni celle que je possède — très belle et ignorée de l'abbé Lecigne et de tous les auteurs qui ont étudié les différentes éditions des œuvres de Brizeux — éditée en 1837 à Bruxelles par la Société Belge de Librairie, etc... Hausnan, Cattois et C^{ie} et qui déjà, pour la première fois, porte le nom de l'auteur : *Marie*, poème, par Brizeux. Dans cette édition belge, en première page, avant celle du titre, on lit une pensée de Saint Augustin : « *Sic ego eram illo tempore, et fiebam amarissime et requiescebam in amaritudine* (Confess. Lib. IV) » et une autre de Senancour : « *Je l'ai vu, je l'ai plaint ; je le respectais ; il était malheureux et bon. Il n'a pas eu des malheurs éclatants ; mais, en entrant dans la vie, il s'est trouvé sur une longue trace de dégoûts et d'ennuis ; il y est resté, il y a vécu, il y a vieilli avant l'âge, il s'y est éteint* (Oberman) ».

Est-ce Brizeux qui a placé ces citations au début de son œuvre ?

A-t-il même connu cette édition belge de *Marie* ?



J'entr'ouvre mes cartons. Je possède l'original du contrat passé entre Brizeux et Masgana, écrit entièrement de la main de notre poète qui fut, dans sa jeunesse, clerc d'avoué à Lorient, puis étudiant en droit à Paris.

En voici le texte intégral :

Timbre Royal

35°

Entre les soussignés :

Monsieur Auguste Brizeux, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 9, d'une part,

Et Monsieur Paul Masgana, éditeur-libraire, demeurant à Paris, galerie de l'Odéon, d'autre part,

A été convenu et arrêté ce qui suit :

1° Monsieur Auguste Brizeux vend à Monsieur Paul Masgana qui accepte, le droit d'imprimer et de publier une édition du poème de Marie, tirée à deux mille exemplaires sous format in-dix-huit, moyennant la somme de quatre-cent-cinquante francs dont trois cents payables comptant, au bon à tirer de la dernière feuille et cent cinquante francs en un billet à ordre du dit sieur Masgana, à sept mois à partir du jour du paiement de la première somme.

2° Cette édition paraîtra deux mois après la signature de ce traité.

3° Le prix des exemplaires ne pourra excéder celui de trois francs cinquante, prix fort.

4° La signature ou griffe de l'auteur sera mise sur le titre de chaque exemplaire.

5° Il sera remis à l'auteur trente exemplaires le jour de la mise en vente.

6° Lorsque l'édition sera entièrement épuisée dans les magasins de Monsieur Masgana, Monsieur Brizeux aura le droit de publier une nouvelle édition.

Fait double et de bonne foi entre nous, à Paris, ce vingt-trois mai mil huit cent quarante.

A. BRIZEUX. P. MASGANA.

Reçu de Monsieur Masgana la somme de trois cents francs, selon notre traité

Paris, le 5 août 1840.

A. BRIZEUX.

Reçu de Monsieur Masgana un billet de cent cinquante francs, selon notre traité.

Paris, le 5 août 1840.

A. BRIZEUX.



J'ai également la bonne fortune d'être en possession du texte demeuré inédit du toast prononcé par François Coppée au banquet qui a suivi l'inauguration de la statue de Brizeux à Lorient, en 1888 :

Messieurs,

Je vous demande la permission de prononcer, une fois de plus, un nom qui a retenti bien souvent aujourd'hui, un nom que Brizeux a célébré dans toute son œuvre, celui de Marie. Ce n'était qu'une humble paysanne, mais elle a inspiré un des sentiments les plus exquis qui aient ému le cœur d'un homme. Elle était simple et ignorante sans doute, mais c'est grâce à elle néanmoins, que la poésie française possède une idylle incomparable et n'a plus rien à envier désormais à l'antiquité grecque. Elle a vécu obscure et inconnue, mais son nom est immortel.

Je bois à la douce amie, à l'inspiratrice du poète, je bois au souvenir de Marie.

Après l'éloge de Marie par Sainte-Beuve et Renan, c'est le plus bel hommage, le plus simple et le plus vrai qu'il ait été décerné à ce poème.

Au cours de ce banquet, Ernest Renan prit également la parole et après avoir dit que la fête était charmante, admirable, qu'il s'en souviendrait dans l'éternité, le vieil académicien s'éleva contre ceux qui ont osé insulter à la mémoire de « ce poète si doux » ; il sait bien que ces détracteurs sont morts aujourd'hui. « S'ils sont en paradis, termine-t-il, ou en enfer, il n'y a rien à dire ; mais s'ils sont en purgatoire, ceux qui ont osé dire du mal de ce pauvre Brizeux, je propose que l'Assemblée leur vote une année de prolongation de peine ». Des applaudissements enthousiastes accueillirent cette motion.

◆ ◆ ◆

L'abbé Lecigne a raconté dans son ouvrage « Brizeux, sa vie et ses œuvres », les circonstances dans lesquelles Brizeux fut nommé chevalier de la Légion d'honneur :

« Le 11 mai 1846, A. de Vigny, blessé de la réception ironique que M. Molé lui avait faite à l'Académie française... se présente chez M. de Salvandy.

« Ayant fini de parler de moi, sujet qui m'ennuie — raconte l'auteur de Elsa — je lui ai recommandé Brizeux.

« Il m'a dit :

« Je vous laisse le plaisir d'être le premier à lui apprendre qu'il est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

« C'était y mettre une délicatesse infinie. Il me dit qu'il s'attache à récompenser surtout les talents sérieux et attachés à l'art vrai et pur... »

Et l'abbé Lecigne ajoute :

« Brizeux apprit avec une joie mêlée de reconnaissance la noble initiative de son ami. »

Je possède l'original de la lettre de remerciements, respectueusement fière et digne, écrite par Brizeux à M. de Salvandy. Voici le texte :

Lorient, le 30 mai 1845.

Monsieur le Ministre,

Je viens de recevoir la lettre par laquelle j'apprends de votre Excellence que je suis nommé membre de la Légion d'Honneur. Cette distinction paie bien mon dévouement aux lettres et le sacrifice que je leur ai fait de toute fortune, je dirais de ma vie ; mais elle augmente de valeur, si, comme j'aime à m'en flatter près d'un ministre qui siège à l'Institut, je la dois aussi à son appréciation personnelle.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur le Ministre, votre très humble et obéissant serviteur.

A. BRIZEUX.

◆ ◆ ◆

De mes cartons, j'extraits encore ces deux lettres de Brizeux, la première adressée à Pauline Dechambge, la seconde à M. Buloz.

Pauline Dechambge était très liée avec Marceline Desbordes-Valmore et ces deux amies, aussi pauvres que Brizeux, entourèrent celui-ci d'un dévouement admirable toujours en éveil et qui ne se démentit jamais.

« J'ai revu ton Breton ferré — écrivait Marceline à Pauline, le 27 décembre 1855 — qui est venu s'asseoir cordialement avec nous. Il ne sentait plus la lavande. Mais quoi ? Ses vers sentent toujours le ciel. Quel poète !... »

Si Marceline Desbordes-Valmore cultivait la poésie, Pauline Dechambge composait de la musique et « se faisait, a dit l'abbé Lesigne, un festin des moindres vers de Brizeux ». Et cet abbé ajoute : « Pauline avait gardé jusque dans la vieillesse une certaine violence de sentiments et je ne sais quoi de romanesque dans leur expression... ; elle cultivait l'hyperbole et le point d'exclamation... Il serait curieux de savoir comment Brizeux répondait à ces billets dithyrambiques. »

Voici une réponse de ce dernier. Il est loisible de constater que l'abbé Lecigne avait raison de penser qu'« à coup sûr, son amitié devait s'exprimer plus en sourdine ».

J'ai bien eu regret de ne pas vous trouver jeudi, pour vous d'abord et aussi pour cette délicieuse lettre de votre amie (1). Oh ! qu'elle est bonne et tendre et qu'elle aime bien ! L'amitié entre femmes existe, car elle vous aime ; puis elle aime son mari et ses petits enfants ; et sa pauvre maison ; elle aime les arts qui, dit-elle, la délaissent ; elle aime la liberté à laquelle elle ne croit plus et elle a raison (je le dis dans un sens tout autre, sans doute) ; elle aime aussi ce pauvre rêveur, ce désolant auteur d'Adolphe (2) qui eut ce grand malheur d'avoir plus d'esprit que tout son entourage, ce que ceux-ci ne lui pardonneront jamais ; elle pleure sur lui, elle pleure sur tous ceux qui souffrent. C'est bien ce que j'avais senti, qu'une bonne nature s'épure encore par le malheur tandis que les

(1) Marceline DESBORDES-VALMORE.

(2) B. Constant, auteur du roman d'Adolphe (1815).

mauvaises en deviennent pires. Que je regrette donc de ne vous avoir pas trouvée, vous auriez suppléé à tout ce que je ne sais pas dire, et que moi, homme, je n'ai pas vu dans cette lettre. Ah ! il n'y a que les femmes pour cette délicatesse de comprendre et d'écrire ; nous autres, si nous n'avons une bonne mort, ou, pour le moins, une jambe cassée à raconter, nous ne pouvons rien : c'est que nous n'avons que des muscles et vous avez des nerfs.

Adieu, je vous remercie de cette lettre et vous demande pardon pour mon griffonnage.

Samedi, 2 h.

A. BRIZEUX.

La seconde lettre de Brizeux adressée à M. Buloz concerne l'annonce du poème *Les Bretons*, qui, édité par Masgana, ne parut en librairie qu'en 1845.

Monsieur,
Monsieur Buloz,
Directeur de la Revue des Deux Mondes,
rue des Beaux-Arts, Paris.

Lorient, 18 mars 1835.

Mon cher Buloz, en vous écrivant, il y a peu de jours, je vous demandais de mettre le Poème des Bretons dans vos principales annonces, et de lui donner quelques lignes dans la prochaine chronique. Ajoutez, je vous prie, selon la vérité, que ce poème est commencé depuis plusieurs années.

Déjà, en février 1833, j'annonçai mon poème à la Revue de Bretagne : comme la poésie ne peut lutter de vitesse avec la prose, je disais dans cette lettre qu'ayant pris date de priorité, je poursuivrais en paix ma chère entreprise.

Mille amitiés.

A. BRIZEUX.

On m'apprend que G. Planche a parlé de moi dans un nouveau livre sur Paris. Je n'ai pu lire son article, mais je serais fâché qu'il ne sût pas que je l'en remercie.

◆ ◆ ◆

En terminant, j'aimerais traiter, avec une impartialité absolue, une question délicate : l'agonie et la mort de Brizeux.

Mon ami Debaube, jeune homme particulièrement doué et averti de tout ce qui touche à l'histoire morbihannaise, a bien voulu me communiquer le n° du 20 mai 1858 de la *Revue Française*, dans lequel le marquis A. de Belloy, compagnon de jeunesse en Italie de Brizeux, a écrit un long article sur la vie, les ouvrages et la mort de notre poète. Brizeux venait d'expirer, à Montpellier, le 3 mai précédent.

Au cours de cet article, De Belloy donnait le texte d'une lettre

à lui adressée de M. Saint-René-Taillandier, qui avait fermé les yeux de l'auteur de *Marie*.

Je crois devoir reproduire celle-ci intégralement. Elle donne de précieux détails sur la mort de Brizeux, renseignements qui depuis n'ont jamais été imprimés.

« ...C'est le vendredi, 16 avril (1858) que Brizeux arriva ici presque mourant. Il eut à peine la force de se faire conduire à l'hôtel le plus voisin du chemin de fer et de se mettre au lit. Prévenu par un petit billet de sa main, M^{me} Taillandier et moi, nous accourûmes, et nous fûmes véritablement navrés en le voyant : il avait la figure d'un homme qui allait rendre le dernier soupir. Il y a un an, j'avais été assez heureux pour lui faire accepter mon hospitalité et nous l'avions gardé près de nous pendant un mois. Cette fois, se sentant si malade, ayant besoin d'une liberté complète, ne voulant pas, disait-il, attrister ses chers petits amis (mes enfants) du spectacle de ses misères, il refusa absolument de venir occuper la chambre que nous lui réservions. Quand je serai rétabli, disait-il, ce sera ma joie de me retrouver chez vous. Hélas ! le médecin que je lui avais donné, un de nos plus habiles médecins, le docteur Combal, m'avait prévenu qu'il était perdu sans ressources : il y avait d'effroyables lésions dans la poitrine ; les poumons étaient déchirés, perforés, en pleine dissolution ; la fièvre ne le quittait pas. Il pouvait mourir d'une heure à l'autre, comme aussi, disait-on, cela pouvait durer encore quelques semaines. Mon premier soin fut de lui procurer un logement où il fût mieux qu'à l'hôtel. Le mardi 20 avril, je l'installai dans une jolie chambre, au fond d'un jardin et de plain-pied avec ce jardin, chez de braves gens en qui nous avions toute confiance. C'est là que j'ai veillé auprès de lui pendant quinze jours. Je l'habillais tous les jours vers midi (il était trop faible pour le faire seul) ; je l'installais dans le jardin, sur un fauteuil, les pieds au soleil, et là, M^{me} Taillandier nous tenant compagnie, nous avons encore passé de bonnes heures à causer. Il avait conservé toute la netteté, toute la vigueur de son esprit, et l'exquise sensibilité de son cœur était devenue plus vive que jamais. Cependant il dépérissait d'heure en heure. Sa dernière agonie a commencé le dimanche 2 mai, dans la matinée, et le lendemain 3 mai, il expirait à cinq heures du matin. Il a montré pendant ses dernières souffrances un courage, une résignation, une douceur, une confiance en Dieu, dont un étranger même eût été touché... Vous devinez quelles furent mes émotions en voyant ce cher ami, ce grand poète mourir ainsi loin de son pays et de sa famille.

La cérémonie funéraire a été simple, grave, recueillie, touchante. L'élite de la ville avait répondu à mon appel. Samedi dernier, M. Arnoux, capitaine d'artillerie à Lorient, beau-frère de notre ami, est parti de Montpellier avec le corps du noble poète, qui reposera du moins sous sa terre natale. »

« Brizeux a montré, dit Saint-René-Taillandier, pendant ses dernières souffrances, un courage, une résignation, une douceur,

une confiance en Dieu dont un étranger même eût été touché... »

Et, d'autre part, dans la notice que celui-ci a donnée en tête de l'édition Lemerre des œuvres de Brizeux, il écrit que notre poète « est mort plein de foi et d'espérance, plein de foi en la bonté de Dieu et d'espérance dans une vie meilleure ».

Cette phrase énigmatique, mystérieuse, s'éclaire à la lecture d'un passage précédent du même auteur : « *Le parti qui se prétend religieux et qui éloigne du christianisme un grand nombre des plus nobles âmes de ce temps-ci lui était devenu, dans ces dernières années, plus odieux que jamais* ».

On se rappelle à ce sujet la réflexion perfide de M. le comte de Montalembert. Montalembert, c'était l'Eglise pour Brizeux. Il en voulait à l'Eglise de lui avoir barré le chemin de l'Académie Française. « *Montalembert m'a volé mon pain !* », répétait-il souvent, vers la fin de sa vie, en un de ces accès de colère qui lui étaient familiers, accès de colère irréflectifs et exacerbés par la maladie.

Dans beaucoup de ses lettres datées de ses derniers jours, il parle de l'Institut « *vers lequel tous ses amis le poussent* ». Il y a « *devant lui, écrivait-il, les habiles, les pressants et les pressés* ». Et encore : « *avec les concurrents littéraires viennent à présent les évêques et les grands seigneurs. Cependant il faut s'armer pour la lutte...* ». Mais Brizeux n'avait pas le caractère d'un intrigant, le tempérament d'un lutteur. Autrement, aidé par les amis illustres qui l'épaulaient (notamment Alfred de Vigny et Sainte-Beuve), avec un peu plus de souplesse, de diplomatie, un désir, une simple promesse d'abandonner ses allures de bohème, il aurait fini par forcer les portes de la grande dame du quai Conti. Son ami De Courcy lui offrait de l'introduire dans un salon où l'on patronnait les candidats. Brizeux refusa, ne voulant se plier à aucune démarche utile pour obtenir ce fauteuil « *qu'il convoitait sans vouloir le demander* » (3).

La parole de Montalembert, ce *dignus non es intrare* de cet écrivain catholique, a assombri ses derniers jours et peut-être précipité sa fin.

Plus tard, un ami de Saint-René-Taillandier a bien voulu compléter la discrète confidence de ce dernier. La veille de sa mort, a-t-il raconté, le poète lut par hasard un article de Louis Veuillot dans le journal *L'Univers*, article qui eut le don de l'irriter au dernier chef. Il avait la feuille entre les mains quand le prêtre se présenta. Il lui fit bon accueil, mais il le pria de repasser le lendemain. « *Je ne suis pas en état maintenant* », disait-il en montrant la feuille qui venait de l'exaspérer. Le prêtre revint à l'heure dite ; Brizeux venait d'expirer.

*Dieu seul lut dans son cœur l'ineffable prière
Que les anges muets apprennent aux mourants.*

Dans un article paru au *Journal Officiel* du 4 décembre 1880,

(3) Abbé Lecligne.

sous la signature de E. Dide, son auteur a tenté de prouver, en s'appuyant sur certaines lettres écrites à E. Guyesse par Brizeux que celui-ci était mort dans la haine de l'Eglise, défendant au prêtre l'accès de sa chambre et réclamant même des obsèques purement civiles.

Il est hors de doute, ainsi que je l'ai expliqué, que notre poète portait au cœur une incurable blessure. Mais tout dans la vie et dans l'œuvre de Brizeux en démontre le contraire. Cependant nous ne saurons jamais ce qui s'est passé exactement les 2 et 3 mai 1858 dans la chambre de l'agonisant. Saint-René-Taillandier a emporté pour toujours son secret dans la tombe.

Un ami lorientais de Brizeux, Ed. Briault, dans une préface demeurée inédite qu'il avait écrite, pour un volume de vers consacré à la mémoire de notre poète, a analysé les causes qui arrêtaient ce dernier sur le seuil de l'Eglise.

Il signale « *son antipathie d'homme honnête et de bon ton pour le journalisme militant* » et surtout « *les froissements subis par l'instinct de sa nationalité* ».

L'auteur de *Marie* et des *Bretons* ne pardonnait pas au clergé breton de se résigner à la disparition des coutumes et des costumes d'Armor. Le problème du mal angoissait également l'âme du poète. Pourquoi la souffrance ? Pourquoi la misère ? Pourquoi la mort ?

Vers la fin de son manuscrit, Ed. Briault raconte un fait étrange. Brizeux l'avait quitté le 31 décembre 1857. « *Pendant une de mes excursions en Bretagne, un soir à Lannion, vers 11 heures, le 4 mai 1858, au moment où ma bougie étant encore allumée, j'attendais le sommeil, l'esprit calme et le corps en bonne santé, une voix que je ne reconnus pas et venant de je ne sais où cria : « Briault ! Briault ! » en même temps qu'une croix lumineuse, à l'autre bout de la chambre, brillait aux yeux de mon corps ou de mon esprit, je ne sais, et disparaissait aussitôt... Au matin du 6 mai, un télégramme de M^{me} Briault m'annonçait tout d'un coup que Brizeux était mort à Montpellier, le 3 mai, près de son ami, M. Saint-René-Taillandier* ». Il ajoute encore : « *Il me semble que Brizeux, déjà pris par la mort, était revenu m'avertir de me hâter moi-même vers le chemin de la vérité* ».

Et la préface se termine par un cri d'espérance et de gratitude.

René MAURICE.

Louis-Christophe Lenvec

DANS une lettre que le D^r Dujardin a reproduite dans son ouvrage, Le Gonidec écrivait le 11 janvier 1837 à Laouénan, ancien officier de Marine et juge de Paix à Brest, qu'il venait d'être attaché à la *Compagnie d'Assurances Générales contre l'Incendie*, que dirigeait M. de Gourcuff. Il y retrouvait de nombreux Bretons, parmi lesquels il cite Saillour, Layrot, Jestin, Lenvec, Lebras, Courcy, d'Erm, etc...

On sait l'importance qu'eut pour la renaissance bretonne ce petit groupe réuni à la *Compagnie d'Assurances Générales*, et il est fort intéressant d'en identifier les membres. Quelques papiers de famille m'ont fait connaître un *Lenvec*, qui est peut-être celui cité par Le Gonidec. Je reproduis cette petite correspondance, souhaitant que l'on m'apprenne davantage sur le personnage cité.

I

« Dauvin vous a transcrit hier, mon cher Lenvec, le petit mot que M. Borel, secrétaire des commandements de la Reine, avait fait remettre à votre domicile.

« Je savais par M. Navarro, que ce mot vous avait été adressé ; de plus il m'avait dit que la Reine avait épinglé un petit morceau de papier, à votre demande, sur lequel elle avait écrit : « Répondre un mot *fort aimable* à M. Lenvec, pour lui annoncer que j'accepte la dédicace de sa messe ». Navarro avait vu ce mot, épinglé à votre demande en allant hier chez M. Borel, et lorsqu'il a su, que ce dernier s'était borné à vous écrire de passer chez lui, il n'a pas manqué de lui faire connaître ce que vous étiez, pour que le susdit, vit bien qu'il avait à faire à un homme bien placé, qui ne faisait pas métier de demander, et il a surtout appuyé, sur l'amitié que M. Ganneron avait pour vous. Tout cela a produit un excellent effet, M. Navarro avait en même temps annoncé à M. Borel, ma visite attendu qu'en votre absence, j'étais chargé d'ouvrir vos lettres.

« Il y a une demi-heure, que j'étais chez M. Borel, Je lui ai dit que vous ne seriez de retour que vers le 5 du mois pr., et qu'ayant ouvert sa lettre, je me présentais chez lui, pour le prévenir de votre absence. Il m'a dit qu'aussitôt que la messe serait imprimée, il vous prierait de venir, *vous-même*, lui en remettre un exemplaire pour la Reine, attendu qu'il avait à s'acquitter d'une commission de Sa Majesté. Je lui ai répondu que vous n'aviez encore rien fait imprimer, attendu que vous ne vous seriez pas permis de le faire, avant de savoir si la reine daignait accepter cet hommage, et que j'avais pensé qu'il vous donnerait avis par lettre. Là s'est borné notre conversation.

« Maintenant il faut que je vous dise ce que Navarro m'a ajouté hier. Lorsqu'il remit votre demande à la Reine, après lui avoir fait connaître ce que vous et les vôtres étiez, il dit à la Reine combien vous seriez peiné si Sa Majesté se croyait obligée de reconnaître cet hommage comme elle le fait habituellement. La Reine l'arrêta de suite, en lui disant : « d'après ce que vous me dites, je ne manquerais certes pas aux convenances envers M. Lenvec, mais il ne pourra pas être blessé en recevant un souvenir de moi ».

« Hors l'ami Navarro m'a dit, que M. Borel devait vous remettre un crayon en or, avec un bouton de chemise en diamant.

« Voilà, mon cher Lenvec, tout ce que j'ai à vous dire. Dauvin m'a dit que vous seriez de retour à Paris le 27bre ; j'attends ce moment pour vous embrasser de bien bon cœur. Ne m'oubliez auprès de personne.

Tout à vous,

E. BRIOT.

« Ce 22 7bre 47.

« P. S. — L'ami Dauvin seul connaît tout ce qui a trait à la demande. »

II

« A Sa Majesté La Reine Des Français.

« Madame,

« Je viens humblement déposer aux pieds de Votre Majesté un exemplaire de la Messe dont vous avez daigné agréer la dédicace.

« Je ne doute pas, Madame, que l'invocation vénérée et sainte sous laquelle Votre Majesté a bien voulu me permettre, dans sa royale bonté, de placer mon œuvre, n'en rehausse assez le faible mérite, pour que cette invocation me devienne aux yeux de tous un titre de gloire, comme elle sera pour Votre Majesté un titre à mon dévouement sans borne et à ma reconnaissance éternelle.

« Je suis avec le plus profond respect,

Madame,

de Votre Majesté,

le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet.

L.

« Paris, ce 23 Xbre 1847.

« Rue Laffitte 54. »

III

« Monsieur,

« Je me suis de nouveau présenté pour avoir l'honneur de vous voir, et cette tentative n'a pas été plus heureuse que les précédentes. Mon ami Briot me conseille d'attendre, sans vous écrire, que vos occupations vous laissent le loisir de me recevoir ; mais comme, vu l'époque de l'année où nous sommes, j'ai bien peur que vous ne puissiez, de long-

temps encore, disposer d'un moment en ma faveur, et que d'un autre côté j'éprouve le plus pressant besoin de vous exprimer ma vive gratitude pour les témoignages si précieux de bienveillance et d'intérêt que vous avez bien voulu me donner, sans que je fusse personnellement connu de vous, je me détermine, contrairement à l'avis de notre excellent ami commun Briot, à vous adresser ce petit bout de lettre pour vous réitérer l'expression de mes remerciements.

« Je ne saurais vous dire, Monsieur, combien j'ai été agréablement surpris, jeudi dernier, en recevant, au nom de S. M. La Reine, un magnifique porte-crayon accompagné d'une lettre excessivement flatteuse que m'écrivait M. Borel de Bretizel. Je ne doute pas de la part qui vous revient dans ma reconnaissance pour la nouvelle marque de bonté dont Sa Majesté vient de m'honorer, comme si elle ne m'eût pas déjà largement récompensé de mon respectueux hommage, en m'autorisant à placer son nom auguste et vénéré à la tête de mon œuvre. Vous comprendrez d'après cela, Monsieur, qu'il m'était impossible de garder le silence, sans m'exposer à passer à vos yeux pour un ingrat, ce que je ne suis pas, ce que je ne serai jamais, car l'ingratitude est l'apanage exclusif des âmes sans élévation et des cœurs sans générosité.

« Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et de mon plus entier dévouement. L.

« Le 27 Xbre 1847.

« M. de Navarro, du Cabinet du Roi, s. bibliothécaire de la Reine. »

IV

Le
PORTEFEUILLE
Revue Diplomatique
6, rue du 29 juillet

Paris, le 15 janvier 1848.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et la messe en musique qui l'accompagne ; j'en ai entendu quelques morceaux exécutés au piano et j'ai trouvé plus naturel encore la distinction flatteuse dont la Reine vous a honoré et dont le *Portefeuille* a rendu compte.

« Le journal que je dirige a, dans ce moment, une place vacante dans sa rédaction, c'est celle du compte rendu des théâtres lyriques. Avant de me prononcer sur les ouvertures qui me sont faites à cet égard, j'ai pensé qu'il vous conviendrait, peut-être, d'occuper dans une feuille influente cette situation de critique qui, seule, peut-être, permet aujourd'hui aux hommes de talent de s'imposer et de prendre dans le monde le rang qui leur serait dû par leur seul mérite.

« Occupé quatorze heures par jour, il m'est impossible d'aller au devant de vous ; mais je serai charmé que vous vinssiez causer avec moi sur ce sujet, de neuf à dix heures du matin au Bureau du Journal ou de dix à cinq heures du soir, au Ministère.

« Agréez, Monsieur et ami, l'expression cordiale de mes sentiments et l'assurance de toute ma considération. »

Le Chevalier DE GARAT.

Dans le dossier qui contenait ces lettres se trouvait aussi l'acte de décès de Christophe (ailleurs nommé Louis-Christophe) Lenvec, percepteur des Contributions Directes à Plouescat, fils de Christophe Lenvec et de None Berlivet. Il mourut le 30 septembre 1860 à Plouescat, où Laouénan devait lui-même mourir deux ans plus tard. Il avait épousé Elisa-Pauline Dauvin, fille d'Adolphe Dauvin, médecin en chef de la Marine, et de Marie-Salvadora Jourdan (de la Passardière), qui décéda à Brest le 23 janvier 1879, ne laissant pas de postérité.

N'ayant pu consulter la collection du *Portefeuille*, j'ignore si Lenvec en devint effectivement le critique théâtral.

D^r C. LAURENT.

La conversion du peintre Danois Balin

Lors de la mission ethnographique que j'avais entreprise en 1939 aux îles Feroë pour le compte du Musée de l'Homme, j'ai eu l'occasion de rencontrer, à Torshavn, capitale de cet archipel, un prêtre danois, appartenant à un ordre missionnaire catholique qui n'était autre que le propre fils du converti de Pont-Aven, le Père Olav Balin.

Le Père Balin n'était pas le seul enfant du peintre à être entré dans les ordres, puisque l'une de ses filles est religieuse au Danemark. En 1939, le Père Balin, féru de culture française, était curé titulaire d'Eobjerg et se trouvait en mission aux Feroë où les catholiques sont en très petit nombre. Il m'avait conté les conditions qui avaient amené « le petit Juif qui était son père, à se faire catholique » et parlait de la Bretagne avec un attendrissement voilé d'un certain regret de ne pas la connaître assez. Nous avions fait de beaux projets, entre autres d'aller tous deux, lors d'un voyage qu'il aurait fait en France, visiter Pont-Aven.

La guerre me surprit aux Feroë et le R. P. Balin vint me conduire au bateau norvégien qui devait nous ramener au Danemark, mon second et moi, d'où nous devons ensuite regagner la France, nous souhaiter au revoir et, tandis que le bateau quittait le quai, il nous cria : « Vive la France, vive la Liberté... et... tuez beaucoup de nazis ! ».

Nous ne pensions pas quelle tournure allait prendre la guerre ! Le R. P. Balin, lors de l'occupation au Danemark, put se réfugier en Suède et échapper aux nazis.

Dans la dernière lettre reçue de lui, il me dit conserver l'espoir de faire ce voyage de Pont-Aven qu'il désire tant et être très touché de l'article paru dans la *N. R. B.* sur la conversion de son père, article que je lui ai fait parvenir.

R.-Y. CRESTON.

Un de nos meilleurs poètes de langue bretonne

JEAN-MARIE LE JEAN, "EOSTIK KOAT AN NOZ"

PARMI les innombrables poètes de langue bretonne, il en est un qui est trop peu connu et mérite de l'être davantage : Jean-Marie Le Jean, de son nom bardique : *Eostik koat an Noz* (*Rosignol du bois de la Nuit*). Cela tient surtout à ce que ses œuvres n'ont pas été réunies en volume et sont dispersées dans des revues, des journaux, ou publiées sur des feuilles volantes.

Nos propres recherches et les renseignements que d'aimables correspondants ont bien voulu nous adresser, nous permettent de compléter et parfois de rectifier les rares notices qui ont été consacrées à cet auteur.

Jean-Marie Le Jean naquit à Plounéren (Côtes-du-Nord), le 16 juin 1831. Voici d'ailleurs son acte de naissance : « Du 16^e jour du mois de juin 1831. Jean-Marie Le Jean, né le jour d'aujourd'hui à 2 heures du matin, fils naturel de Barbe Le Jean, âgée de 25 ans, profession de lingère, demeurant à Plounéren. L'enfant présenté à l'officier de l'état civil a été reconnu être du sexe masculin. Déclaration faite par Hervé Le Jean, âgé de 53 ans, tisserand, demeurant à Plounéren ».

Le lendemain, l'enfant fut solennellement baptisé par l'abbé Quemener, recteur de Plounéren, oncle maternel de Joseph Ollivier, l'excellent bibliographe. Il dut cet honneur à ce que son parrain et propre oncle, Jean-Marie Le Jean, était sacristain de Plounéren. On ne sait rien de la prime jeunesse du futur poète. Il fréquenta très probablement la petite école de Plounéren, où, selon Habasque, la méthode bilingue était encore utilisée (1). On peut croire que ces premiers exercices eurent une influence durable sur le goût de Le Jean pour la langue bretonne.

Il alla terminer ses études à l'école mutuelle de Saint-Brieuc et y obtint, le 13 septembre 1853, le brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Le 2 juillet de l'année précédente, il souscrivit un engagement décennal auprès de l'inspecteur d'Académie, pour échapper au recrutement.

Peu de temps après sans doute (on n'a pas réussi à découvrir la date exacte), J.-M. Le Jean fut nommé instituteur à Loc-Envel, petite com-

(1) HABASQUE, *Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*, t. III, note 1 de la page 44 (Supplément).

Habasque était bien placé pour être renseigné, car il fut membre du Conseil académique et du Comité d'instruction primaire des Côtes-du-Nord.

mune située sur les confins de la forêt de Koat an Noz, au sud de Belle-Isle-en-Terre. Il y fut en excellents termes avec le recteur, M. Vannier (2), chez qui il paraît avoir résidé. Leurs relations se continuèrent par la suite avec la même cordialité et la même confiance.

C'est vraisemblablement à cette époque qu'il faut reporter le portrait qu'en fit à l'abbé Clisson, recteur de Plounéren, le sacristain de son église, âgé de 80 ans, et qu'il transcrivit à Joseph Ollivier, en 1931. Nous croyons devoir le reproduire tel qu'il le dit, dans son breton imagé et savoureux : « *Yan Mari Ar Yann ! Yan Mari Ar Yann ! Anavezet am eus sur. Eun tam potr Chibitou, eur c'horf aezet, ha c'hoaz e veze o vont du-man ha du-hont da gana soniou brezonek graet gantan. Bez e oa, an den-ze, eun niz d'ar sakrist koz ac'han, Yan Mari Ar Yann ivez, hag em eus anavezet mat. Met an hini a gomzil d'in outan, ez eus bet c'hoarvezet gantan evel gant meur a hini-all : e oad a oa bet beuzet e stank ar villin avel ! Bastard ez oa. E van, ha Done d'ho far dono holl, rag maro int pell zo, a oa c'hoar da yan Mari Ar Yann, ar sakrist » (Jean-Marie Le Jean ! Jean-Marie Le Jean ! dit-il, je l'ai connu bien sûr. C'était un joyeux garçon, gai, bon vivant, un corps dégagé, qui allait, par ci, par là, chanter des sônes bretonnes composées par lui. C'était un neveu du vieux sacristain d'ici, Jean-Marie Le Jean également et que j'ai bien connu. Mais, à celui dont vous me parlez, il arriva comme à beaucoup d'autres : son père s'était noyé dans la mare du moulin à vent ! C'était un bâtarde, Sa mère, et que Dieu leur pardonne à tous, car ils sont morts depuis longtemps, était la sœur de Jean-Marie Le Jean, le sacristain).*

Nous ne savons pas autre chose sur le séjour de J.-M. Le Jean à Loc-Envel. À l'école primaire, on n'a trouvé aucune trace des anciens registres matricules et la mairie ne conserve pas les vieux registres de délibération de la municipalité. Le dossier personnel d'instituteur du poète a disparu, de même que les notes de ses supérieurs hiérarchiques.

En septembre 1856, J.-M. Le Jean essaya d'obtenir sa mutation pour l'école primaire de Guingamp. Il n'y réussit pas, son remplaçant à Loc-Envel ayant refusé sa désignation après l'avoir d'abord acceptée.

Pour les derniers mois de cette année, ses lettres à Le Scour nous renseignent sur son activité littéraire (3).

Le 3 janvier 1857, Le Jean est nommé instituteur à Guingamp, par arrêté du Préfet des Côtes-du-Nord. Sa correspondance avec Le Scour est rare pendant les six premiers mois, mais à partir de juillet elle devient abondante et nous fournit toutes sortes de précisions sur notre poète. Il a fait la connaissance d'une jeune fille de Plounevez-Moëdec, du même âge que lui, née à Rosporden, Aglaé-Henriette-Louise Le Troadec, fille d'un ancien receveur des Contributions indirectes. Les deux jeunes gens s'aiment, mais J.-M. Le Jean éprouve des difficultés à se faire accepter par la famille de sa fiancée. Il ne possède pas les moyens de faire face aux frais de noce. Grâce à l'entremise de Le Scour, ce point sera cependant réglé. Après une démarche auprès des autorités académiques de Saint-Brieuc, auxquelles il exposa sa situation, Le Jean est nommé, le 30 septembre 1857, instituteur à Trédarzec. « C'est le plus

(2) M. Auguste Vannier, originaire de St-Malo, avait appris le breton et fut l'un des bardes de la *Breuziezh Breiz*, fondée par La Villemarqué.

(3) *Amitties littéraires d'autrefois, d'après les papiers de J.-P. Le Scour, triés et commentés par Taloir*, dans « *An Ouled* », 1931-1932, n°s 37-40.

Ces papiers sont aujourd'hui déposés aux Archives du Finistère. 132 lettres de Le Jean à Le Scour sont encore inédites.

joli endroit que l'on puisse voir, à la porte de Tréguier, non loin de la mer que j'aime tant. Aglaé y exercera comme institutrice, puisqu'elle a son brevet et de cette manière nous gagnerons 1.000 francs par an, somme suffisante à la campagne... ». Rien ne s'oppose plus au mariage qui eut lieu à Plounevez-Moëdec, le 21 octobre 1857.

Hélas ! leur bonheur ne dura guère. Aglaé Le Troadec mourut à Trédarzac le 12 juin 1858, en donnant le jour à un garçon qui ne vécut pas. La mère succomba elle-même à une opération césarienne qu'on dut pratiquer pour extraire l'enfant. La douleur du pauvre Jean fut immense. On ne peut lire sans émotion les lettres désespérées qu'il adressa à Le Scour après son malheur. Sa peine était encore avivée par les menaces de son inspecteur qui « cherchait tous les moyens possibles pour le faire destituer ».

Quelques jours après la mort de sa femme et de son enfant, J.-M. Le Jean écrivit à l'abbé de La Trappe pour lui demander de le recevoir dans sa communauté. Le projet n'eut pas de suite. En septembre suivant, il songe à entrer aux Capucins de Guingamp. « Je suis content d'aller avec eux et de devenir capucin », écrit-il à Le Scour. « Mais comme je suis marqué d'un signe qu'on dirait réprobateur, peut-être ne le voudront-ils pas. Quel est donc ce signe, me demanderas-tu ? C'est que quand l'usage de raison est venu m'éclairer, j'ai reconnu que j'étais né dans la honte, que j'étais le fruit d'un moment de faiblesse d'une pauvre jeune fille que son père avait refusée à son amant. Je suis donc un bâtard et j'ai Dieu pour père... » Cette velléité demeura également sans suite.

Le 27 décembre 1858, J.-M. Le Jean écrivit à Le Scour : « Ici tout le monde est sur ma vie, les prêtres sont les premiers à me chercher des femmes, à me marier. Ah ! mon cher, j'en suis tellement hébété que je voudrais être à 100 lieues d'ici, car je ne veux pas me marier dans le pays de Tréguier ». C'est ce qui arriva pourtant. Le 7 février 1859, il épousait une paysanne de Trédarzac, Marie-Françoise Guyomard (4), plus âgée que lui de 12 ans.

Une fille, Marie-Louise-Josèphe, leur naquit le 28 novembre suivant, mais huit jours après, la mère décédait (5 décembre 1859). Et voilà le pauvre Le Jean veuf pour la deuxième fois ! Profondément dégoûté et ulcéré, il sollicite son changement. Le Maire et le Recteur de Trédarzac appuyent sa demande. Le 17 avril 1860, il est nommé 2^e maître-adjoint à Guingamp.

Le 2 mai, il écrivit à Le Scour : « Je m'y plais bien, dix fois mieux qu'à Trédarzac, mais dire que je suis heureux, cela n'est pas encore vrai... je suis plus à l'aise que je n'ai été, mais le bonheur n'est pas fait pour moi... » Le 8 juillet 1861, il y perdit sa petite fille Marie-Louise, âgée de 19 mois.

Sa besogne pédagogique est assez abondante, car, dit-il, « je suis en classe entouré de 194 enfants ; dans les autres heures du jour, j'ai des leçons particulières plus que je ne puis en donner ». Néanmoins, il essaya d'apprendre le latin sous la direction de l'abbé Tardivel.

En 1861, l'Inspection Académique des Côtes-du-Nord organise un concours littéraire parmi les instituteurs, doté d'un prix de 1.200 francs par le Ministère de l'Instruction publique. Le lauréat fut M. J.-M. Le Jean, avec une nouvelle assez étendue intitulée : « *La Val de Saint Kirio* ». Il écrivit à ce propos à son ami Le Scour :

(4) Et non Françoise Caris, veuve du greffier Le Gueut de Tréguier, comme l'écrit Jaffrennou, que Joseph Ollivier a trop aveuglément suivi dans sa notice sur J.-M. Le Jean, dans son *Catalogue bibliographique de la chanson bretonne*.

Guingamp, le 20 8^{bre} 1861.

Cher Jean Pierre,

Je te remercie de ta bien bonne lettre et de tes compliments ; ils ne sont ni administratifs, ni officiels, comme ceux que l'inspecteur m'a adressés, non ; les tiens sont dictés par l'amitié. Aujourd'hui, bien des gens, bien des confrères surtout, qui se communiquent sur mon compte des versions plus ou moins burlesques à cause de ma manie des vers bretons, se mordent les doigts et disent, bien bas il est vrai : « ce bougre-là avait l'air de faire du breton, mais il paraît qu'il s'occupait aussi de français ». Oui, sans doute, le breton qui étudie sa langue peut bien étudier autre chose ; le petit succès que je viens d'obtenir en est une preuve frappante. C'est en approfondissant mon breton que j'ai appris à approfondir mon français. Je l'ai fait ; je le ferai encore, et tout le monde peut le faire. Avis donc à tous ceux qui font fi de la langue de leur pays, et des individus qui, plus courageux qu'eux, s'en occupent, en se servant de cette langue si riche, comme de piédestal pour arriver à la connaissance de toutes les autres.

Quant à l'article dont tu me parles, tu me feras grand plaisir en l'insérant dans tel journal qu'il te plaira ; dis ce que tu voudras ; tu es libre, comme tout particulier, d'écrire ce que tu crois devoir écrire pour la bonne réputation et l'honneur de tes amis et de la noble corporation dont nous faisons partie. Ecris donc énergiquement et signe en gros caractères ; les dignitaires de l'enseignement n'y verront aucun mal, du moment que tu ne parleras pas de l'introduction du breton dans les écoles ; parle, en général, des générations passées et des générations futures ; parle de Brizeux qui écrivait aussi, lui, en breton et en français ; laisse à part toute opinion et ne décris le breton que d'après l'œuvre du temps. Aie plutôt l'air de prendre en pitié ceux qui le dédaignent, que de les prier d'y revenir ; le breton vivra, vivra longtemps, toujours ; qui peut dire le contraire ? Jusqu'à preuve contraire on peut donc dire qu'il vivra. Ne dis pas aux paysans de donner la chasse au français ; dis-leur plutôt de bien apprendre leur breton ; qu'il leur sera d'un puissant secours pour apprendre le français, que tout le monde doit savoir, mais non au détriment du vieux bon celtique ; est-ce une raison de brûler une vieille armoire de chêne massif et sain, parce que votre fille, jeune et belle, veut attirer les galands par l'ornementation de sa maison avec des meubles neufs en sapin ? qui ne verront pas le 1/4 de l'usage de la vieille armoire ? Évidemment non ; apprenons du nouveau puisqu'il nous est indispensable, mais n'oublions pas ce qui est vieux, mais qui est bon.

De cette manière, ou à peu près, tu peux donner une rude leçon aux dandys modernes qui ne savent que friser leurs moustaches, en mêlant à leur français quelques mots grecs et latins. Si tu fais cet article, fais-le bientôt ; je le ferai répéter par les journaux de la localité.

Et Koantik-Holl, elle dort toujours ?

P. S. — Mes supérieurs exigent que je me prépare à passer un examen pour le brevet supérieur. Je travaille comme un nègre ; je suis dans ce moment tout entier à la Chimie, j'y suis jusqu'aux oreilles.

Tu feras adresser des exemplaires de ton article à tous les amis, et à l'instituteur de Lanvellec, qui a trouvé à dire dans les temps que je n'étais pas plus capable qu'un autre.

(Le bal de Saint Kirio a été publié en feuilleton dans un journal des Côtes-du-Nord, mais il nous a été impossible de le déterminer, les collections de périodiques des Archives départementales et de la Bibliothèque Nationale ne remontant pas au delà de 1880, date de l'organisation du dépôt légal).

Le 27 février 1862, J.-M. Le Jean écrit encore à Le Scour :

Le bal de Saint Kirio n'est pas achevé, je le continue à mesure que l'imprimeur l'insère. Plusieurs personnes m'en ont fait l'éloge, entre autres le recteur de Plounérin auquel j'envoie des numéros.

Ensuite l'inspecteur d'Académie en résidence à St-Brieuc, avec lequel j'ai eu une audience particulière sur sa requête, m'a dit que je devrais le mettre en volume ; il était enchanté de moi et m'a autorisé à écrire tout ce que je voudrais, hormis la politique, à laquelle il m'a défendu de prendre aucune part, ce que je me donnerai bien garde. Il m'a demandé si je n'avais pas fait d'études classiques. Hélas ! non, répondis-je, je l'eusse bien voulu. — C'est dommage, me répondit-il, avec l'intelligence que vous avez, vous auriez pu faire quelque chose.

Les dix années que J.-M. Le Jean a passées à Guingamp ont certes été les plus fécondes de sa carrière littéraire. En dehors de sa production personnelle, il aide ses confrères en poésie. Le 12 octobre 1859, il écrit à Le Scour : « Pourquoi ne me parles-tu jamais du poème que j'ai corrigé à Barg Kervavel ? ». Le 22 novembre suivant, il écrit encore au même : « Et Barz ar Butun, c'est drôle, tu ne me parles jamais du chant que je lui ai corrigé ». Barz Kervavel et Barz ar Butun désignent le malheureux Guernisson, employé à la manufacture de tabac à Morlaix, qui mit fin à ses jours en se pendant. Ces passages de la correspondance de Le Jean confirment bien la note relevée par Joseph Ollivier sur un exemplaire d'une feuille volante contenant des chansons de Guernisson, dans la collection Villiers du Terrage (6).

Mais c'est surtout J.-P.-M. Le Scour qui semble avoir le plus bénéficié de la collaboration de J.-M. Le Jean. Par exemple, le poème de Le Jean, *Koantik Holl*, paraît bien avoir été composé pour Le Scour, car le 27 août 1860, nous lisons ceci : « Dis-moi si tu as reçu *Koantik Holl* et si ce chant ne te plaît pas, il faut me le renvoyer et donner ton plan à qui tu voudras pour mettre en vers bretons ». Dans une autre lettre de Le Jean à Le Scour, nous relevons : « Je vais corriger quelque chose à ta pièce nouvelle *Bered ma farroz* et te la retournerai dans une lettre ». Dans les papiers de Le Scour, notre ami Fanch Gourvil a retrouvé un manuscrit du poème *Ann Hroun Varia Remengol hag he Felerined* écrit de la main de Le Jean. Une strophe, *Eun den distroet oc'h Doue*, est de la main de Le Scour, mais avec des corrections de Le Jean. Un autre poème, *Kelenn da Vreizir*, est également de la main de Le Jean, mais avec des remaniements qui paraissent être de Le Scour (7).

J.-M. Le Jean semble même avoir fait sentir un peu vivement à Le Scour la part qui lui revenait dans ses œuvres, dans un moment de nervosité, ou peut-être de surexcitation alcoolique, qu'il s'en repentit en

(5) Il y a un village de Saint Kirio en Plounérin et une chapelle dédiée à ce saint y existait, mais en ruines. Elle a été relâtie en 1879.

Saint Kirio guérit les furoncles. On lui offre en offrandes des clous, des épingles, des monnaies. (LARGILLIÈRE, *Six saints de la région de Plestin*, p. 71).

(6) J. OLLIVIER, *Catalogue bibliographique*, p. 189, n. 1.

(7) Voir *Telenn Remengol*, p. 132, 134.

adressant à son ami « une rétractation solennelle de tout ce que j'ai pu dire contre vous et votre famille. Je vous prie tous, au nom de Dieu, de vouloir bien me pardonner, comme à un homme qui ne savait pas trop ce qu'il disait ». Un peu plus tard, il lui écrivait :

Guingamp, le 26 août 1863.

Monsieur Lescour,

Il ne m'est jamais venu à l'idée de vous faire payer une seule ligne, un seul vers des chants bretons que j'ai faits sur vos plans ; j'ai dit cela, que vous étiez très adroit pour faire des plans ; rien de plus. Veuillez, je vous en prie, prendre garde aux exagérations ; vous savez qu'il y en a tant soit peu toujours. Et quant à *Koantik-Holl*, c'est votre plan, vous m'avez dit de l'imprimer à vos frais, et je vous l'abandonne, signez-le si vous voulez ; je ne le revendiquerai jamais. Quant à ce qui regarde M. Hernot, je vous laisse libre de lui écrire ce que vous voudrez et à M. Tardivel aussi ; je ne leur en parlerai jamais, ni à personne. Cette leçon est bien rude pour moi, et soyez sans inquiétude, elle me profitera ; jusqu'ici ma conduite a été irréprochable, je tâcherai de faire en sorte qu'elle le soit encore avec l'aide de Dieu et de sa bonne mère...

J'ai attendu hier, 25, l'agent de la banque qui devait me réclamer les 300 francs que je vous dois ; j'ai cru, par erreur sans doute, que vous les vouliez, mais que vous n'osiez pas m'en parler ; voilà pourquoi je vous ai proposé de vous les payer ; comme j'ai une obligation entre vos mains, je désire savoir ce que vous comptez faire à ce sujet.

Je vous prie de croire qu'aucun sentiment de haine ni de ressentiment ne m'anime contre vous, ni aucune des personnes qui vous entourent, j'aime à croire que vous n'en avez non plus contre moi, et si vous ne me permettez pas d'être votre ami, à l'avenir, je le serai par le cœur et jamais votre ennemi !...

Je bénirai en vous la main de Dieu qui me châtie.

LE JEAN.

Les deux amis ne tardèrent pas à se réconcilier. Il est bien regrettable que nous ne possédions pas la correspondance de Le Scour qui nous eût sans doute fourni d'autres éléments sur ce petit point d'histoire littéraire bretonne. Ajoutons ce passage d'une lettre d'Hippolyte Violeau à Lemièrre de St-Brieuc, du 20 février 1874, qui n'est certes pas à l'avantage de Le Scour : « Lescour avec ses ballades achetées à beaux deniers à Lebras, à Guernisson, à tant d'autres, en y ajoutant sa misérable vie... (8).

Au mois d'octobre 1867 eut lieu à St-Brieuc le Congrès Celtique International. Jean-Marie Le Jean, qui s'était fait admettre comme membre de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, le 9 octobre 1867, y participa de tout son cœur. A la séance du 18 octobre 1867, il lit lui-même son beau poème *Barzed Arvor*. La Villemarqué donna la traduction de ce morceau qui fut très applaudi. Avec le concours de Luzel, J.-M. Le Jean organisa la représentation de Sainte Tryphine, dans la soirée du 19 au 20 octobre. Les Mémoires du Congrès en rendent compte en ces termes : « L'habile traducteur de Sainte Tryphine, M. Luzel, et un autre de nos bardes, M. Le Jean, ayant bien voulu se charger, à leurs

(8) Nous devons cette note à l'obligeance de notre ami A. Le Goaziou.

risques et périls, de monter cette pièce avec une troupe de paysans de Pluzenet, tous les moyens simples d'une représentation véritablement populaire furent mis à leur disposition, et le peuple entier fut ainsi admis à avoir sa pleine part au Congrès » (9).

Cependant le veuvage paraît peser à J.-M. Le Jean. Au début de son séjour à Guingamp, il avait essayé d'obtenir la main d'une demoiselle de Loc-Envel « celle que j'ai chantée dans *Kurunen aour* », dit-il. Sa mère ne voulut pas y consentir et Le Jean croyait que le recteur de Loc-Envel, M. Vannier « y était pour quelque chose ».

Enfin, le 5 mars 1870, il annonce à Le Scour « son projet de mariage avec une demoiselle institutrice qui donne des leçons en ville... Elle a 25 ans et compte fonder ici, plus tard, un pensionnat de jeunes demoiselles. Ma future gagne 1.200 francs par an et quand elle sera ma femme, elle trouvera beaucoup plus de leçons... Je me marie à l'ancienne institutrice des enfants de M^{me} Vallée, à Locmaria (10).

Le 16 avril 1870, J.-M. Le Jean épousa à Guingamp, Augustine-Sainte Robillard, née à Guingamp le 14 octobre 1849, fille d'un commis de la banque Desjars, institutrice primaire.

La veille du jour de mariage, il écrivait à Le Scour : « Pense donc ! Mardi prochain le grand jour, le grand oui, le oui sacramentel... et après le bonheur durable, la vie de famille, la félicité... » Le Scour assista lui-même à la cérémonie, en se faisant accompagner d'une caisse de vin.

Hélas ! cette félicité qu'attendait le pauvre barde semble n'avoir pas duré longtemps. Sa troisième femme avait un caractère difficile, nous a dit une descendante de la famille. On verra plus loin ce qu'il en dit lui-même dans une de ses lettres à Luzel. Ce sont là, peut-être, les raisons majeures qui conduisirent le malheureux Le Jean à s'adonner immodérément à la boisson.

Quoi qu'il en fût, sur proposition de l'inspecteur d'Académie, après avis des inspecteurs primaires et mûr examen, un arrêté du Préfet, en date du 10 août 1871, l'envoya en disgrâce à Pontrieux. Nous ne savons rien de son séjour dans le pays de Goëlo. Charles Le Goffic doit certainement se tromper en affirmant que Le Jean « guida les premiers pas de Gwennou, lui donna quelques notions de prosodie », et fit accepter par son père l'insertion dans le *Lannionnais*, en 1863, d'une pièce bretonne ayant pour titre *Ar Goulmik gwenn*. Or, nous savons que Le Jean ne vint à Pontrieux qu'en 1871 et à cette date Gwennou avait 20 ans, étant né en 1851. De plus, si Le Jean avait revisé la poésie de Gwennou, il aurait certainement rectifié le titre : au lieu de *Ar goulmik gwenn*, il aurait écrit *Ar goulmik wenn* (11).

Le 18 août 1874, J.-M. Le Jean est muté à Collinée en plein pays gallo. Comme motif du déplacement, l'arrêté du Préfet précise : « insuffisant à Pontrieux ». Le pauvre pédagogue se décourage de plus en plus ; sa femme le poursuit de sa haine et de ses dénonciations. Il essaye de sortir de cette situation. L'année précédente, il avait sollicité auprès de Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, une place d'inspecteur

de l'enseignement primaire. Mgr David, évêque de St-Brieuc, et M. de Boisboissel, député de Guingamp, avaient appuyé sa demande. Ce fut en vain.

De Collinée, il écrit à son ami Luzel, devenu rédacteur en chef de l'*Echo de Morlaix*, en avril 1874, de lui chercher une place par la voie du journal. Grâce à l'intervention de Luzel, l'imprimeur Haslé lui fait offrir un emploi dans ses ateliers. Les scrupules et l'indécision de J.-M. Le Jean ne permirent pas de conclure l'affaire.

De guerre lasse, pendant les vacances de 1875, il demande un congé d'inactivité et il est remplacé à Collinée par un arrêté du 13 septembre 1875 (12).

Que devint ensuite J.-M. Le Jean ? A quelle époque a-t-il quitté la Bretagne ? Nous ne saurions le dire.

Dans une lettre à Luzel, du 11 octobre 1876, Gaidoz raconte qu'il venait de recevoir la visite de Le Jean, qui avait quitté Montmorency pour venir chercher une place à Paris. Que faisait-il à Montmorency ? Nous l'ignorons. En tout cas, il ne paraît avoir séjourné dans cette ville que pendant le second semestre de 1876, car son nom ne figure pas sur les états de recensement de cette année.

Il est fort probable que J.-M. Le Jean mena à Paris une existence peu régulière, buvant beaucoup quand il en avait les moyens. Il échoua enfin à l'hôpital Laënnec, où il mourut le 24 janvier 1877. Voici son acte de décès relevé à la mairie du 7^e arrondissement :

« Acte de décès du vingt-cinq janvier mil huit cent soixante-dix-sept, à onze heures du matin, hier à six heures du matin, est décédé, 42, rue de Sèvres, Jean-Marie Lejean, instituteur, âgé de quarante-cinq ans, né à Plounérin (Côtes-du-Nord), demeurant 14, rue Tournefort, veuf de Françoise Guillaumard (*sic*), sans autres renseignements. Le décès a été constaté suivant la loi par Nous Jacques-Eugène Daubez, adjoint au maire du septième arrondissement de Paris, Officier de l'état civil, Chevalier de la Légion d'honneur, et le présent acte rédigé sur la déclaration de Joseph Guillemain, âgé de trente-sept ans, et de Eugène Valentin, âgé de quarante-un ans, tous deux employés, demeurant 42, rue de Sèvres, qui ont signé avec Nous après lecture. »

On remarquera que J.-M. Le Jean a altéré, sans doute intentionnellement, sa situation de famille. Sa troisième femme, Augustine Robillard, était encore vivante, quoique séparée amiablement de son mari. Jaffrenou place son décès en 1872 ; en réalité, elle mourut à Guingamp, le 9 février 1886, qualifiée d'institutrice primaire.

(A suivre.)

Daniel BERNARD.

(12) Les diverses dates de mutation de J.-M. Le Jean nous ont été aimablement fournies par M. Léon Dubreuil. Nous lui exprimons ici toute notre gratitude.

(9) Voir *Comptes rendus et Mémoires du Congrès Celtique international de Saint-Brieuc*, pp. 86, 128 ; *Revue Celtique*, t. III, p. 186 ; article de Ch. DE GAULLE, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, octobre et novembre 1867, pp. 326, 405 ; *La Ville-marquise, sa vie, ses œuvres*, p. 127.

(10) François VALLÉE, dans ses *Envorennou eur brezonegour*, publiées dans *Stereon*, en mai 1941, ne parle pas de sa première institutrice.

(11) Voir : Préface à *Santez Triphina hag ar Rone Arzur*, de GWENNOU, p. XII, reproduite dans l'*Amé Bretonne*, première série. D'ailleurs, la poésie de Gwennou ne parut dans le *Lannionnais* que le 7 juin 1873.

LOUIS VEUILLOT

en presqu'île Guérandaise

QUI donc ne connaît de ces lieux dont une époque s'est emparée pour y maintenir quelque chose de son allure, de son prestige, de sa palpitation ? Dociles à l'emprise de cette survivance, nous tendons nos âmes et nos regards vers le contour fugitif et la vibration intime des êtres et des choses qui furent.

C'est l'attrait de ce sortilège qui m'a déterminé à faire au Pouliguen un voyage en marche inverse du temps et à m'arrêter il y a près d'une centaine d'années. Pour une randonnée de ce genre, il me fallait un bon guide, capable de décrire, et de sentir, et de narrer. Non pas un vilain pédagogue, un ennuyeux dissertateur. Mais un homme d'esprit et de tempérament, ayant bonne fourchette, bon gosier, bonne plume ; reçu avec honneur dans les meilleures maisons et assaisonnant ses récits de quelques grains de sel, comme il sied au pays des paludiers.

Ce guide, c'est Louis Veillot. Dans le Pouliguen du siècle dernier, il nous attend.

La première fois que je l'y rencontrai, ce fut pendant l'été 1861, Napoléon III régnant. La presqu'île guérandaise s'ouvrait au tourisme (1). Parmi les toits de chaume, quelques chalets habillaient déjà ses rivages. Les dunes s'habillaient de pins. Et la plage ne déshabillait encore personne. Au contraire ! De la crinoline au tuyau de poêle, on s'y boutonnait, on s'y fringuait comme pour un bal aux Tuileries. Et l'on ne parlait que de la récente arrivée du grand écrivain, figure de proue du catholicisme militant. Je brûlais de le connaître. Quels étaient ses projets ? Venait-il préparer dans le recueillement quelque ouvrage nouveau ? Comment occupait-il ses journées ? Quelles étaient ses relations, ses impressions ? Prendre un aperçu de la presqu'île guérandaise et de ses visages à travers le prisme d'une personnalité aussi originale : voilà l'idée qui me hantait.

(1) Rappelons ici qu'à notre connaissance l'expression « presqu'île guérandaise » n'apparaît pas avant 1869, date de l'ouvrage de Joseph DESMARS : *La Presqu'île Guérandaise*. (Cf. N. R. B., n° 2, mars-avril 1953).

J'avais déjà remarqué M. Veillot faisant son tour de promenade le long du port, à marée haute, quand un jour l'occasion vint favoriser le contact. Arrêté devant une barque qui revenait de la pêche, Louis Veillot observait les gestes des marins. Ceux-ci enroulaient les voiles brunes et déléstaient la cale où les sardines amoncelées viraient du bleu à l'argent vif, en des reflets pareils à certains clairs de lune sur la baie. Je m'approchai et, encouragé par l'expression bienveillante de sa physionomie, je me présentai tout de go. La conversation s'engagea.

« La presqu'île guérandaise, me déclara Louis Veillot, ne m'était pas tout à fait inconnue. J'y suis venu pour la première fois en 1848 : séjour rapide. Cette année-ci, mon temps est moins limité et je puis m'offrir des vacances, de vraies vacances. En réalité, corrigea-t-il avec un fin sourire, c'est le gouvernement impérial qui me les offre. Depuis qu'il a supprimé mon journal *L'Univers*, je ne suis plus qu'un journaliste sans tribune. Bien sûr, je n'ai pas encore pris ma retraite ! Mais je suis incapable de travailler hors de chez moi. Il me faut mon établi. J'entends donc consacrer ces quelques semaines d'été à ma famille, à mes amis, à quelques visites-promenades dans les environs et à la musique de Mozart. Vous désirez savoir ce que je prépare ? *Le parfum de Rome*, qui sera, si j'ose dire, un fruit du Pouliguen. A part cela, je n'utilise guère ma plume que pour ma correspondance. L'Empereur, en m'octroyant des loisirs, m'a donné celui d'entrer dans le plus beau royaume dont j'eusse jamais rêvé ; et l'on y devient paresseux. Vous voyez, là-bas, cette villa blanche et rose au bord de la plage ? Nous l'appelons « le royaume d'Esgrigny-sur-Mer », du nom de ses souverains, M. et M^{me} d'Esgrigny, qui m'y offrirent la plus délicieuse hospitalité. »

A cet instant, mon interlocuteur s'effaça, et le cadre qui avait été le sien disparut aussi. Une fenêtre d'où s'élançait le *Quadrille des lanciers* se referma soudain. C'est en vain que je m'obstinaï dans le souvenir des crinolines et des tuyaux de poêle. Tout cela avait été prestement relégué dans le placard aux vieux accessoires. Je me vis entouré d'estivants à peu près complètement nus. De sorte que je m'interrogeai si le royaume enchanté de Louis Veillot n'était pas devenu le paradis terrestre.

Mais la rencontre que je viens de conter avait laissé en moi des images trop obsédantes. Ce royaume d'Esgrigny-sur-Mer devint mon Atlantide. Que subsistait-il de cette résidence qui fut l'un des rendez-vous du bel esprit et de la haute société ? Et d'abord, quoi de tangible ? « Le chalet du comte d'Esgrigny, l'ami de Louis Veillot — me fut-il répondu — n'existe plus depuis longtemps ; il a été démoli vers 1912 ». Ainsi, la pierre avait eu la fragilité d'une vie humaine ! Seules, les plaques de deux voies publiques m'ont parlé de ce passé qui fut si brillant et qui n'est pas tellement lointain : l'allée Louis Veillot, dans le parc et, conduisant du parc à la plage, le passage d'Esgrigny.

Les lettres du Pouliguen

Il me restait donc à consulter les *Œuvres complètes* de Louis Veuillot : je le fis sans grand espoir. Que pouvais-je attendre d'un écrivain classé comme doctrinaire et non comme romancier, poète ou folkloriste ? Mais une correspondance réserve souvent des surprises, et j'avais présente à l'esprit l'appréciation de Jules Lemaitre concernant la correspondance de Veuillot : « la plus extraordinaire, avec celle de Voltaire, qu'un homme de lettres ait laissée ».

Or Louis Veuillot fit, au total, sept séjours dans le « royaume d'Esgrigny-sur-Mer ». Et je dus convenir que c'était en grande partie par ses lettres du Pouliguen qu'il avait édifié, hors de toute convention littéraire, l'un des monuments les plus remarquables de la littérature française. On ne saurait lire les lettres du Pouliguen sans en goûter l'enjouement, le pittoresque, les trouvailles de style, et cette vigueur d'expression où l'on devine le polémiste dont la puissance de feu était redoutable. A travers ses vacances bretonnes, le fougueux écrivain spiritualiste apparaît, malgré quelques passagères mélancolies, ravi de son sort. Chez le comte d'Esgrigny, gentilhomme bienfaisant, hospitalier et parfait sybarite, il est reçu en prince. La table est exquise, le gîte seigneurial, les invités triés sur le volet. Sur un ordre, on attelle et les chevaux trottent par tous les chemins. Tout cela plaît à Veuillot. Il savoure et, d'année en année, s'attache davantage au beau pays de Guérande. Sous sa plume, on voit s'animer une contrée, un monde, une société. Une contrée qui garde son âme d'autrefois au moment où son visage commence de changer. Un monde où sont crayonnés au passage le hobereau, le pauvre hère, le grand seigneur, l'archéologue. Une société : celle du « royaume ».

Louis Veuillot et le comte d'Esgrigny

Comment Louis Veuillot connut-il le comte d'Esgrigny ? Très vraisemblablement par l'intermédiaire de Melchior du Lac, l'un des premiers collaborateurs de *l'Univers*, journal auquel Veuillot avait donné une impulsion nouvelle. C'est d'ailleurs à du Lac que le grand écrivain fut redevable de ses relations aristocratiques dont il était assez fier. Mais il n'eût pas toléré qu'on le morguât en égard à ses modestes origines. « Je monte d'un tonnelier, répliquait-il à un snob, de qui descendez-vous ? »

Etudiant à Paris sous la Restauration, Luglien Jean de Jouenne d'Esgrigny avait fait partie de la *Société des Etudes littéraires* qui réunissait en la maison dite des « Bonnes Etudes », sous le patronage de M. Bailly, une élite de jeunes catholiques épris de pensée religieuse et d'apostolat. On y prend le poids des idées et des problèmes du jour. Lacordaire, Charles Lenormant, M. de Carné y fréquentaient. Ce groupement, qui cessera d'exister en 1870, devait être à l'origine des conférences de Saint-Vincent de Paul.

C'est dans ce milieu que le comte d'Esgrigny et Melchior du

Lac se lièrent d'une amitié à la mesure de la vie et fondèrent un cénacle de six membres connu sous le nom de *Soirée*. Déjà Melchior du Lac, que nous allons retrouver au Pouliguen, apparaît comme une de ces personnalités modestes et efficaces pour lesquelles seule l'œuvre compte, sans nul souci de prestige personnel. En lui existent deux vocations, deux appels : il y a le moine et le journaliste.

Le comte d'Esgrigny aurait pu faire carrière dans les lettres ou la diplomatie. A la tête d'une jolie fortune, il préféra vivre en dilettante, et appartenir d'abord à sa famille, tout en occupant une place distinguée dans le mouvement catholique et dans le monde.

De son mariage avec *Louise* Artémise Milleret d'Omiécourt, il eut deux enfants : René et Jeanne.

Les d'Esgrigny font une première apparition au Pouliguen en 1853. Ils s'y plaisent et décident d'y retourner : le climat, disent les médecins, devrait hâter la convalescence du jeune René qui, dans une chute, s'est blessé à la colonne vertébrale. Mais l'enfant meurt, âgé d'une dizaine d'années, tandis qu'en bordure de plage M. et M^{me} d'Esgrigny voient s'achever leur villa qui sera bénite le 9 août 1860. Il leur reste Jeanne, que Veuillot appelle joliment : « Jeanne la Paludière ».

Le Pouliguen avait été érigé en commune le 10 novembre 1854. A cette date, Jules Benoît qui, lui aussi, a laissé un nom dans l'histoire locale, avait été élu maire. Le comte d'Esgrigny, qui lui succédera de 1871 à 1878, rédigeait de sa propre main le compte rendu des séances du conseil et, dans les anciens registres municipaux, on reconnaît aisément sa fine écriture peignée comme la barbe d'un amiral. Aux élections de 1878, Jules Benoît redevint maire mais, en 1888, cette fonction fut à nouveau offerte au comte d'Esgrigny. A bout de forces, il déclina cet honneur et, le 1^{er} novembre de la même année, mourut au Pouliguen où sa femme était décédée en 1879. Ainsi s'éteignit un foyer rayonnant de vie familiale, de vie sociale et de vie littéraire.

Quant à Louis Veuillot, rappelons qu'il était devenu veuf à 39 ans. Père de cinq filles, il en a perdu trois, emportées coup sur coup par la dyptérie ; les deux autres sont Agnès et Luce. Elles passent aussi leurs vacances au Pouliguen, chaperonnées par leur tante Elise, sœur de l'écrivain.

En somme, chez les d'Esgrigny, c'est la famille Veuillot qui rapplique ! Autre commensal : Melchior du Lac, heureux de retrouver un ami d'enfance en accompagnant un ami de pensée et de lutte. Louis Veuillot parle de lui avec une pointe de malice. Du Lac devait être de ces hommes qui, sortis de leur sphère intellectuelle, ne sont ni très expressifs, ni très folâtres. Un peu morose, le milieu Veuillot ! Mais les d'Esgrigny, avec leur grand art de recevoir, savent créer une ambiance tout autre. Qu'on en juge d'après cette lettre du 20 juillet 1861. Louis Veuillot vient d'arriver au Pouliguen :

J'avoue, écrit-il, que la civilisation ne manque pas de charmes chez le comte d'Esgrigny qui est un fort bon homme et qui a une très bonne et très joviale comtesse, et deux chevaux. Il méconnaît un peu Mozart, c'est un tort, mais il n'ignore pas le rôle important de la cuisine dans la vie. Par dessus le marché, il est poli, bienveillant, très occupé de faire plaisir ; enfin il m'estime, ce qui me laisse peu de chose à désirer dans ses opinions sur le reste des hommes. La conclusion de tout cela est que je me laisse vivre assez voiontiers. J'ai quatre ou cinq heures bien à moi tous les jours, que je consacre au papier blanc. Je lis même un peu dans les livres que m'a recommandés le Père Abbé ; je tâche de me tourner à la dévotion ; les réflexions que j'ai faites à Solesmes m'ont convaincu mathématiquement que j'étais léger de ce côté et qu'il convenait de se préparer à finir. (A. M. Segrétain).

Une autre lettre évoque la Saint-Louis chez les d'Esgrigny. A son frère, Eugène Veuillot :

Je m'élargis, c'est positif, J'ai résolu de le prendre gaiement. Nous nous amusons tout de même. M^{me} d'Esgrigny se nomme Louise. Il y a eu surprises réciproques, bouquets, comédie en vers jouée par Elise ! Agnès ! Luce ! et les autres. Eh bien ! l'homme naît encore plus comédien qu'il ne naît insubmersible. Après la comédie, on m'a mis sur la tête une couronne. Les mesures étaient si bien prises que la couronne m'est tombée immédiatement sur les épaules, et si je ressemblais moins à Segrétain, Dieu sait où elle se serait arrêtée ; en sorte que j'avais de la gloire plein le dos. (25 août 1861).

« Les Jeux du Pouliguen »

Dans le classement général des œuvres de Louis Veuillot, la comédie en vers à laquelle il fait allusion est ajoutée à un certain nombre d'improvisations diverses, sous le titre : *Les Jeux du Pouliguen*. Ce mélange comporte un cantique à Sainte Anne, demandé par le curé du Pouliguen. « Le curé m'a pris au collet et m'a demandé de lui faire un cantique pour la fête de Sainte Anne ; et je l'ai fait, et on le chante ». Mais si le curé fut très content, Veuillot ne partagea guère cette satisfaction. Il jugeait son cantique « non pas médiocre, mauvais... » et ne se trompait pas. Toujours dans *Les Jeux du Pouliguen*, il imagine un dialogue poétique entre Agnès et Luce : « Impressions de voyage » en Bretagne ; c'est bien plat.

Une bonne verve jaillit à nouveau dans « *L'Indépendant*, journal d'Esgrigny-sur-Mer, paraissant tous les jours de pluie ». Veuillot y raille le type éternel du pédant de province, en l'espèce « notre savant ami » M. Kerbilbosquet, « membre de la Société d'Archéologie, Belles-Lettres et Beaux-Arts de Pornichet », auteur d'une étude sur *l'ostéologie des poux de mer*. *L'Indépendant d'Esgrigny-sur-Mer* vante Piriac, « plage éminemment favorable à l'arénopathie. Une maison contiguë au cimetière, c'est-à-dire située dans les conditions les plus favorables pour donner envie de vivre, est offerte aux personnes qui auraient besoin de suivre cet agréable et efficace traitement ». Le même humour de villégiature se donne libre cours

dans une « *Egrinomaropédie*, ou recueil complet des choses remarquables d'Esgrigny-sur-Mer. Publication qui sera continuée indéfiniment et qu'on s'efforcera de rendre complètement inutile ».

Le Pouliguen vu par Louis Veuillot

Louis Veuillot nous montre Le Pouliguen qui se développe et se transforme au fur et à mesure que la mode des bains de mer s'incorpore aux mœurs.

Mais, en 1861, les estivants ne sont pas encore très nombreux :

Ce pays-ci est encore si protégé de sainte Anne, qu'il conserve la vieille poste. Jusqu'à Nantes, les lettres ne voyagent pas la nuit. Point de cercles, point de casinos, point de cabinets de lecture. Trois numéros du *Monde* (2) arrivent tous les jours, mais rien autre chose en fait de papiers imprimés... On montre ici un homme qui a vécu cinquante ans dans un rocher, à l'endroit le plus désert et le plus périlleux de la côte. Il ne venait au village que la nuit, pour prendre sa provision de pain ; lorsqu'on l'allait voir, il se jetait à la mer. On a dit qu'il était fou ; certainement, il manquait de sagesse puisqu'après une si belle expérience il est revenu parmi les traîtres humains.

(A. M. Segrétain, 20 juillet 1861).

Louis Veuillot assiste à la procession du 15 août :

Les marins du lieu portaient sur un brancard de roses un petit navire qui n'a ja ja jamais navigué, et qui reste pendu à la voûte de l'église. Il venait après la grand'croix tenue par un paludier en costume Louis XIII et la statue de la bonne Vierge portée par les jeunes filles. Mes méchants yeux voulaient pleurer. Les marins chantaient :

Que nos vaisseaux, nos galères
Et tout autre bâtiment
Puissent, malgré les corsaires,
Naviguer tranquillement.

Qui croirait que c'est la poésie ? C'est elle pourtant, à preuve que je n'y ai pu tenir et qu'il a fallu pleurer. Si vous aviez oui comme ces braves gens chantaient cela de grand sérieux et de grand cœur !

(A. M. Segrétain, 20 août 1861).

L'année suivante, en 1862, Louis Veuillot nous dit que l'on a déjà beaucoup construit au Pouliguen ; on se préoccupe d'édifier une nouvelle église (celle que nous connaissons aujourd'hui) ; enfin, la présence des touristes fait monter le coût de la vie :

Le Pouliguen est un petit port de pêcheurs. C'était, il y a quelques années, un lieu inconnu et sauvage où l'on ne voyait personne, où l'on vivait pour rien. Il est maintenant orné de chalets en plâtre et de deux ou trois cents crinolines. Il y a des pianos, des concerts et des loteries pour bâtir l'église. Quand l'église sera bâtie, on aura chassé le bon Dieu,

(2) Le journal *Le Monde* succédait à l'*Univers*, supprimé en 1860 par le gouvernement impérial, rétabli en 1867.

les légumes seront hors de prix, et les sauvages d'autrefois, devenus anthropophages, mangeront le voyageur. Ils commencent déjà.

(A M. l'abbé Klingenhoffen, 19 juillet 1862).

En 1867, Louis Veillot, allant se promener sur la grève jusqu'à un endroit qu'il appelle « le rocher rond », observe que « la ceinture des maisons est presque continue jusque là, et le visage de la solitude est perdu ».

Cinq ans plus tard, il écrit à sa fille Luce :

Le Pouliguen se boise de plus en plus. Toutes les dunes Benoît se hérissent de sapins qui feront un autre Arcachon ; il se maisonne en même temps qu'il se boise ; il se dalle, il se frise et se monumentalise, et avec tout cela, il n'est plus si joli que quand tu trottais dans les sables... (5 septembre 1872).

Les lettres du Pouliguen contiennent peu de notations folkloriques à proprement parler. « Pour ce qui regarde les curiosités du pays, je ne les vois guère », écrivait Veillot en 1861. Serait-ce indifférence ? Quoi qu'il en soit, Veillot revient ; le charme opère et, en 1864, on perçoit un autre son :

Toujours au grand soleil, toujours un petit vent frais qui apporte tantôt une saveur de mer, tantôt un parfum de violettes exquis, enlevé des marais salants. Dans ce pays où il fait frais au soleil, les marais sentent la violette ; qu'en dites-vous ?

(A M. le Comte du Val de Beaulieu, 30 juillet 1864).

Dans sa correspondance, l'illustre écrivain n'est jamais beaucoup plus explicite. Et il a bien raison. C'est par l'absence de recherche, le ton direct, la brièveté qu'on apprécie l'art épistolaire, dont les ennemis mortels sont l'emphase, le didactisme, les longueurs descriptives et un souci exagéré de la composition. Ce n'est donc pas dans ses lettres, mais dans ses *Vignettes* que Veillot donne cette jolie page où perle la rosée matinale :

Il avait plu à grand et beau tapage durant une partie de la nuit. Vers 5 heures, je me mis à la fenêtre. De là, on voit la mer, la rivière (3), le bois et la campagne jusqu'au coteau de Guérande. Le ciel était clair, la rivière bleue ; la mer montait doucement sur le sable lavé. Je sortis ; les feuilles et les mousses luisaient dans le bois égayé de genêts en fleurs ; le soleil, frais comme un jeune visage encadré d'une auréole blonde, poussait des fusées de lumière humide sous la verdure rajeunie. Tout était inexprimablement joyeux, paisible, embaumé. Nul autre bruit qu'un duo entre une poule et la mer montante. Que ne puis-je dire comme cette poule et cette vague chantaient bien ! « Tonet mare, exultant agri ! » Une troisième voix se mit de la partie : la cloche de l'église sonna la messe et le concert devint sublime. Je me rendis à la messe par un sentier d'où j'entrevois la campagne très étendue autour et par delà le beau clocher du Bourg de Batz. Deux ou trois moulins, quelques bouquets d'arbres et ces charmants monticules de sel blanc

(3) Veillot appelle « rivière » l'étier du Pouliguen.

nouvellement récolté, voilà tout le décor. On ne peut pas dire que la nature fasse beaucoup de frais par ici pour être belle. Quelle est belle pourtant, et avenante, et même grandiose ! Voilà le spectacle que j'avais en me rendant à l'église, et mes pieds foulaient un tapis de mousse étendu à travers les buissons odorants sur le sable fin de la mer. Je me remplissais de ces parfums et de ces splendeurs de l'œuvre de Dieu, et je me demandais comment le misérable cœur de l'homme se peut fatiguer et dégoûter de tout cela !

Du côté de la mer, dans les dunes, il y a un puits d'eau douce tout à fait oriental. A l'entour, aucune trace de l'homme, ni habitation, ni culture, ni route, rien que du sable fin émaillé par endroits de chardons dentelés, d'immortelles et d'œillets sauvages. C'est le désert. Pour compléter l'illusion, les monticules de sel parsemés au loin paraissent comme des tentes. Les femmes du village viennent là chercher l'eau nécessaire pour la journée. Elles l'emportent dans des vases d'argile, posés sur leur tête à la manière antique. J'en rencontrai une qui marchait légèrement, pieds nus, chantant une mélodie naïve. C'était la *chanson de la mariée*. J'avais jusqu'ici manqué ce chant vraiment populaire, et je n'en connaissais que des éditions arrangées pour piano, paroles et musique, par les journaux de demoiselles.

L'occasion était bonne pour me procurer le texte original. J'abordai la villageoise, lui demandant si elle savait bien toute la chanson. Elle me répondit qu'elle la savait « sûrement » et que, même, personne ne la savait mieux puisqu'elle l'avait chantée maintes fois au Pouliguen et ailleurs, et encore ces jours-ci au dernier mariage de Roffiat. Et, sans se faire autrement solliciter, elle recommença la chanson.

Aussi, que c'est triste, pour Veillot, de quitter le royaume d'Esgrigny-sur-Mer et de rentrer à Paris ! A peine a-t-il posé le pied dans la capitale que le premier jet de sa plume est pour M^{me} d'Esgrigny :

A Lesnérac, c'est là que l'on pousse le dernier soupir. Je l'ai poussé bon ! Lesnérac fait encore partie du royaume. Au delà, il n'y a plus rien, il n'y a plus que le monde, et la sagesse commande de travailler à se consoler pour tâcher de remplir les médiocres et bêtes emplois de la vie extérieure... Adieu, Madame, il est positif que l'on se trouve trop bien chez vous. Sans rancune, pourtant, et croyez que le grand malheur d'avoir été trop heureux ne diminue rien aux sentiments passionnés de reconnaissance et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur, Louis Veillot. (30 août 1864).

Mais Veillot sait bien que le « royaume » l'attend d'année en année et, l'été suivant, son enthousiasme respandit : « La maison rafistolée brille au dehors d'un éclat nouveau et conserve au dedans sa joie antique. On y boit, on y mange, on y fait le grabuge... »

(A M. Eugène Veillot, 19 juillet 1865).

Au retour d'une promenade avec Du Lac sur la côte rocheuse, vers Le Croisic, l'écrivain à sa sœur Elise :

Ici, rien n'est changé, et cela se passe comme au temps de Charlemagne. Quelle magnificence ! Quelle beauté ! Il y a toujours des œillets dans les sables, la « casse-pierre » fleurit toujours dans la pierre cassée,

les goélands pêchent aux mêmes endroits, balançant de la même façon leurs ailes. Du Lac contemple ces choses, son même tuyau de poêle sur la tête, son même parapluie sous le bras... (14 octobre 1867).

Maire et curé

Mais les villages connaissent parfois de pittoresques conflits et, à l'époque, le maire (Jules Benoît) et le curé du Pouliguen se taillaient volontiers des croupières. Louis Veillot, qui reçoit l'écho de leurs querelles, se donne le beau rôle d'en tirer la philosophie :

Maire et curé... Voilà des hommes fidèles à cette occupation caractéristique de l'humanité, qui ne travaille rien tant qu'à se rendre la vie dure. Chacun se pose la tête sur le traversin d'épines afin de méditer plus assidûment les moyens d'empêcher le camarade de dormir. Leurs veilles sont couronnées de tout le succès désirable et ils parviennent ainsi à ne pas faire le quart du bien qu'ils pourraient réaliser pour les autres et pour eux-mêmes et qu'ils ont d'ailleurs en vue. Mais ils montrent la fermeté de leurs caractères. (A. M. du Lac, 24 juillet 1862).

Alfred de Courcy

La correspondance de Louis Veillot nous apprend qu'Alfred de Courcy, économiste et ancien collaborateur de *l'Univers*, vint au Pouliguen en 1862 : « Il a fait des bouts rimés très bons, et chanté une chose de sa composition intitulée *Le chanteur sans voix...* » (A. Eugène Veillot, 5 août 1862).

Les Lapparent

Autres visiteurs dont Veillot signale la présence : les Lapparent. A son frère Eugène :

...Il existe sur la plage deux fanatiques de Mozart et de ton frère, dont l'un, du beau sexe, offre de jouer du Mozart à ton frère, tant que ton frère voudra du Mozart. On les nomme Monsieur et Madame C. de Lapparent. Le C. cache le Cochon impérial et historique (4). Ce sont deux bons chrétiens père et mère d'un polytechnicien bon catholique. Ce qui prouve que le cochon, comme toute autre bête, peut entrer dans l'Arche... (19 juillet 1865).

Ce « polytechnicien bon catholique » était Albert de Lapparent, futur géologue, membre de l'Académie des Sciences et qui deviendra une des personnalités les plus en vue du mouvement catholique.

Le curé de Saint-Molf

Porte-parole du catholicisme et défenseur du Souverain Pontife au moment où l'unité italienne allait se faire au détriment de la papauté, Louis Veillot fit de nombreuses visites au clergé de la

(4) On sait en effet que, pour être complet, ce nom s'énonce : Cochon de Lapparent.

contrée. L'une d'elles lui fit « découvrir » l'abbé Biré, curé de Saint-Molf, étonnante physionomie de curé, poète et conspirateur. D'où cet alerte récit :

Nous avons découvert un curé de 1.200 âmes, quinquagénaire, blanc, vif, propre, qui semble sortir du cabinet de M^{me} la Dauphine. Il a conspiré en 1832 et il a bâti une église romane. Il avait chez lui M^{me} de Sévigné, Bossuet, Shakespeare et Barruel. Il a quatre vaches, un piano ; il est en relation avec huit baronnes, seize comtesses, vingt-quatre marquises ; quand il parle du comte de Chambord, il dit : le Roi. Son saint guérit les clous et il a encore un petit saint qui coupe les fièvres. Il fait des vers, que voulez-vous ? Mais il a fait aussi un presbytère invraisemblable, unique, la plus charmante merveille champêtre que j'aie jamais vue. C'est là que je voudrais vous tenir autour d'un consommé aux carottes que je renonce à décrire. Et il a des melons ! Mais demandez à du Lac de vous parler de ce curé. Cela est si fort que du Lac parlera et sera peintre (5). (A. M. Segrétain, 20 août 1861).

Le complexe du quinquagénaire

Une lettre de 1862 est celle d'un homme accablé de rhumes, de fièvres, de sueurs et de maux de reins ! Et ce complexe de quinquagénaire qu'il avoue à son frère :

Oh ! la cinquantaine, que c'est un mauvais pas ! Tâche, frère, tâche d'avoir quelque grosse besogne fixe pour ce moment périlleux ou de n'être pas ennuyé dans le fond de l'âme comme je le suis.

(A. M. Eugène Veillot, 5 août 1862).

Mais tout va mieux, franchi le cap du demi-siècle :

Nous sommes en grande santé, en grande joie, nous avons un soleil clair et chaud avec un bon vent frais...

(A. M. le Comte de la Tour, 19 juillet 1864).

Le gendre : voilà l'ennemi !

Hélas ! non, tout ne va jamais tout à fait bien... quand on a des filles :

Le malheur est que je vois mes filles devenir femmes. Je sens dans la brume, pas bien loin d'ici, l'être redoutable qu'on appelle *gendre*. Je ne le vois pas encore ; mais je le sens. C'est triste.

(A. M. le Comte de la Tour, 19 juillet 1864).

Voilà que mes filles sont femmes. C'est cela qui ferait monter des nuages à l'horizon si l'on voulait regarder !

(A. M. Léon Aubineau, 1^{er} août 1864).

A quoi sert de s'alarmer trop vite ? Louis Veillot n'aura jamais qu'un gendre : le général Piéron, époux d'Agnès. Luce prendra le voile des religieuses visitandines.

(5) Il ne faudrait pas donner un sens absolu à l'expression : « il a fait un presbytère ». Le presbytère de Saint-Molf est un ancien manoir de la duchesse Anne.

Le style de l'homme

« L'homme, c'est la femme », écrivait Louis Veillot à la comtesse d'Esgrigny. Dans *les Jeux du Pouliguen*, il précise : « Le style de l'homme, c'est la femme ».

Le nonce Chigi au Pouliguen

Louis Veillot devait attirer au Pouliguen quelques grandes soutanes, et notamment Mgr Flavio Chigi, nonce apostolique à Paris (6). Sa présence chez les d'Esgrigny, en même temps que celle de Mgr Bastide, camérier du Saint-Père, fait dire à Veillot : « Un autre charme d'ici, c'est que nous y sommes vraiment à Rome... Non seulement à Rome, mais au Vatican ; non seulement au Vatican, mais dans l'appartement particulier du Pape ». (A. M. le Comte du Val de Beaulieu, 30 juillet 1864).

Cet été 1864, Louis Veillot venait de publier sa *Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ*, écrite en réfutation du livre de Renan, et dont un exemplaire avait été remis au Pape, en audience privée, par Mgr de Ségur. Et c'est au Pouliguen que l'auteur reçut le bref par lequel Pie IX daignait le féliciter.

Veillot décrit « la vie à la suite de Flavio Chigi » :

Nous avons ici un très grave personnage en vacances qui ne veut pas entendre parler d'autre chose que de divertissements et d'escapades : parties de mer, parties de diners sur l'herbe, parties de châteaux, visites le jour, musique le soir, voilà la vie à la suite de Flavio Chigi, archevêque de Myre et nonce apostolique. Le Pape lui a donné ces quinze jours de congé en lui commandant de bien se distraire. Il obéit et ne veut pas perdre une minute en la consacrant à rien de sérieux, sauf sa messe et ses prières. Il n'a, dit-il, qu'un instant difficile dans la journée : c'est l'arrivée du courrier, car il craint une lettre qu'il soit peut-être obligé de lire. Il s'amuse comme un enfant, il se livre à la paresse comme un Italien et il nous fait admirer sa piété, sa bonne humeur, sa bonne grâce, son bon-sens. Je ne vois pas qu'il ait une grande science ni un grand génie, mais il est certainement du petit nombre des hommes bien faits ; j'entends par là, comme vous, les hommes qui savent habituellement ce qu'ils doivent faire et qui le font ; qui savent toujours ce qu'ils ne doivent pas faire et qui ne le font jamais.

(A M^{me} Bacon de Seigneux, 5 août 1865).

Au Pouliguen, le calvaire de granit qui se dresse à côté de l'étiér, près du monument aux morts, fut béni par Mgr Chigi.

Autre souvenir laissé par le Nonce : à l'époque, une ordonnance épiscopale interdisait l'usage du tabac au clergé dans le diocèse de Nantes. Or Son Excellence était grand amateur de cigares. Croyez-vous que le curé du Pouliguen ferma les yeux ? Point du tout : il n'hésita pas à morigéner le représentant du Saint-Père !

(6) De l'illustre famille des princes Chigi, à laquelle ont appartenu un pape (Fabio Chigi, Alexandre VII), plusieurs cardinaux et à notre époque, un grand-maître de Malte, Flavio Chigi (1810-1885) fut successivement nonce à Munich (1861), à Paris (de 1861 à 1873) et cardinal (1873).

La Bretesche

Mgr Chigi et Louis Veillot vont ensemble à La Bretesche :

Hier, nous avons visité un château de fées, le vrai château de la Belle au bois dormant, mais au moment de la noce. Une forêt, dans la forêt un lac, dans le lac un château gothique refait et parfait, plein d'histoire ancienne et de fleurs nouvelles, où il s'est passé vingt tragédies et où travaillaient vingt cuisiniers. Cela s'appelle La Bretesche ; il y demeure un poète qui a cent mille livres de rente et qui en dépense un peu plus en magnificences et en bonnes œuvres. Son esprit très vif et très grand n'ayant pas été suffisamment outillé, il a fait son poème avec son argent, et c'est ce beau château (7). Nous y sommes allés en fumant d'excellents cigares, nous en sommes revenus en disant le chapelet...

(A M^{me} Bacon de Seigneux, 5 août 1865).

Esgrigny-sur-Mer en 1872

De 1861 à 1867, Louis Veillot est venu presque tous les ans au Pouliguen. Puis, après un intervalle de cinq années, c'est en 1872 qu'il y fit, croyons-nous, son dernier séjour. Il arrive de Solesmes et s'est arrêté à Angers, entre deux trains, pour saluer Mgr Freppel. On devine sa joie de retrouver son cher « royaume » aux « jours tissés d'or et de soie » ! Jeanne d'Esgrigny, devenue comtesse de la Bourdonnaye, est mère de trois enfants (8). Le publiciste retient quelques silhouettes, et notamment celle de M^{me} des Cars :

Il y a aussi M^{me} des Cars, très aimable, mais très originale à voir. Figurez-vous une personne à qui l'on a coupé la tête, et qui s'en est fait faire une autre dans le reste de son cou. Tout y est, mais la place a un peu manqué. Avec cela, une très bonne causerie, un air spirituel et bienveillant qui ne trompe pas, puis tout de suite un ventre...

(A M^{lle} Elise Veillot, 31 août 1872).

Mgr Freppel au Pouliguen

Est-ce à l'instigation de Louis Veillot que Mgr Freppel vint au Pouliguen ? Toujours est-il que l'évêque d'Angers y fit l'acquisition d'un chalet destiné aux membres du clergé. Veillot en raconte l'achat d'une manière amusante :

Mgr Freppel a acheté la maison du prêtre toqué de Pinchâteau (9) : il y mettra les prêtres qui auront besoin de se saler, voulant que cette opération se fasse sur une plage séparée. En attendant, il y a mis des

(7) Incendié sous la Révolution, le magnifique château de La Bretesche fut restauré vers 1862 par la famille des Montaigu. Il appartient actuellement au comte Hubert de Montaigu, maire de Missillac.

(8) Raoul, comte de la Bourdonnaye de Liré (1837-1911), secrétaire d'ambassade, puis sénateur et conseiller général du Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'Honneur, eut, de son union contractée en 1867 avec Jeanne de Jouenne d'Esgrigny : Henri, capitaine de cavalerie, père de huit enfants ; Renée, qui épousa Charles de Pommery ; Marie-Thérèse, femme du comte Bernard de Menthon.

Raoul de la Bourdonnaye de Liré descendait de Jean de la Bourdonnaye, seigneur de Bratz en Montoir-de-Bretagne, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, marié en 1614 à Louise de la Bouéxière, fille de Philippe de la Bouéxière, chevalier, seigneur de Brantonnet en Guérande, et de Perrine de Kerpoisson.

(9) On doit écrire « Penchâteau ». Le prêtre ici désigné, l'abbé Hurtault, était en effet un personnage assez étrange.

religieuses pour nettoyer. Je suis allé les voir avec M. le Maire. Il a décliné son nom. Elles ont dit : Connais pas !!! Elles l'ont dit ! Elles l'ont dit ! Attrape, animal de gloire !

(A M^{lle} Agnès Veuillot, 1^{er} septembre 1872).

Un jour de tempête, Mgr Freppel et Louis Veuillot voulurent contempler le spectacle de l'Océan menant l'assaut des falaises et déployant ses blanches crinières sur les roches déchirées. Ils allèrent à Batz. Entre les flots cabrés, l'évêque s'engagea sur le môle, parmi les embruns qui voletaient. Soudain, une vague déferla en puissance contre le dur sillon de granit. Pendant un bref instant, de la plage, on perdit de vue l'auguste promeneur, dissimulé derrière une immense et fugitive gerbe blanche. Mgr Freppel n'était pas tombé dans la nécessité de marcher sur les eaux, comme l'apôtre mais, à défaut de perdre pied, il avait été vivement dépossédé de son vénérable couvre-chef. Le lendemain, un pêcheur retrouvait le chapeau et, avant de le porter au presbytère, eut l'idée d'y placer une magnifique lubine. Le curé de Batz fit un paquet du tout et y joignit ce mot : « Voici, Monseigneur, le chapeau du pêcheur ».

Retour à la Bretesche

En 1872, Veuillot retourne à La Bretesche :

J'ai donc revu La Bretesche. C'est toujours très beau et de bonne grâce ; on y fait toujours grande cuisine, on y voit toujours belle humeur... Après la prière du soir, faite par M. de Montaigu en personne, dans la très aimable et très riche chapelle du château... J'ai couché dans une chambre sur le lac. Je me suis réveillé la nuit pour voir « les astres », et ma bonne fortune a voulu que je fusse réveillé assez tôt pour assister au lever du soleil. Ma foi, c'était très bien exécuté.

(A M^{lle} Elise Veuillot, La Bretesche, 12 septembre 1872).

Une famille de hobereaux

La même année 1872, Veuillot, allant à Guérande, remarque : « La ville de Guérande achève son église et l'orne d'un très beau clocher qu'elle n'eut jamais ». Il est reçu dans une famille de gentilshommes terriens :

Nous avons fait visite à M. de ... dans les environs de Guérande. Il a une belle terre négligée, des pins qui feraient bien à la villa Pamphili, des houx, des arbres, une allée de chênes au bout de laquelle on voit le clocher du Croisic, et une grande quantité d'enfants dont un prêtre et deux zouaves, l'un desquels capitaine, soldat de Castelfidardo et de Mentana et bon enfant. Ils sont très pauvres dans leur belle terre et très fiers dans leur pauvreté. Le père, avec ses habits chargés de grosses reprises et ses souliers sabots, a une figure de gentilhomme qui en vaut plusieurs autres ; il est poli comme l'évêque de Saint-Claude, et il a des idées qui sentent leurs trois à quatre cents ans. Ça prouve qu'il y a encore de braves gens en ce monde ; ça ne prouve que ça, mais ça prouve ça, et c'est gentil à rencontrer.

(A M^{lle} Luce Veuillot, 5 septembre 1872).

Ainsi se termine une des dernières lettres du Pouliguen.

Conclusion

Veuillot est de ce siècle où l'on découvrait l'Océan, où l'on découvrait la Bretagne. Poètes et prosateurs chantent la mer, les joies de l'évasion. Les chemins de fer invitent au départ. Foin du fauteuil et des pantoufles ! C'est l'époque enivrante où les Français commencent à découvrir la France.

Les *Mémoires d'Outre-tombe* viennent de paraître et les évocations de Combourg et de Saint-Malo sont le romantique et grandiose décor qui annonce d'autres visions et d'autres chants. De même, en art, la Bretagne se place au premier plan du renouveau artistique avec Gauguin et l'école de Pont-Aven.

A la faveur de cette vibration nouvelle des curiosités et des sensations, la Presqu'île guérandaise entre dans la littérature avec Balzac. Or Balzac transpose, cherche un agencement, une mise en œuvre. De Veuillot, au contraire, l'on retient des tableaux familiers, des impressions, des portraits. Il donne un témoignage personnel. De ce point de vue, le seul document qui puisse être comparé à ses écrits du Pouliguen est le journal de voyage tenu par Maxime du Camp lorsqu'il vint avec Flaubert. La page de journal, rédigée chaque soir, n'est-elle pas une lettre pour un correspondant imaginaire, un message adressé à soi-même ? Ici s'arrête la ressemblance. Quand ils traversent la presqu'île guérandaise, Flaubert et du Camp sont deux jeunes hommes échappés aux études, deux jeunes bohèmes mordant au livre des choses vécues. Ils ne restent que quelques jours dans le pays et, tout en accumulant une belle somme d'observations, ne sont que des passants qui descendent à l'auberge.

Il en est tout autrement de Veuillot. Pendant près d'un quart de siècle (1848-1872), il vient et revient. Le pays le revoit. Ce n'est pas un isolé, un individu en marge, un fugitif. Mais un personnage accueilli, écouté et exerçant un immense rayonnement. Il s'intègre à la vie du pays ; il la stimule ; il y apporte l'éclat de son talent et de sa gloire, le ferment de ses idées, ses jeux d'esprit, son entrain, son bon sens. De même que Louis Veuillot s'installe au Pouliguen et en presqu'île guérandaise, le pays s'installe en lui, dans sa vie intime et dans sa vie sociale. Au Pouliguen, Louis Veuillot, abandonnant pendant quelques semaines le « métier », oubliant les chagrins du passé, les luttes du présent, s'évadant de son milieu assez austère, se livre à l'amitié avec allégresse et brio, épouse le rythme d'une société raffinée, spirituelle et gaie. Et s'il ne reste rien du charmant royaume d'Esgrigny-sur-Mer, la correspondance du grand publiciste en aura fixé les plus belles heures.

Pierre DE LA CONDAMINE.

P.-S. — Je voudrais exprimer ici ma reconnaissance à M^{me} Cordoe'h, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale et spécialiste de la littérature contemporaine, qui m'a aimablement guidé et documenté. Mes remerciements vont aussi à M. Marcel Baudry, président du Cercle Celtique du Pouliguen, qui a bien voulu me communiquer son excellente étude inédite : *Louis Veuillot au Pouliguen*.

Folklore bas-breton du XVII^{me} siècle

d'après

les œuvres en langue bretonne du R. P. Julien Maunoir S. J.
(1605-1683)

La Bretagne a, depuis quelques années, manifesté, à plusieurs reprises, sa reconnaissance au grand missionnaire breton du XVII^e siècle que fut le R. P. Julien Maunoir, jésuite.

Dans cette reconnaissance, a été oublié l'instrument sans lequel l'œuvre de ce missionnaire n'eût pu porter de si beaux fruits : la langue bretonne. Le R. P. Maunoir n'a trouvé, en trois cents ans, aucun membre de sa Congrégation pour se faire l'historien de l'ensemble de son œuvre en langue bretonne.

C'est une lacune que nous avons tenté de combler en des pages consacrées exclusivement à l'étude de ses travaux au point de vue de la langue et qui resteront probablement inédites.

Nous renvoyons le lecteur aux travaux qui font autorité sur l'état de la Basse-Bretagne au XVII^e siècle, en particulier à ceux de M. le Chanoine Louis Kerbiriou, état qui justifiait que Dom Michel Le Nobletz consacrat sa vie à mettre ses compatriotes sur le droit chemin. Pour ce faire, il utilisa principalement les missions bretonnes, inculquant les principes de la Foi par sermons, cantiques, explications de tableaux symboliques, processions.

Après avoir évangélisé le Trégor et le Léon, Dom Michel porta ses efforts sur la Cornouaille. Dès 1616, il est à Douarnenez qui sera, jusqu'à 1640, le centre de son action.

Il s'y trouvait quand fut nommé, en 1630, professeur au collège des jésuites de Quimper un jeune père, Julien Maunoir.

Né en 1606 à Saint-Georges de Reitebault (Haute-Bretagne), en pays de langue française et de patois galo, le P. Maunoir ignorait le breton. Dès 1631, il se mit à étudier la langue qu'il utilisa immédiatement, le don de la connaître lui ayant été communiqué, déclare-t-il, par la Vierge de Ti Mann Doué à laquelle il avait confié les difficultés de la tâche qu'attendait de lui Dom Michel : d'être son disciple et successeur dans les missions.

Mais de 1633 à 1640, le P. Maunoir fut absent de Bretagne pour professer à Tours et à Bourges.

A l'exemple de son Maître et longtemps sous sa direction — de 1640

à 1653, l'année où mourut Dom Michel — le P. Maunoir utilisa dans ses missions, sermons, catéchismes, tableaux, cantiques, processions.

Outre ses cantiques bretons, le P. Maunoir composa des livres de piété en la même langue, et même une grammaire avec lexique.

Il mourut à Plévin, en Cornouaille, en 1683, au cours d'une mission. La lecture des œuvres du P. Maunoir peut satisfaire bien des goûts : religieux, historique, littéraire, linguistique, musical.

Les *Quenteliou christen* et les *Canticoù spirituel* intéressent les folkloristes. Nous avons rassemblé, à leur intention, ce qui est disséminé dans ces deux ouvrages se rapportant aux us et coutumes. Le P. Maunoir se répète et tout n'est pas très explicite pour nous. Beaucoup de passages entrent dans le cadre des questions soumises aux fureteurs, lecteurs de cette revue. Espérons en revoir des éclaircissements.

D'abord le P. Maunoir conseille aux prêtres des paroisses de tenir un fichier des familles. Il en donne un modèle. On y relève « Ebriosus, missarum tempore in tavernis, ducit choreas singulis dominicis... »

Il attire surtout l'attention sur le diable (an azrouant, pl. ezrevant) qui joue un rôle considérable sur les esprits. C'est lui qui conseille de fréquenter les nuitées et veillées (nozvezion) où il fait école. Combien d'hommes et de femmes sont sa proie en s'y rendant ! C'est lui aussi qui inspire les danses, et les jeux de dés, de cartes, de « tripall ».

Malheur aux sonneurs, Malheur aux joueurs ! (1)

Tout un chapitre des *Quenteliou* est consacré au diable qu'il présente le plus souvent sous forme d'un animal aux pieds fourchus, à moins que ce ne soit sous la forme d'un serpent.

Pour éloigner le diable il faut fuir l'ivrognerie, le vin, les bals. On l'éloigne des bêtes en traçant un signe de croix sur leur corps avant de les coucher dans leur berceau. Cet usage est encore universellement répandu dans le bas-Léon. Il est aussi très recommandé de porter des croix sur les manches.

Quant à la mort, elle se présente avec des fourches de fer, des flèches, des traits aiguës. Les punitions de l'enfer sont terribles : feu et flammes « griés ». Les damnés y sont précipités ; leurs corps transpercés, leurs cœurs mangés par des crapauds. Pour breuvage, ils ont le fiel des dragons. Leurs seins sont ouverts et cuits au plomb fondu. Les dragons, salamandres et serpents mangent les damnés et sont leur nourriture.

Toutes ces conceptions ont abondamment inspiré les « imagiers » de nos églises et chapelles.

Les excommuniés, eux, ne peuvent être enterrés qu'en terre d'avoine non bénite.

Et que pensez-vous, interroge le catéchisme, des pères et mères qui font coucher leurs enfants avec eux ? des villageois qui se servent des chapelles pour y loger leur lin, chanvre et autres ? de ceux qui mangent des crêpes au lard le vendredi, le samedi et jours défendus ? de l'habitude des banquets où l'on boit à la santé des assistants et des absents jusqu'à ce que la plus grande partie de l'assistance soit saoule ? de ceux qui passent le temps des offices dans les tavernes ? de ceux qui leur servent du vin, et de la justice qui permet cela malgré les ordonnances ?

Que dites-vous de ceux qui font des offres pour le mal de matrice,

(1) La première mention que nous ayons relevée des mots *biniau* et *bombarde* est dans un de ses cantiques. Pour les amateurs de folklore signalons que Cambry les disait accompagnés d'un tambourin et qu'une très belle gravure, dans Pitre Chevalier, représente un enfant jouant du tambourin entre deux sonneurs.

panaris, coups de vent, chancre, envies, chevaux, vols, épaisseur du sang, ou pour guérir les maladies par oraisons et cérémonies qui ne sont pas approuvées par l'Eglise ? de ceux qui jettent quelque chose dehors quand leurs vaches sont égarées ? qui coupent une motte autour du pied d'un animal déréglé ? de ceux qui tournent ou aident à tourner le sas (tamis) ? qui nouent l'aiguillette ? qui consultent les devins et y croient ? qui font certaines choses pour avoir des trésors ? qui abattent les croix ? qui font des rêves pour savoir quels époux ils auront ? qui se servent de certaines choses pour tromper les femmes, ou amadouer d'autres à se marier ? qui font faire des bagues de fer le Vendredi Saint ? qui font des croix de buis le dimanche des Rameaux, pendant l'Evangile ? qui savent ensorceler les armes ? faire passer le beurre ? empêcher les vaches d'avoir du lait ? qui se servent des os des morts et de l'huile sainte ? qui appliquent sur un mal un certain nombre de grains de blé ? qui saluent la lune de certaines prières ? qui ramassent des pierres des feux de la Saint-Jean et prient devant elles, pensant que les âmes de leurs parents défunts viendront s'y chauffer ? qui mettent leurs bêtes à faire le tour des feux de la Saint-Jean ? qui mettent la plante de Saint-Jean la veille de la fête autour de leur tête pour se préserver des maux de tête ? de ceux qui savent deviner d'après ce qu'ils rencontrent le matin ? qui apportent pain et beurre à la fontaine le premier jour de l'an et jettent ce jour-là des morceaux de pain dans la fontaine pour savoir lesquels de leurs parents mourront dans l'année ?

A chacune de ces questions, le P. Maunoir répond : ils pêchent ou sont des païens.

Que dites-vous, interroge-t-il encore, de ceux qui croient qu'il est péché de filer le samedi soir ? de blanchir ou couper aux vigiles ? de peigner leur tête le dimanche ? de se lever le lundi avant le jour ? de ceux qui mettent à Noël des liens de paille autour des arbres et des grains de blé à griller près du feu ? qui mettent la bûche de Noël dans le feu quand il tonne ? qui croient à leurs rêves impertinents, aux pies, aux chiens qui hurlent ? qui recherchent des bouchers d'un certain nombre de lignages pour faire passer les enfants par la rate d'un bœuf ? qui font des croix à leur porte avec la bûche de Noël en pensant qu'ils sont meilleurs qu'un autre ?

C'est un péché contre le premier commandement.

Et que penser de ceux qui passent leur dimanche, du matin au soir, dans les auberges et à jouer aux cartes ? des jeunes qui vont, dimanches et fêtes, aux pardons pour se pavaner, danser et rentrer tard chez eux ? qui vont caqueter aux cimetières durant le prône, la procession, la grand'messe ? qui chiquent et prisent à l'église ? qui mettent leurs enfants à dormir ensemble, frères et sœurs, ou avec leurs père et mère jusqu'à sept ans ? laissent les filles et garçons garder les vaches ensemble ?

Ils ignorent les ruses du diable.

Et de ceux qui gardent les enfants dans leur lit avant qu'ils aient un an ? qui battent leur femme enceinte ? des femmes qui perdent leurs enfants par la danse, la colère, la tristesse, par des envies de manger certaines choses ou qui font ce qu'ils faut pour les perdre ?

Ce sont des meurtrières.

Que penser de ceux qui fréquentent les fileries et les veillées défendues, dansent du matin au soir dans les pardons et les lieux où on ne voit que des gestes impudiques, paroles et chants lubriques ? des jeunes gens qui, les jours de pardon, couchent ensemble dans les églises, les

granges, sur les routes pêle-mêle comme des bêtes ? de ceux qui font des prodigalités au banquet de leur mariage, saoulent les gens et fônt durer le banquet trois jours ?

Le P. Maunoir en veut beaucoup aux femmes, à leurs toupets de chemises ? Elles feraient bien mieux de filer la quenouille. Au moins savons-nous que le mouchoir était d'usage.

Un autre usage est signalé : les enfants ont de petites couronnes pour prier Dieu à l'église et à la maison.

Le P. Maunoir consacre tout un chapitre aux vols et aux dommages occasionnés au prochain. Les gens de justice y sont mis à mal. Il dénonce leurs procédés et la malhonnêteté des gens d'affaires.

Malgré tout, il ne souhaite pas aux Bretons les grands maux qui sont la ladrerie, la peste et la pendaison.

L. DUJARDIN.

Un "Cornishman" en Bretagne, en 1818 et la vie de collègue à Saint-Pol-de-Léon

sous la Restauration

(Suite)

II

LETTRE DE GEORGE EDMONDS
AU MORNING CHRONICLE DE LONDRES

12 juillet 1830

LA lettre dont on trouvera ci-dessous la traduction littérale émane du plus jeune des deux fils que Richard Edmonds, auteur du « Journal » reproduit et annoté dans les deux précédents numéros de la N. R. B., était venu de Cornouaille anglaise placer en août 1818 au Collège de Saint-Pol (1).

Elle est intéressante à plus d'un titre, en ce qu'elle fait connaître l'emploi du temps, les méthodes d'éducation et de discipline en vigueur dans un établissement secondaire de Basse-Bretagne, il y a près d'un siècle et demi, l'état d'esprit des élèves et la réaction de ceux-ci en présence d'une mesure prise par un de leurs professeurs ; elle l'est aussi en ce qu'elle évoque un événement de « petite histoire » dont aucun historiographe de l'établissement ou de la localité, si l'on excepte M. de Miollis, en ses Mémoires encore inédits, n'a jamais parlé.

Pour éclairer certains passages, on a jugé utile de faire suivre le texte de la lettre de George Edmonds d'emprunts faits à des auteurs contemporains, en plus de notes biographiques relatives aux personnes citées.

◆ ◆ ◆

(1) V. page 183 le curriculum vitae très succinct que nous avons donné de ce personnage.

Il y a quelques années (1818-1819) je fus envoyé par mes parents dans un collège français de province, à Saint-Pol-de-Léon, vieille ville qui correspond, comme à l'ordinaire, lorsqu'il s'agit de villes du continent, à un carré de la superficie de Russel Square (a), avec des rues convergentes. Elle compte dans les 3.000 habitants, tous de religion catholique, et est située sur un terrain élevé à 3 milles à l'intérieur des côtes dangereuses de la Basse-Bretagne, parallèlement à Lizard sur la côte de Cornwall. Il apparaît que, séparées aujourd'hui par la mer sur une largeur de cent milles, ces côtes ont jadis été réunies.

En Cornwall, je suivais les classes de 7 à 9 h. du matin, et de 10 à 1 h. de l'après-midi, puis de nouveau de 2 à 5 h. Le moulin de discipline est une bagatelle, comparé à l'atroce système d'emprisonnement éducatif pratiqué en Angleterre.

En Bretagne, « ô jours heureux ! » je fréquentais l'école seulement de 8 à 10 h. et de 2 à 4, soit exactement la moitié moins de temps (b).

En Cornwall, le premier de ma classe, qui possédait par bonheur quelque exemplaire de contrebande de Népos, d'Ovide ou de Virgile traduit en anglais, m'évitait tout un monde de désagréments et de punitions. En France j'étais, hélas ! obligé de faire mes exercices sous la surveillance directe d'un précepteur appointé, attaché à chaque pension de famille agréée par le Collège, et choisi par le Principal dans les premières classes de l'établissement.

Le Collège comptait dans les 300 élèves (c). Chaque jour nous nous rendions dans les classes pour y présenter au régent nos exercices corrigés par le précepteur. Après cette formalité, le régent dictait lentement un autre sujet que nous copions ou transcrivions sur nos cahiers pour le traduire chez nous. Une fois par semaine, les classes étaient dissoutes et le régent laissait son pupitre vacant. Les élèves venaient alors se disputer les places qu'ils occuperaient pendant la semaine, dans leurs divisions respectives. Leurs compositions étaient ensuite écrites dans la salle de classe sur tel sujet dicté par le régent. Aucun élève n'était autorisé à quitter la salle avant que son devoir ne fût terminé (d). Les deux meilleurs devoirs

a) Russell Square est situé en plein cœur de Londres, sur la rive droite de la Tamise, tout à proximité du British Museum ; mais Edmonds exagère visiblement l'exiguïté de Saint-Pol en tant qu'agglomération urbaine, en voulant la faire tenir dans ce carré de 100 mètres de côté.

b) Les articles 2 et 9 du règlement pour l'année 1830 reproduit dans l'ouvrage d'Y. Picard : *Le Collège de Léon* (pp. 204-205), comportaient des dispositions identiques :

« A 8 heures, le second son de cloche annonce l'ouverture de la classe, qui est de deux heures, et qui commence et finit par des prières d'usage. »

« Pour la classe du soir, qui commence à 2 heures, mêmes dispositions que pour celle du matin. »

c) Le nombre exact d'élèves indiqué pour l'année 1819 par l'ouvrage mis ci-dessus à contribution (p. 195) est de 330.

d) Cf. les articles 15 et 16 du règlement de 1830 (Picard, *op. cit.*, p. 206) :

« Les Régents font composer les élèves tous les 15 jours. »

« La composition a toujours lieu le mardi soir. Tous les élèves restent dans la classe jusqu'à la fin de la composition. »

« Les places sont données le lundi suivant au soir dans toutes les classes... »

valent à leurs auteurs les titres de premier et second « empereur ». Chaque empereur porte à sa boutonnière une croix d'argent suspendue à un ruban de couleur. Les trois meilleurs qui suivent sont appelés les « Consuls » (e).

Les Jésuites récemment installés dans les collèges en France ont essayé de changer ces titres napoléoniens. Le premier de ces naïfs Parisiens qui vint parmi nous s'appelaient Montfort (I). Il fit bientôt connaître son intention de nous supprimer deux demi-journées hebdomadaires de congé.

Les plus anciens élèves de chaque grande classe se réunirent alors immédiatement et rédigèrent des circulaires invitant pour le lendemain matin les élèves répartis dans les différentes pensions de famille, en ville, à venir danser en rond dans un champ situé à un kilomètre environ de Saint-Pol. Les neuf-dixièmes des élèves s'assemblèrent à l'heure dite. Nous nous amusâmes follement, et, en formant un grand cercle, vociférâmes le chœur révolutionnaire *Ça ira!* La danse terminée, nous nous rendîmes sur le bord de la mer. Pendant que nous nous amusions sur la plage, le maire de la ville et quelques gendarmes s'approchèrent du groupe des rebelles. D'un ton conciliant, le maire (II) nous fit savoir qu'il était autorisé par le Principal à nous informer que la disposition prise ne serait pas maintenue. A la suite de quoi nous retournâmes en bon ordre vers le collège.

Lorsque nous fûmes arrivés à la grande grille, le vénérable Principal (III) nous remontra doucement la gravité de notre conduite du matin. Il fut écouté dans un silence respectueux, car il était aimé et estimé. M. Montfort s'avança ensuite, apparemment mécontent de la bénignité de la réprimande, et se préparant à chercher une compensation. L'air fut alors instantanément ébranlé par des cris de réprobation, et nous refusâmes de faire un pas en avant.

Montfort s'éclipsa. Nous poussâmes alors un cri de joie, après quoi toutes les classes furent pleines en un instant, chacun se mettant à ses travaux usuels. Montfort était complètement battu, et, pendant le reste de mon séjour nous ne connûmes plus de conflit (f).

Le coût de la scolarité à Saint-Pol, y compris la pension et toutes dépenses accessoires, est de 20 livres par an environ. Le système si dégradant de flagellation à nu n'a jamais été pratiqué dans les collèges de France depuis la Révolution. Les plus jeunes élèves sont fustigés s'ils sont convaincus de mensonge, de larcin ou autres fautes dégradantes ; mais cette punition suprême n'est

e) Le Règlement déjà cité ne parle pas de ces distractions, mais on trouvera en Appendice une citation qui a trait aux « Empereurs » et aux « Consuls » dans d'autres établissements secondaires au siècle dernier.
f) Les *Mémoires* de M. de Miollis font allusion à l'événement relaté ci-dessus, lorsque, à propos du Collège, leur auteur s'exprime ainsi : « Je n'y ai vu qu'une » révolte, que l'autorité morale de mon grand-père (le maire, M. de Kerhorre) » put comprimer sans trop de difficultés. »

jamais administrée par le maître. Ce sont le crieur de ville ou le portier du Collège qui sont chargés de cette pénible besogne.

L'éducation générale consiste, en France comme en Angleterre, dans l'étude des classiques. Je me trouvais à Saint-Pol avec douze autres jeunes Anglais (g). Tous nous étions des protestants déterminés, sans aucune inclination au « papisme ». Après avoir suivi les offices une fois ou deux par curiosité, nous adressâmes au vénérable principal une pétition à l'effet d'être exemptés de l'obligation d'assister à la messe quotidienne (h). La requête reçut une satisfaction immédiate. Combien nous fûmes enviés par les élèves français !... Lorsqu'il y avait dispute, les plus jeunes nous traitaient d'hérétiques. Mais ils étaient toujours admonestés par les grands, qui nous assuraient avec une sincérité évidente que leur espoir était de voir le ciel peuplé d'autant de protestants que de catholiques.

George EDMONDS.

NOTES SUR LES PERSONNES CITEES

I. — L'Abbé MONFORT. Sous-principal à l'époque où se place l'événement narré par G. Edmonds, ce prêtre n'était point un « jésuite parisien ». Né à Mespaul, il avait fait ses premières études à Saint-Pol, puis au Séminaire de Quimper, avant d'aller se perfectionner à Saint-Sulpice et d'entrer en 1814 dans l'enseignement comme régent de sixième.

Nommé principal après le décès de M. Péron (v. plus bas), il devait refuser en 1830 le serment de fidélité à Louis-Philippe, d'obéissance à la Charte et aux lois du royaume, et dut alors céder la place à un laïc. Mais il fut réinstallé en 1835 et conserva ses hautes fonctions jusqu'à sa mort en 1848.

Son portrait, peint à l'huile, se voit dans l'établissement actuel et a été reproduit dans l'ouvrage consacré à son prédécesseur, l'abbé Péron (p. 96).

II. — Le Maire de Saint-Pol. Celui-ci était à l'époque Jacques-François-Michel de KERHORE, auquel son acte de décès (15 mars 1824) donna le titre de baron. Né à Ploëzal (Côtes-du-Nord) en 1743, il avait épousé en premières noces Marie-Olive Sioc'h'an de Kersabiec et en second mariage Perrine Boudin, de Tromelin (originaire de Ploujean).

Il fut maire de Saint-Pol à plusieurs reprises et pour la première fois en 1804 (an IX).

Son additionnel de Kerhorre semble être tiré de l'une des deux terres de ce nom existant dans le Morbihan, l'une en Arradon, l'autre en Bignan. Une de ses filles était la mère de M. de Miollis, dont nous avons eu et aurons encore l'occasion de mettre à contribution les *Mémoires* manuscrits.

III. — Le Principal du Collège. Il s'agit de M. Jean Péron, né à St-Pol, paroisse du Minihy, en 1751, et qui, après de bonnes études dans l'établissement de sa ville natale, fut envoyé par Mgr de la Marche, évêque de Léon, au Collège parisien de Saint-Sulpice pour y faire son « quinquennium » (deux années de Philosophie et trois de Théologie). Ordonné en 1780 après son noviciat dans la Compagnie, il était réclamé en 1787 par son évêque pour prendre la direction du Petit Séminaire nouvellement fondé par celui-ci au siège de son diocèse, et qui devait cesser de fonctionner en 1792.

g) En comptant l'auteur de la lettre lui-même cela faisait treize élèves d'outre-Manche inscrits au Collège Saint-Pollain en 1818-19. P. 312 nous n'avons pu citer que les noms de onze d'entre eux.

h) Règlement (op cit., p. 207), article 21 : « Chaque jour la classe (du matin) sera immédiatement suivie d'une messe basse. »

L'abbé Péron fut pendant la Révolution l'intermédiaire principal entre Mgr de la Marche, émigré en Angleterre, et ses ouailles restées fidèles à l'ancien régime. A partir de 1800, il sortit de la clandestinité, et, à la faveur des pourparlers en vue du Concordat, réorganisa le culte à Saint-Pol avec le titre de vicaire général. En 1803 il refusa la direction du Grand Séminaire à Quimper, offerte par Mgr André, premier évêque concordataire du nouveau diocèse de Quimper et de Léon ; son ambition était de rouvrir son ancien Collège et d'y reprendre le poste qu'il y détenait avant la Révolution. Ses vœux furent comblés en 1806, et, par la suite, il restera à la tête de l'établissement jusqu'à sa mort (1827). Sous sa direction à la fois souple et ferme, le collège léonard ne cessa de se développer, aussi ce prêtre a-t-il laissé le souvenir d'un éducateur d'élite dont la biographie a fait l'objet d'une intéressante étude citée plus haut (n. I) des abbés Saluden et Kerbiriou (vol. in-8°, Brest, 1927).

Un tombeau en granit de Kersanton, dû au ciseau du sculpteur morlaisien Penhors, lui fut dédié en 1841 et se voit dans le bas-côté droit de la chapelle du Kreisker.



Le préfet du Finistère, de Miollis (père du memorialiste cité plus haut), écrivait, le 3 juillet 1809, au Conseiller d'Etat Réal à propos du Collège de Saint-Pol :

« L'abbé Péron (...) a été un des plus forts agents de Mgr de la Marche. Prêtre d'une extrême finesse, qui peut bien être utile à la tête d'une paroisse ou même d'un séminaire, mais qui a des principes ultramontains et trop d'adresse pour qu'on lui confie la jeunesse entière d'un département. »

C'étaient là les sequelles d'une suspicion officielle qui, trois ans auparavant, en février 1806, avait motivé ces instructions du policier Cherpy :

« Faire surveiller un certain abbé Péron (...) homme très fin et rusé, qui conserve précieusement à M. Lamarche toute l'influence qu'il avait à St-Pol. »

APPENDICES

« EMPEREURS » ET « CONSULS » DANS LES COLLEGES DE BRETAGNE

On trouve plusieurs allusions à ces titres dans différents écrits. Le plus connu de ceux qui en ont parlé est sans doute Jules Simon qui, dans ses *Souvenirs personnels : le Collège de Vannes en 1830*, publiés d'abord dans la *Revue Illustrée de Bretagne et d'Anjou*, puis dans le n° du 14 août 1886 de la *Revue Bleue*, dit entre autres choses :

« Nous étions placés selon les rangs obtenus dans la dernière composition, les numéros pairs à la droite de régent, les numéros impairs à gauche. Le premier à droite, qui était le premier de la classe, portait le titre honorable d'*imperator* (...). Le premier à gauche, qui était second de la classe, prenait le titre de *caesar*. Puis venaient de chaque côté deux préteurs et dix *Patres conscripti*. Le régent poussait la nomenclature plus loin, quand il s'agissait de *virii consulares* qui avaient été malheureux dans leur composition et qu'on ne pouvait pas, par égard pour leur dignité, confondre avec la *plebicula*. Mais cette circonstance se présentait rarement, et après les vingt-six premiers noms proclamés au milieu des applaudissements le régent fermait la liste, *Coeteri ordine perturbato*. Il n'y avait ni consuls ni tribuns, ces deux charges étant conférées de droit à l'empereur et au César. *Imperator Augustus, iterim consul, tribunus potestatis* (...).

« ...Pour moi, j'ai été empereur constamment pendant mes trois dernières années de collège, excepté une seule fois où je descendis au rang de César (...).

« Les élèves qui occupaient la droite de la classe étaient les Romains, et ceux qui siégeaient à gauche étaient les Carthaginois. Rome et Carthage entraient dans la classe au coup de huit heures. Le régent n'y était pas ; le grand censeur présidait. Il veillait à ce que chaque Romain fit réciter les leçons au Carthaginois correspondant et lui récitait ensuite les siennes. On lui remettait une note écrite sur la façon dont l'épreuve avait eu lieu. Elle était laconique. *Satisfecit* ou *Non satisfecit*. En général elle était sincère. Le régent appelait quelques *non satisfecit* pour constater le degré de leur ignorance et leur infligeait la punition proportionnée. Il y avait ensuite des défis. Un Romain disait : « Je provoque le second préteur carthaginois ». Ils se rendaient au poteau *ad palum*, et lisaient leur devoir l'un après l'autre. Le régent faisait ses remarques et nommait le victorieux. Les victoires et les défaites de chaque parti étaient soigneusement enregistrées par le grand censeur et les deux *purpurati*.

« La classe du samedi soir était un moment solennel. Le grand censeur et les *purpurati* (l'empereur et le César) avaient additionné et comparé les notes de la semaine. Ils soumettaient à l'examen du régent cet important travail (...). La sentence rendue, le grand censeur apposait solennellement deux écriteaux : *Romani victores et Carthaginenses victi*, ou *Romani victi et Carthaginenses victores* (...).

L'article entier a été reproduit dans Jules Simon, *ses dernières années* (vol. in-12, Paris, 1903), par Léon Séché. On en retrouve les passages essentiels, pp. 18 et 19 de Jean Péron et le Collège de Léon, appliqués à l'établissement saint-politain.

Mon ami Ad. Le Goaziou me signale que les désignations d' « empereur » et de « consul » étaient encore en usage au début de ce siècle au Petit Séminaire de Pont-Croix. Il est d'ailleurs vraisemblable que cet usage n'est nullement un souvenir du premier Empire, car dans des Souvenirs publiés par le *Creisker* d'oct.-nov. 1931 (bulletin des anciens élèves du Collège de Saint-Pol), et relatifs à la vie d'Olivier Hellard (1776-...), un passage se reportant nécessairement à une époque antérieure à la Révolution dit : « Je fus sept fois de suite le premier empereur ; notre croix était en étain avec un ruban jaune... »

Dans son article relatif à BRIZEUX, au fascicule 6 de sa *Biobibliographie bretonne* (p. 412), René Kerviler signale qu'étant au Collège de Vannes, le futur poète des *Bretons* enleva à plusieurs reprises le titre d'*Imperator* et même celui de *Dictator*.

CHATIMENTS CORPORELS A ST-POL

On a vu qu'Edmond attribuaît au « crieur de ville » ou au « portier de l'établissement » la charge de fustiger les élèves passibles de punitions corporelles.

Les *Mémoires* de M. de Miollis s'étendent avec complaisance sur les châtiments que subissaient de son temps non seulement ceux qui, d'après l'auteur de la lettre au *Morning Chronicle*, « étaient convaincus de mensonge, de larcin ou autres fautes dégradantes », mais aussi, s'il faut en croire le memorialiste lui-même, ceux qui

n'assimilaient pas assez promptement les leçons de leur professeur.

Se référant à l'année 1816, il écrit par exemple :

« On me fit goûter les douceurs du collège, douceurs dont je ne jouis pas longtemps. A cette époque on avait l'habitude de frapper les élèves (...). Je fus du nombre des victimes... Comme mon professeur tenait à me faire entrer la science par les doigts, il me battait comme un âne avec sa discipline à neuf branches. »

Plus loin, il fait savoir qu'après l'entrée en fonctions de l'abbé Monfort en qualité de Supérieur, « le personnel de la Maison avait été renouvelé, *sauf le portier, l'ex-flagellant de la Maison*. »

On a vu plus haut (p. 311) que les jeunes Harding, excusables en leur qualité d'Anglais de souffrir de quelque retard dans la compréhension de leçons données en français, n'étaient cependant pas exempts de tout contact avec la « discipline » de leurs professeurs. Mais, les faits relatés par de Miollis se plaçant en 1816, il est possible que deux ans plus tard, à l'époque où les frères Edmonds et leurs camarades cornwallais furent inscrits aux cours du Collège de Saint-Pol, le règlement ait interdit aux régents de procéder eux-mêmes à la punition corporelle de leurs élèves.

F. GOURVIL.

Les libraires normands en Bretagne au XVI^{me} siècle

PLUS que toute autre province de France, la Bretagne, dépourvue de presses fixes, jusqu'à une époque fort avancée, dut pendant de longues années demeurer, pour ses nourritures intellectuelles, tributaire du reste du pays.

Tout porte à croire, en effet, que l'essor typographique provincial de la fin du xv^e siècle (1) fut éphémère. Certains ateliers, comme celui de Bréhan-Loudéac, éloignés de tout centre économique, et qui ne devaient leur origine qu'à une initiative seigneuriale, disparurent pour toujours. D'autres durent à la protection d'un monastère comme à Lantenac, à l'initiative d'un évêque, comme à Tréguier, de survivre quelques années au cœur même du pays. Mais, après 1491, la petite presse qu'après le départ de son maître Robin Fouquet, Jean Crès avait réussi à monter auprès de la vieille abbaye bénédictine du Poutrocoët ne donne plus signe de vie. A la mort, en 1512, de Jean Calvez, les presses de Tréguier d'où était sorti le célèbre Catholicon de Lagadeuc, s'éteignent pour plus de deux siècles et il faudra attendre la venue dans la ville épiscopale des Briochins Pierre et Guillaume Doublet, en 1677-78, pour y voir ressusciter l'art typographique. A Rennes même, l'artisan Pierre Bellesculée ne séjourna que peu de temps et nous le retrouvons quatre ans plus tard à Poitiers, loin de la capitale bretonne qui devait rester dépourvue de presses fixes, pendant la première moitié du xvi^e siècle. La même lacune a été constatée à Nantes, par Georges Lepreux (2), relevant à juste titre, la faible activité typographique des libraires nantais, qui par ailleurs régissaient le marché du livre dans tout le Sud de la Bretagne.

Il semble en effet que les éminents érudits, qui à la fin du siècle dernier se vouèrent à l'étude des premières presses bretonnes, cédant en cela à l'esprit d'émulation dont, pour l'étude du noble art, s'honoreraient les hommes de son temps, et d'ailleurs guidés par le légitime désir de rehausser l'éclat de notre province, aient été conduits à donner la qualité d'imprimeurs à des individus dont l'activité de typographe ne fut que secondaire à côté de celle de libraire ou de commissionnaire.

A cette époque, en effet, les relations avec les centres typographiques

(1) LA BORDERIE, *L'imprimerie en Bretagne au XV^e siècle*, Nantes, Soc. des Bibliophiles bretons, 1876.

(2) *Gallia Typographica*, Tome IV, la Bretagne, Paris, Champion, 1913.

étaient rares et difficiles, et les privilèges, alors à leurs débuts, s'octroyaient indistinctement à toute personne s'offrant à faire les frais d'impression d'un ouvrage. Il était donc aisé à un négociant entreprenant de régir le marché du livre dans des villes où les besoins locaux étaient encore trop faibles pour justifier la présence d'un typographe à demeure.

Rien n'indique en effet que les productions qui sortirent des premières presses installées en Bretagne, aient été destinées à la population des villes de la province.

De l'étude des quelques rares incunables bretons qui sont parvenus jusqu'à nous, et du peu que nous savons sur les ateliers dont ils sont issus, il apparaît que l'installation des premières presses bretonnes, fut le fruit d'initiatives isolées, à caractère aristocratique marqué, destinées moins à répondre aux besoins intellectuels des clercs et du bourgeois des villes et des campagnes, qu'aux commodités de diverses personnalités et du monde de robe et d'Eglise qui constituait leur entourage.

En effet, alors que les ouvrages à caractère religieux et chevaleresque, voire légendaire, figurent nombreux parmi les incunables bretons, les livres de littérature classique et de théologie n'y tiennent aucune place. Nulle œuvre philosophique, si l'on écarte ce traité de psychanalyse avant la lettre qu'est le Physiognomie d'Aristote. Ni les écrivains de l'Antiquité, ni les auteurs italiens, cependant si en vogue à l'époque, n'y sont représentés.

Il est cependant hors de doute que, fort tôt, les cités bretonnes furent alimentées en ouvrages religieux et classiques (3). L'intervention des libraires de Nantes de bonne heure en relation avec la capitale, par Angers et le Val de Loire, ne fut certainement pas étrangère à l'approvisionnement de notre région ; et l'activité déployée par des hommes comme le bibliopole Touzé, à la fin du xv^e siècle, les Ganneraux et les Papolin (4) au cours des décades suivantes, encore incomplètement connue, mériterait d'être étudiée plus profondément.

Cependant plus intéressante que l'intervention des agents locaux des bibliopoles parisiens, qui demeure toujours sporadique et limitée, est l'influence exercée alors dans notre province par les libraires normands. Actifs et entreprenants, en relations suivies avec l'important centre typographique de Rouen, les Normands semblent en effet s'être assurés pendant près d'un demi-siècle, le monopole de l'approvisionnement en livres classiques des cités du Nord de la Bretagne.

C'est à l'initiative de Pierre Regnault, établi à Caen, rue Froide, depuis 1492 (5) que furent imprimées les premières Heures du Diocèse de Rennes, dont l'un des deux seuls exemplaires aujourd'hui connus, est conservé à la Bibliothèque de cette ville. Il semble que le libraire juré de l'Université de Caen, qui était en relations continues avec la capitale, servit dès la fin du xv^e siècle, d'intermédiaire au clergé breton. A partir de 1492, il est en correspondance, avec le typographe Martin Morin, nouvellement installé à Rouen, et c'est sans doute à l'intention de la Bretagne que ce dernier édita cette année-là un « Catholicon Abreviatum » qui porte la marque des deux associés. C'est aussi sur les presses de l'imprimerie rouennaise que fut préparée la nouvelle édition des

(3) Cf ANATOLE LE BRAZ, *Le Théâtre Celtique*, pp. 292-293.

(4) Cf M^{rs} DE SURGERES, *Notes sur les anciens imprimeurs nantais (xv^e-xviii^e s.)*, Paris, Techener, 1898.

(5) DELISLE (L.), *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du xv^e siècle*, Caen, Delesques, 1903-04 - T. II.

« Coutumes » de Bretagne, qui sort en 1493. Plus tard nous verrons Regnault intervenir aux côtés des frères Macé dans l'édition de certains ouvrages religieux destinés à notre province. En fait, c'est l'activité de ceux-ci qui mérite surtout d'être retenue.

Quel était ce Robert ou Robinet Macé que nous voyons installé à Caen au début du xvi^e siècle ? Originaire, nous dit Delisle, du diocèse de Lisieux, il ouvrit dès l'année 1498, une officine de librairie, près du cimetière St-Martin, à Caen. Pourvu par l'Université, le 9 mars 1499, de l'office de libraire juré, il paraît s'être livré, avec l'aide de ses correspondants de Rouen, à l'édition et au commerce d'ouvrages classiques et religieux de tous genres. Cependant son activité ne se limite pas à la Normandie : en 1500 il fait imprimer dans la capitale normande, une nouvelle édition du *Missel de Rennes* (6) ; en 1502, il publie un *Coutumier de Bretagne*, et, en 1503, c'est le *Missel de l'évêché de St-Malo*, dont il assume les frais de publication à Paris (7).

Robert Macé avait en effet à Rennes, en la personne de son frère Jean, un dépositaire qui ne devait pas tarder à faire preuve d'une grande initiative. Les rapports qu'il entretenait avec son parent obligeaient d'ailleurs le libraire de Caen à de fréquents envois de livres en Bretagne, et nous possédons de ce trafic une preuve curieuse, en l'espèce une lettre de Robert Macé, de 1505, où ce dernier prétend, en sa qualité d'officier de l'Université, devoir échapper au paiement des droits que le percepteur de la vicomté d'Avranches prétend exiger de lui pour les ouvrages qu'il expédie à destination de la province voisine.

Bien qu'il semble être mort jeune, Robert Macé eut le temps d'initier au négoce des hommes destinés à jouer un grand rôle dans la diffusion du livre en Bretagne au début du xvi^e siècle en particulier. Richard Rogerie, de Hudinesnil (Manche), entré à son service le 12 janvier 1502, et que nous retrouvons en 1505 à Morlaix où il édite un traité de Jean de Garlande, à l'enseigne de St-Yves, de concert avec son ancien compagnon de Caen : Michel Angier.

Ce dernier était en effet appelé à déployer une activité considérable pendant près de trente années, travaillant successivement à Morlaix et à St-Brieuc, avant de revenir à Caen ; en relation avec Rennes et Rouen, il fonda une association fort active à laquelle nous devons l'édition d'une centaine d'ouvrages, pour la plupart d'une grande rareté aujourd'hui.

Le principal mérite de Michel Angier fut d'appeler à Caen, en 1508, un imprimeur de Rouen avec lequel il était déjà en relations depuis quelques années : Laurent Hostingue, et de ressusciter dans cette ville l'art typographique, éteint depuis le passage éphémère, en 1480, de Jacques Durandas et Gilles Quijoue.

Cette initiative eut une grande importance, non seulement pour la capitale de la Basse-Normandie, mais aussi, pour les cités avoisinantes de Haute-Bretagne. L'événement fut d'ailleurs souligné à l'époque en termes éloquents par un membre de l'Université de Caen, Guillaume Guéroul, dont nous avons retrouvé l'éloge destiné naguère à l'adresse de Michel Angier : « Jusqu'ici nous devions », disait ce dernier, « tirer des villes étrangères les livres dont nous avions besoin, désormais nous pourrions en approvisionner les autres ».

De fait, c'est de l'installation, à Caen, de Laurent Hostingue que

(6) DUINE, *Bréviaires et Missels*. (Bul. Soc. Arch. Ille-et-Vil. 1906, tome XXXV, pages 33 et 73).

(7) DELISLE, *Op. cit.* Tome II, page 85.

paraît dater la société, fondée par le libraire de Caen avec le parent de son ancien patron Jean Macé, alors libraire à Rennes. Cette association devait survivre au retour à Rouen du typographe normand en 1513, grâce à l'adjonction d'un nouveau compère, Richard Macé, fils de Robert, depuis quelque temps fixé dans la capitale normande où il servait d'intermédiaire à ses collègues. La succursale de Rennes dut à cette active compagnie d'être, pendant près de dix ans, à une époque où aucune presse ne fonctionnait dans la capitale bretonne, constamment alimentée en ouvrages normands. Lorsqu'en 1515, les liens qui unissaient les anciens associés semblent s'être relâchés, Jean Macé n'en continua pas moins à recevoir de Rouen un grand nombre d'ouvrages destinés à satisfaire aux commandes des bourgeois et des clercs de la cité rennaise.

Si Michel Angier fut l'âme de cette association, Jean Macé dut en être le principal bénéficiaire. Il y a un demi-siècle, Léopold Delisle, dans son Catalogue des livres imprimés et publiés à Caen avant le milieu du xvi^e siècle, a relevé pour nous nombre de productions où figure la marque des bibliopoles normands et donné de certaines d'entre elles, aujourd'hui malheureusement disparues (8) une description du plus haut intérêt.

Or, si la plupart de ces ouvrages étaient destinés à la clientèle normande d'autres intéressaient directement notre province. C'est ainsi que nous avons relevé la marque ou tout au moins l'adresse du libraire rennais Jean Macé sur plus de 89 ouvrages, s'échelonnant entre les années 1500 et 1524, qui semblent tous avoir été ignorés par La Borderie.

En premier lieu, cette nouvelle édition du *Missale Redonense*, de 1500, dont le seul exemplaire connu est actuellement conservé à la Bibliothèque Nationale (9). Dans ce volume l'intéressé ne paraît figurer qu'en qualité de simple dépositaire et aucune précision n'est encore donnée sur l'endroit exact de son officine. Une mention analogue figure à l'explicit du *Costumier de Bretagne* (10 avril 1502), ainsi qu'à celui du *Missale Macloviense* (10 novembre 1503) tous deux imprimés dans la capitale normande aux frais du frère du bibliopole rennais.

Tout porte à croire en effet que Jean Macé ne fut, jusqu'à la mort de Robert, son frère, à la fin de l'année 1506, que le simple correspondant de ce dernier. Nulle part, en effet, jusqu'à cette date, nous n'avons découvert la marque du libraire rennais figurant à titre principal. Même lorsque c'est à l'instance de celui-ci que ce dernier a été imprimé (11), c'est la marque du libraire de Caen qui se trouve en tête du volume. Il semble même que Jean Macé ait continué, pendant quelques mois, à publier de concert avec son neveu Richard sous la *marque du défunt*, ainsi qu'il ressort de l'examen personnel d'une édition du *Trésor des Pauvres*, d'Armand de Villenove (29 juillet 1507), dont le seul exemplaire aujourd'hui connu est conservé à la Bibliothèque de Rennes (12). Mais comme le relève Léopold Delisle (13), Richard Macé, bien que s'étant fait reconnaître le titre de libraire juré de l'Université

(8) Ils appartenaient, avant leur incendie aux collections de la Bibliothèque de la ville de Caen.

(9) B. N. Res. B. 27.922.

(10) B. N. Res. F. 1.772. BRUNET, *op. cit.* 11.364.

(11) Cf. ADRIANUS CARTHUSIENSIS, *De Remediis utriusque fortunæ* (15 novembre 1506, Bd de la Ville d'Angers S. 456).

(12) Bd. Rennes (Ville) n° 4926.

(13) L. DELISLE *op. cit.* Tome II. Pp XXX et sq.

de Caen, ne séjournera pas longtemps dans cette ville et il faut attendre la fin de l'année 1511 pour le retrouver éditant à Rouen diverses publications, de concert avec Jean Macé et Michel Angier.

C'est en effet en l'année 1508 que paraît s'ouvrir l'active association des deux bibliopoles et pendant les trois années qui suivirent (1508-1511) nous n'avons pas relevé moins d'une trentaine d'ouvrages issus de leur officine.

L'adresse du Floretus, publié en 1508, nous apprend que, dès l'origine, Michel Angier et Jean Macé possédaient alors en commun, indépendamment des maisons où chacun d'eux résidait, à Caen et à Rennes, un magasin de vente sis à Rouen dans la paroisse St-Martin, près du Grand Pont (14). Il semble bien que le libraire de Caen fut l'instigateur de l'affaire. En effet, dès 1507, à la fin de l'édition du *Trésor des Pauvres* (d'A. de Villenove), Jean Macé donne comme adresse commune la maison du Pont St-Pierre à Caen (15) qui devait être, après le départ du fils de Robert Macé, le lieu de l'officine de Michel Angier. C'est ce dernier qui, bénéficiant des relations de son ancien patron, servit sans doute de liaison entre la capitale normande et la Bretagne. Le nom de Jean Macé figure en effet à titre principal dans l'adresse des volumes édités par eux et leurs marques alternent souvent au début et à la fin de chaque ouvrage.

Jean Macé nous donne à partir de 1508 son adresse personnelle dans la capitale de la Bretagne : à Rennes, près de la porte St-Michel, dans la paroisse St-Sauveur.

« Redonis, in parochia Sancti Salvatoris sub signo divi evangeliste « Jehannis » (16).

« Redonis e vestigio Templi Sancti Salvatoris » (17).

« Au lieu dit en bout de Cohue à l'ymaige de Saint Jean l'évan-giliste » (18).

Mais, dans plusieurs autres livres, Jean Macé se borne à indiquer la maison que la société occupait à Rouen dans la paroisse Saint-Martin (19).

Cependant la marque des deux associés demeure distincte. Tandis que Angier avait adopté l'image de l'archange Michel terrassant le dragon, Jean Macé s'était approprié l'ancienne marque de Robert Macé, en se contentant de supprimer la partie droite de la lettre R, en sorte que l'on lise I. au lieu de R. Macé, et bien qu'agissant désormais d'une manière autonome, il avait conservé aux quatre écussons un écartelé des armes de Bretagne et de Normandie.

La proximité des presses de Laurent Hosingue permit pendant trois ans à Jean Macé de jouir sur le marché rennais d'une situation privilégiée par rapport aux agents des libraires de Nantes et d'Angers. Cependant, dès 1511, nous relevons figurant aux côtés de l'adresse des deux

(14) « Venale habetur Rothomagi in officina Michelis Angier et Johannis Macé ad oras pontis ejusdem urbis atque Cadomi in parochia sancti Petri juxta pontem, necnon Redonis prape ecclesiam Sancti Salvatoris sub signo divi Johannis evangeliste. » Alberici de Rosate, *Tractatus de Testibus* (7 oct. 1508, DELISLE, *op. cit.* n° 11).

(15) « Pour Jehan Macé, et Richard Macé, Libraire de l'université de Caen, demeurant au dit lieu après le Mont Saint-Pierre ». (*Trésor des Pauvres*. Bb. Mum. de Rennes, n° 4.926).

(16) DELISLE, *op. cit.* Tome I, n° 25.

(17) id. » » n° 56.

(18) Cf. *Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart (2 mai 1510) (B. N. Res. Nb. 290).

(19) Cf. Albericus de Rosate : *Tractatus de testibus* 1508, (DELISLE, *Op. cit.* n° 11, p. 9.

compères, celle de Richard Macé, dont l'intervention à Rouen devait bientôt leur permettre de pallier au départ de Laurent Hostingue. C'est ainsi que 38 volumes, s'échelonnent entre 1511 et 1515, édités simultanément par les trois associés, tantôt sur les presses d'Hostingue à Caen (jusqu'en 1513), tantôt sur celles de Richard Goupil, Jean Mauditier et Pierre Ollivier, à Rouen. Parfois les trois associés s'unissaient pour assumer en commun auprès d'un typographe parisien les frais d'impression de certains ouvrages importants. Telle cette édition du *Breviarum Redonense*, sortie le 7 décembre 1514 des presses de Thielmann Kerver, à Paris (20).

Cependant à partir de 1515, nous voyons Jean Macé agir de sa propre initiative et envoyer directement ses commandes aux imprimeurs de Rouen. Son nom et sa marque figurent seuls sur certains ouvrages comme le *Manipulus Curatorum* de Guy de Montrocher (21), 1515.

Certes tous liens ne semblent pas définitivement rompus entre les anciens associés, mais chacun conserve son autonomie : c'est encore de concert avec Michel Angier que Jean Macé confie à un typographe parisien le soin de l'impression, en 1517, d'une nouvelle édition des *Coutumes de Bretagne* (22). Mais c'est Michel Angier qui réédite seul en 1518 (23) les *Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchard* à la publication desquelles il avait coopéré en 1510 avec Jean Macé.

L'examen des éditions successives de l'ouvrage de Boèce « *De Consolatione Philosophiae* » est, à cet égard très instructif. Alors que Jean Macé paraît avoir partagé avec son neveu Richard, de Rouen, les frais de l'exécution de l'édition de 1515 — on y relève en effet les marques des deux libraires — il n'en est pas de même de celle de 1519, entreprise à l'instigation et à la charge du seul libraire rennais : nous y avons trouvé pour la première fois l'hermine de Bretagne aux quatre écussons figurant sur sa marque.

En réalité, loin d'être inféodé à ses collègues normands, comme Delisle a tendance à le considérer, Jean Macé semble avoir conservé toute son autonomie. Ayant élu domicile en Bretagne, il répond aux besoins de sa clientèle provinciale et y pourvoit, de sa propre initiative. C'est ainsi que nous le voyons, en 1507, assumer seul les frais de la réédition du *Coutumier de Bretagne*, magnifique impression gothique qui sort le 15 octobre de cette année-là, des presses parisiennes de Philippe Pigouchet (24). C'est lui qui, par l'intermédiaire de l'imprimeur Laurent Hostingue, chargea Thomas le Métayer de reviser le texte du « *Cura Clericalis* » dont nous connaissons quatre éditions exécutées pour les libraires de Caen (25).

Nous rencontrons encore Jean Macé, intervenant d'abord seul, en 1519, dans la réédition du *Boèce* à l'intention de sa clientèle rennaise (26), puis, en 1523, en compagnie de Julien Macé et de Roland Le Franc, dans la publication de l'Hécatodistichon de Fauste Andrelin (27).

La même année, Jean Kerbriant recevait du libraire rennais et de

(20) Ouvrage décrit par Dom Plaine (Bul. Soc. Arch. Finistère, t. XIV, p. 116) ainsi que par La Borderie (Arch. du Bibliophile breton, tome II, p. 18).

(21) Cf. DELISLE, *op. cit.* n° 303.

(22) Ouvrage ayant appartenu au cabinet La Borderie (Delisle *op. cit.* n° 123).

(23) B. N. L. K. 2, 442 A. BRUNET, Manuel tome I, col. 1147.

(24) Cf. BRUNET, Manuel t. II, p. 365.

(25) Cf. DELISLE, *op. cit.* n° 135.

(26) B. N. Res. R. 1092.

(27) Ouv. cité dans Delisle. *Essai sur l'imprimerie et la librairie à Caen* (1480-1550), Caen, DELESQUES 1891. Catalogue n° 16.

Sulpice Le Franc, son collègue, commande d'un nouveau *Missel* à l'usage du Diocèse de Rennes (28). Un peu plus tard les deux libraires devaient encore coopérer à une édition de la *Légende Dorée*, en français (29) (1527-1534) (?).

On se souvient que c'est à l'initiative de Jean Macé que la capitale bretonne dut la venue, en 1518, du typographe Jean Baudouin, de l'atelier duquel devait bientôt sortir le *Livre de Marbode*, en qui La Borderie a vu, à juste titre, la première édition spécifiquement rennaise parue au début du xvi^e siècle (30).

L'édition de la *Légende Dorée en français*, signalée par Delisle (31) est le dernier ouvrage où nous avons retrouvé l'adresse du libraire rennais. Le grand érudit assigne comme date extrême à cet ouvrage l'année 1534. Il y a peu de chances qu'à cette époque, Jean Macé se trouva encore dans la capitale bretonne. Après 1525, nous ne trouvons plus trace de son activité à Rennes.

Or, nous avons relevé sur la liste des libraires jurés de la capitale, jadis dressée par Renouard, la mention d'un libraire répondant au nom de Massé ou Macé (Jean). Ce dernier nous est décrit comme ayant exercé à Paris, en cette qualité, de 1533 à 1583. Il tenait boutique rue du Mont St-Hilaire, au Clos Bruneau, à l'enseigne de « L'Esu de Bretagne ».

Il y a tout lieu de croire que ce bibliopole n'était autre que le fils de l'ancien libraire rennais. Celui-ci devait d'ailleurs, lui aussi, faire souche de libraires, puisque trois de ses enfants entrèrent, par la suite, dans cette profession.

L'influence des libraires normands ne se limite pas à la seule capitale de la Bretagne. Elle se fait sentir, pendant la première moitié du xvi^e siècle, sur tout le littoral Nord de la province. Michel Angier continue à entretenir avec son ancien collègue Rogerie, qui est demeuré à Morlaix, d'utiles relations. Il y a tout lieu de croire en effet que ce dernier se trouvait encore en Bretagne en 1528.

Il existe en effet à la Bibliothèque de Rouen une plaquette rarissime de six feuillets, intitulée « Le Preste Jehan », qui mentionne ses noms et adresse en cette ville. C'est le même Rogerie que nous retrouvons à la même époque à St-Brieuc, diffusant « au portail de la grande église du dit lieu », le *Manuale Briocense* qui porte sa marque commune avec Michel Angier, marque où le St-Yves de l'édition de Jean de Garlande a été remplacé par un aigle avec la devise « *Spes Nostra in Domino* » (32).

Il semble que, longtemps, les libraires de Caen entretenirent en Bretagne des *correspondants* qui aidèrent à la diffusion de leurs productions et leur servirent d'intermédiaires dans la transmission des commandes locales. C'est ainsi qu'en 1543 était imprimé à Rouen, aux frais du libraire normand Girard Angier, neveu et successeur de Michel Angier, un *Missel* de St-Brieuc, édité à l'instigation d'un agent du pays, Bertrand Jago, domicilié à Moncontour (33).

Or, Gérard Angier, pourvu en 1527 par les soins de son oncle de l'office de libraire-juré à Caen, s'était, sous le patronage de ce dernier,

(28) Ouv. conservé dans la Bibliothèque de l'Université de Cambridge. Cote : Sel. 2.27 (Delisle n° 287).

(29) B. N. Res. H. 1064 (Delisle n° 397).

(30) Cf. LA BORDERIE, *Les Imprimeurs Rennais au xvi^e siècle*. In « Le Bibliophile Breton » (Cot. Lib. Pilon, au 1880 et Sq.).

(31) B. N. Res. H. 1064 (Del. *op. cit.* n° 397).

(32) Cf. DELISLE, *op. cit.* Catalogue n° 251 bis.

(33) DELISLE, *op. cit.* Catalogue n° 251 bis.

associé à un autre bibliopole normand, Jacques Berthelot. Ce sont ces trois libraires que nous voyons intervenir dans une nouvelle édition du *Missale Redonense*, en 1531. L'ouvrage ne mentionne pas son lieu d'impression, se bornant à indiquer qu'il a été composé « ex caractèribus Parrhisiiis ». Le mot « Redonensis » imprimé en grosses lettres au (34) bas du titre n'est, à notre sens qui diffère de celui de M. de la Borderie, qu'un simple repère accompagnant la signature des cahiers et on ne saurait y voir une indication sur l'origine de l'ouvrage. Ce dernier doit être rapproché d'un certain nombre de publications coutumières de la même époque. Il est en effet peu vraisemblable que Jean Baudouyn, misérable typographe ambulante, dont nous connaissons la carrière mouvementée, ait été en mesure, comme voudrait nous le faire croire La Borderie, d'assumer les frais d'ouvrages aussi importants que les deux éditions de *La Coutume de Bretagne*, en date de 1528 et de 1531. A notre sens, ce furent les libraires normands qui en eurent l'initiative, quitte à charger de l'impression un typographe local disposant de ces « caractères » si en vogue à l'époque. En ces années-là, en effet, les libraires de la capitale commençaient à se débarrasser de leurs anciennes fontes et il y a tout lieu de penser que c'est par l'intermédiaire des Normands que celles-ci pénétrèrent en Bretagne où elles devaient survivre dans certains ateliers jusqu'à la fin du siècle.

C'est ainsi que Jacques Berthelot, ancien libraire à Caen, s'installe à Rennes en 1539, avec un jeu de caractères dont il s'est rendu acquéreur. Il est vraisemblable que par son truchement l'influence des libraires normands continua de s'exercer dans la capitale bretonne. Berthelot nous donne en effet son adresse au lieu dit « en bout de cohue », à l'enseigne de St-Jean l'Évangéliste, celle-là même dont l'ancien bibliopole normand Jean Macé avait usé pendant de longues années. Berthelot devait avoir conservé en Normandie d'utiles relations car, après sa mort, en 1542, nous voyons le nouveau typographe rennais Armand Mestrard travailler avec le matériel du défunt pour le compte de la veuve de l'ancien libraire.

L'indigence typographique de notre province à cette époque est d'ailleurs telle que l'on a encore recours aux presses normandes pour l'impression des ouvrages les plus importants.

C'est ainsi que la troisième édition des *Chroniques de Bretagne* (1532) fut exécutée en Normandie. La forme de plusieurs lettres de l'ouvrage, ainsi que le corps d'un appendice, naguère publié par Delisle, constituent, à notre sens, autant de présomptions à cet égard. En 1538, c'est une nouvelle édition du vieux coutumier breton, qui, à l'initiative du libraire Girard Angier, sort des presses de Nicolas Le Roux, à Rouen.

Nous avons enfin relevé les traces d'un imprimé gothique de 2 feuillets, aujourd'hui rarissime, dont le colophon nous apprend que l'association des libraires normands alimentait encore la Bretagne quelques années après. L'opuscule porte le titre : « Deffaicte des flamens devant « la ville et chasteau de Cherbourg, cuydans les dictz flamens prendre « et aborder deux petits navires bretons marchans ». Ce récit, qui est daté du 14^e jour du mois de febvrier 1543 (1544 nouveau style) est suivi d'un rappel de la glorieuse histoire de Tancrede d'Hauteville et d'une invitation à lire les *Chroniques de Normandie*, qui faisaient alors l'objet d'une réédition de la part des trois libraires normands.

Il faudra attendre l'installation à Rennes, en 1558, du typographe

(34) Cf LA BORDERIE. *Bibliophile Breton*. Années 1881 et sq.

Julien du Clos, pour voir fonctionner, pour la première fois en toute indépendance, un atelier d'imprimerie dans la capitale bretonne. Ainsi devait cesser un état de sujétion qui avait duré plus d'un demi-siècle.

APPENDICE

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de l'activité de Jean Macé et de ses collègues en Bretagne, pendant les 25 premières années du xvi^e siècle ?

Il nous a paru intéressant d'opérer un relevé méthodique des éditions auxquelles cet homme prêta son concours, tantôt seul, tantôt en compagnie d'autres libraires normands ou rennais. Il nous donne en effet des indications nouvelles et précieuses sur les goûts des bourgeois et des clercs de la capitale bretonne, à une époque où toute production typographique locale faisait encore défaut.

Que lisait-on à Rennes à cette époque ?

Des ouvrages religieux certes : il nous faut citer quelques impressions liturgiques intéressant la région :

- Deux éditions du *Missel de Rennes* (1500-1523).
 - Une du *Bréviaire*, du même diocèse (1514).
 - Plusieurs livraisons du *Cura Clericalis*, ouvrage de pratique religieuse à l'intention des clercs, dont une, non datée, imprimée à Caen par Laurent Hosingue à l'intention du libraire rennais.
 - Une édition du *Manipulus Curatorum*, imprimée à Rouen chez J. Goupil, en 1515, aux frais du seul Jean Macé.
 - Nombre de traités édifiants comme *Les Sermons*, de Nicolas Denis, ainsi que des livres sur la doctrine chrétienne : « Questionnes super evangiliis... Postillae epistolaram et evangilorum » (1512), 2 éditions du *Parrochiale Curatorum* de Michael Lochmaier, une du traité de Geoffroy Boussard « De Continentia sacerdotum » (1533).
- Les ouvrages de *Jurisprudence* tiennent en second lieu une place importante.

Nous avons relevé, en 25 ans, cinq éditions successives de la *Coutume de Bretagne* :

- La 1^{re}, aux frais de Robert Macé, de Caen, en 1502.
- La 2^e, à l'initiative de Jean Macé, chez Philippe Pigouchet, à Paris, en 1507.
- La 3^e, en 1514, par Jean Macé, de concert avec Michel Angier, de Caen et Richard Macé, de Rouen.
- La 4^e, en 1517, aux frais de Jean Macé et Michel Angier et dont un exemplaire, ayant appartenu à M. de la Borderie, mentionne dans un additif (Ord. de Vannes, 1516) qu'elle fut imprimée à Paris à l'instigation de Jean Macé.
- Une 5^e enfin, imprimée cette fois à Rennes par Pierre Baudouyn à l'initiative du seul bibliopole rennais.

Les ouvrages de *pratique judiciaire* sont nombreux. Mentionnons :

(35) Cf Arch. d'Ille-et-Vil. Fonds La Borderie I F. 686. (La Ligue en Bretagne - Pièces diverses). Extrait du Procès-verbal de la séance de la Société des Bibliophiles Bretons en date du 4 Septembre 1907. (Exhibition de M. Jean des Langrais).

- Une édition du traité de Thomas Ferrat : « De Advocatis Cautelae juris » (1513), à l'intention des hommes de loi.
- Deux livraisons successives (1508-1513) de l'ouvrage d'Albert de Rosate : *Tractatus de Testibus*, à l'usage des avocats et magistrats.
- Un exemplaire du *De Jure Patronatus*, de Roche de Curte (22-9-1509), du *Vocabularius utriusque juris* (24 avril 1512), de la *Somme Rurale*, de Jehan Bouteillier (Rouen-Goupil, 1512).

Par ailleurs, figurent à côté d'ouvrages de *théologie et de morale* (*Le Trésor des Pauvres* (1507), *Le Floret*, en latin (2 éditions, 1506-1508), *Le Livre des propriétés des choses*, etc... quelques *classiques* de lecture aisée à l'usage des écoliers et des clercs :

- Une édition des *Comédies de Térence*, aux frais de Jean Macé, et Michel Angier (Caen-Hostingue, janvier 1509).
- Un livre des *Fables d'Esopé*, à la marque de Jean Macé et de ses deux collègues de Rouen et de Caen (1512).
- Un volume des *Bucoliques* de Virgile (Caen, L. Hostingue, 1508-1513) (?)

De rares ouvrages de Philosophie :

- *La Mensa Philosophica*, de Théobald Anguilbert (18-8-1508).
- L'Exposition de Georges de Bruxelles sur la logique (2 éditions 1509-1512).

Cependant, ce sont les ouvrages à l'usage des écoles d'une part, les romans et chroniques d'autre part, qui semblent avoir rencontré auprès du public rennais un accueil particulièrement favorable.

L'approvisionnement des écoles de la cité rennaise paraît avoir particulièrement préoccupé Jean Macé.

Nous avons en effet relevé deux exemplaires d'un « *Facetus cum Commento* », livret de morale et d'enseignement à l'usage des jeunes, dont l'un avec l'adresse de Michel Angier, mais l'autre conservé actuellement à la Bibliothèque Nationale, à la seule marque du libraire rennais (36).

Sur les deux éditions du *Cato cum Commento* (37) à l'adresse de Jean Macé, aujourd'hui connues, l'une, non datée, qui a été vue par Delisle, porte également, sur l'un de ses exemplaires, l'unique marque de notre libraire (38).

Signalons aussi :

Un « *Guido Juvanelis : in latine linguae elegantias interpretatic* », imprimé à Rouen à l'initiative de Jean Macé et de ses collègues à une date demeurée inconnue (39).

Un traité « *De Contemptu mundi cum Commento* », édité à Rouen à l'instigation de Jean Macé seul (40).

Une édition du Dictionnaire Latin de *Jean de Garlande*, aujourd'hui égarée, mais dont un ancien possesseur, A. Prévost, a jadis donné une description dont il appert que la livraison de 1508 fut commandée à Caen sur les presses de L. Hostingue, aux frais du seul Jean Macé (41).

Jean Macé ne se montrait pas moins soucieux de procurer des ouvrages profanes au public cultivé de la capitale bretonne.

(36) B. - Rest. Yc. 1587.

(37) Bl. Mazarine nièce 6 du recueil cote 14348.

(38) DELISLE, *op. cit.* n° 93.

(39) DELISLE, *op. cit.* n° 223.

(40) Édition ayant appartenu à l'Abbaye du Tronchet cité dans l'histoire Littéraire de la France t. VIII, p. 91 (cf Delisle n° 116).

(41) DELISLE, *op. cit.* n° 193.

Le livre qui semble avoir rencontré à l'époque le succès le plus vif auprès de la clientèle rennaise est sans conteste le *De Consolatione philosophiae*, de Boèce.

En effet, tandis que deux des éditions relevées par Delisle, celles de 1510 et de 1513, ont été entreprises par Jean Macé, de concert avec ses collègues de Rouen et de Caen, trois autres, celles de 1509, de 1519 (42) et une autre, dont la date est demeurée inconnue, ont été exécutées, aux termes mêmes de leurs adresses, à la charge du seul libraire rennais et ne portent d'autres marques que la sienne.

C'est aussi directement à l'instance de Jean Macé que fut imprimé à Rouen, en 1506, sous le couvert de son frère Robert, un ouvrage du même genre, d'Adrianus Carthusiensis : *De... Remediis Utriusque Fortunae*.

La marque du bibliopole rennais se retrouve encore sur une édition du livre d'Albert Le Grand, intitulé *Secreta virorum et Mulierum* (1508) dont certains exemplaires paraissent avoir été commandés directement de Rouen, à l'usage du public rennais.

L'adresse de Jean Macé se retrouve aussi sur :

- *Les Chroniques de Bretagne* (Caen, L. Hostingue, 2-5-1510), à l'édition et à la diffusion desquelles le libraire rennais a, sans doute plus que tout autre, contribué.
- Le 1^{er} et le 2^e volumes de Merlin (43).
- Et le *Traité de Prophéties* (du même).

Enfin sur nombre de ces romans et poèmes de chevalerie, si goûtés à l'époque :

- *Légende Dorée*, de Jacques de Voracine (1527-1534) (?).
- *La Belle Maguelonne* (1513) (?), etc..., etc...

Comme on peut le constater, rares sont les domaines où l'activité de ce libraire ne se soit pas exercée : le champ de ses commandes est universel. En cela il est déjà, certes, un homme du xvi^e siècle.

Tout à tour, *commanditaire, libraire, et éditeur*, il semble que Jean Macé ait été le premier à installer, dans la capitale de la Bretagne, une officine universitaire de quelque importance et son rôle méritait d'être tiré de l'oubli.

M. DUVAL.

(42) B. H. Res. R. 1092.

(43) Bb. de l'Institut 8. 9 844 A. id. B. N. Res. Y 2 216 et 217.

REMETE

Nous terminions notre déjeuner à Zagreb lorsqu'un agent de Putrik vint nous demander si nous désirions assister, en fin de journée, à une séance de danses folkloriques dans un village situé à une dizaine de kilomètres ; nous pourrions également, si cela nous convenait, y faire un dîner « typiquement croate ».

Notre premier mouvement fut de refuser, pensant qu'il s'agissait là de l'un de ces attrape-nigauds offerts aux touristes étrangers ; mais, notre soirée étant libre et le prix modique, nous acceptâmes.

À dix-sept heures, nous primes donc place dans un car qui, après être passé devant la vieille cathédrale à la façade moderne, gravit la colline dominant la ville au nord. À mi-pente, se dresse le cimetière, semblable à une forteresse couronnée par les cinq coupoles de son église et des quatre tours de sa façade. Nous fûmes surpris de voir que le campo-sancto était largement débordé par des tombes, qui, en rangs serrés, avaient envahi une grande partie de la colline. L'on nous expliqua que l'extermination des Juifs dont les corps pantelants étaient suspendus aux crochets des abattoirs, ainsi que les massacres de la libération, en étaient la cause.

Quelques centaines de mètres plus loin, à une croisée de chemins, nous arrivâmes devant une auberge où nous attendaient quelques jeunes gens et jeunes filles en costume national, sur le mur était inscrit le nom du village : Remete.

L'on nous engagea, en attendant les autres danseurs, à aller visiter l'église, située à peu de distance dans un ravin en contre-bas, église entourée d'ex-bâtimens conventuels avec un puits surmonté d'un dôme en fer forgé très artistement travaillé. L'édifice même a été endommagé par la foudre à plusieurs reprises ; aussi ne subsiste-t-il à peu près rien des peintures baroques dont il fut décoré au début du XVIII^e siècle, à l'exception de celles surmontant les colonnes du narthex, médaillons ex-voto retraçant les miracles opérés en ce lieu par l'intercession de la sainte Vierge. Deux statues de saint Paul et de saint Antoine ermites refinrent également notre attention.

Nous fûmes bientôt rejoints par deux hommes en costume. L'un, de haute stature, le visage rasé, les cheveux grisonnants et légèrement ondulés, rejetés en arrière, avait un masque énergique. Il nous fit l'histoire de l'église et nous apprit que la paroisse, assez étendue, comprenait 2.200 habitants environ et un club de danseurs de trente-deux membres se réunissant souvent le soir après leurs travaux, et généralement le dimanche. Comme il portait une haute ceinture de cuir décorée

entre autres du monogramme du Christ, quelques-uns le prirent pour le curé du village. Nous sûmes bientôt qu'il n'en était rien et que c'était le directeur de l'école, animateur des danses et chants auxquels nous allions maintenant assister. Après avoir en effet admiré la façade de l'église, nous regagnâmes l'auberge à travers champs. Sur son terrain rectangulaire s'élevaient, sur deux côtés, des constructions à un seul étage, tandis que sur les deux autres étaient plantées des charmilles abritant des tables et bancs ; au centre, une petite aire pour les danses qui se déroulaient l'hiver dans une salle close, près de l'église.

Celles-ci commencèrent aussitôt, animées par un orchestre de cinq musiciens, danses généralement très rythmées ainsi que rondes collectives ou « Kolos » qui sont à la base de la chorégraphie yougoslave. Des danses modernes, valse et javas, alternèrent avec les danses nationales, ce qui permit à de jeunes touristes américains et américaines d'y participer ; des chants, également, s'entremêlèrent aux danses.

L'on nous invita à suivre les préparatifs du dîner. Près de la barrière d'entrée, une femme avait fait flamber du bois sec, de façon à constituer un lit de tisons d'une surface d'environ un mètre carré. Parallèlement au grand côté, une poutre était percée d'une série de trous dans chacun desquels était plantée une baguette de bois taillée en pointe à ses extrémités et transperçant trois morceaux d'échine de porc. Une seconde femme tournait les uns après les autres ces broches rustiques de façon à ce que les morceaux fussent uniformément rôtis. La cuisson terminée, l'on nous invita à dévorer à belles dents, sans couvert, ces brochettes ; un oignon cru coupé en quatre, de succulents abricots cueillis dans les vergers avoisinants et un café turc complétèrent le repas « typiquement croate » annoncé.

Après celui-ci, danses et chants reprirent de plus belle et beaucoup de jeunes gens et jeunes filles du village, non costumés, vinrent se mêler à leurs camarades tandis que de nombreux parents assistaient à leurs ébats et les accompagnaient de leurs chants. Tous s'amusaient ainsi, aussi bien danseurs que spectateurs, sans que rien fut convenu ; les jeunes américaines s'essayant à imiter un passe-pied compliqué n'eurent pas un moindre succès que les membres du club.

Plus l'heure avançait, plus le rythme des kolos et linzos s'accélérait jusqu'à atteindre une vitesse épouvantable. Enfin, vers vingt-deux heures, l'on termine par le chœur des métiers, chaque artisan chantant d'abord en s'accompagnant de son instrument de travail : enclume, scie, etc... puis participant à un ensemble final.

Tandis que nous remontions en car, radieux de cette agréable soirée, l'orchestre vint nous donner une dernière aubade dont les accents nous parvenaient encore lorsque les premières tombes réapparurent au clair de lune ainsi qu'au loin les lumières de Zagreb.

Il y a là, semble-t-il, un exemple méritant d'être suivi par nos cercles bretons pour la plus grande joie des étrangers, ainsi que pour leur propre intérêt.

R. COUFFON.

Les "engagés" bretons pour l'Amérique au XVII^{me} siècle

Les Bretons ayant été, de tous temps, épris de voyages et d'aventures, il nous a semblé intéressant de rechercher si, dans les archives de certains ports français, se trouvaient encore des traces, vieilles déjà de trois siècles, de l'émigration bretonne vers l'Amérique.

Malheureusement, au cours du XVI^e et au début du XVII^e siècle, cette émigration se faisait sans formalité d'aucune sorte, et ce n'est que vers 1630 (le plus ancien contrat que nous ayons découvert porte la date de 1636) qu'elle prit une forme juridique et organisée, par l'établissement de rôles ou de contrats d'engagement. Venu de toutes les provinces de France et même de l'étranger, un grand nombre d'émigrants s'embarqua alors pour l'Acadie, le Canada, les Antilles, et, de La Rochelle, nombreux furent les départs pour les Amériques.

Les côtes d'Acadie, fréquentées dès 1500 par nos pêcheurs bretons, normands et basques (le nom de cap Breton, le plus vieux nom français d'Amérique, atteste le séjour des pêcheurs bretons, dès 1504, sur cette côte appelée « terre des Bretons » par Verazzano) furent explorées dès 1534 par le Malouin Jacques Cartier « désireux avant tout de gagner des âmes à Dieu et des terres nouvelles à son Roi ». Malheureusement François I^{er} mourut alors, et ce n'est que sous le règne de Henri IV qu'eut lieu une première tentative de colonisation en Acadie. A partir de cette époque la réputation des terres neuves d'Amérique s'établit alors peu à peu en France, attirant dans ces régions lointaines ceux qui devaient contribuer à faire de ces terres, si âprement convoitées par l'Anglais, la Nouvelle-France, l'Acadie, dont le nom est toujours gravé au plus profond du cœur de tous les descendants des Martyrs du « Grand Dérangement » (1755).

Nous avons découvert, aux archives de l'Aunis, à La Rochelle, un petit manuscrit d'une douzaine de pages, dans lequel la plupart des noms sont écrits phonétiquement, peu d'engagés étant capables, à cette époque, de signer leur engagement ; ce manuscrit, encore inédit, est le rôle de Saint-Etienne de la Tour, ce Champenois arrivé à Port-Royal dès 1610 avec Poutrincourt, et qui tint une place, très diversement appréciée, dans l'Histoire de l'Acadie.

Ouvert le 6 avril 1643, ce rôle porte les noms de 45 engagés, parmi lesquels 2 Bretons :

Rôle de Saint-Etienne de la Tour

Personnellement estably Guillaume Desjardins, sieur du Val, au nom et comme procureur général de messire Charles de Saint-Etienne, chevalier seigneur de la Tour et de Vuarce, lieutenant général pour le Roy en la coste d'Acadie, pays de la Nouvelle-France, suivant le pouvoir dont a fait apparoir et fait retirer et à luy rendu pour s'en servir aux anciennes affaires dudit seigneur de la Tour, demeurant le dit sieur Desjardins en ceste ville, lequel au susdit nom seulement a volontairement promis et permis de bailler passage à tous les ci-après nommés en les navires qu'il est prest d'envoyer au seigneur nommé La St-Clément pour aller au fort de la rivière St-Jean, habitation ordinaire du seigneur de la Tour en la Nouvelle France, a la charge que ceux qui demeureront au fort ou aux habitations des lieux appartenant en son pouvoir et là s'emploieront à son service bien fidèlement, soit en leurs arts, professions et mestiers qu'à tout autre emploi honneste qu'il plaira au dit seigneur ou ceux ayant de luy charge et pouvoir leur commander, et luy rendront entièrement obéissance le cours des années et aux appointements gages ci-après énoncés et mis au role qui sera escript au pied, et en oultre seront chacun d'eux nourris a la dépense du dit seigneur de la Tour le cours de leurs années qui commenceront a courir du jour de leur arrivée aux habitations, lesquels gages et loyers, a la déduction de ce qui leur aura esté avancé par le sieur Desjardins et des profits et risques de l'avance a raison de 25 pour cent, le sieur Desjardins promet au sus nommé comme procureur entier leur payer en ceste ville a la fin de leur année, étant de plus stipulé que les ci-après nommés ayant bien et fidèlement accompli le temps de leurs services seront enfin repassés en France sur les navires du dit seigneur ou frétés pour son compte et à ses dépens et frais... moyennant que les ci-après nommés ayant comparu chacun d'eux par devant le notaire royal soussigné et apporté leur consentement volontaire d'accomplir la teneur du susdit acte duquel leur sera faite lecture, demeureront à son sujet obligés corps et biens...

Fait à la Rochelle, maison du sieur Desjardins, le 6^e jour 1643, en présence d'André Cloma, sellier, demeurant à la Rochelle, et le mesme jour tous les ci-après nommés ont donné leur consentement volontaire d'accomplir tout ce que dessus et en oultre se sont obligés de reconnaître et obéir pendant le prochain voyage au sieur de Mourry comme à leur capitaine et commandant le susdit vaisseau dans lequel ils doivent s'embarquer, et luy rendre tout le respect, obéissance et secours requis suivant son pouvoir et commission.

Suit le dit rôle, duquel nous avons extrait les noms de :

— René Gergault, dit des Cormiers, de Saubon en Bretagne, âgé de 22 ans ou environ, aux gages de 75 livres par an, avancé 60 livres.

— Jean Bucheton, cy devant valet de M. le Président du Lau, natif de Vaignon proche Nantes, âgé de 21 ans ou environ, pour 3 ans, aux gages de 75 livres par an, avancé 15 livres. A signé : J. Bucheton.

D'autre part, dans une liste d'engagements établis par M^e Teuleron, notaire à La Rochelle, nous avons relevé, toujours pour l'Acadie, les noms bretons suivants :

- Le 29 avril 1640, Jean Legal, natif du lieu de Buléon, près Vannes, engagé par Tuffet pour 3 ans, pour aller au cap Breton.
- Le 15 mai 1642, Jean Gaffry, matelot du lieu d'Audierne en Bretagne. Jean Baudran, matelot et canonier de St-Malo, engagés par Cheffault pour 3 ans pour la Nouvelle-France.
- Le 31 mars 1643, Louis Robineau, masson, natif de Péléan [sans doute Plélan] en Bretagne, engagé pour 5 ans aux gages de 80 livres par an, avancé 40 livres par Cheffault.
- Le 29 avril 1644, Antoine Laboesme dit la Lime et son fils Louis, de Bourgneuf, engagés par le Royer pour 3 ans pour la Nouvelle-France, aux gages de 120 livres par an.
- Le 1^{er} mai 1666, Jacques Tessier de Nantes, engagé pour 3 ans par Pierre Gaigneur pour la Nouvelle-France.

Chez ce même notaire Teuleron nous avons trouvé :

- Le 8 avril 1645, Pierre Cottelet, matelot natif de la ville de Jugon en Bretagne, engagé pour 3 ans par Nicolas Denis pour la Guadeloupe aux gages de 42 livres et 400 livres de tabac.
 - Le 27 mars 1656 Gilles Gansau, boulanger natif de Rennes, engagé pour 3 ans par Etienne Baron marchand de l'île St-Christophe pour aller en la dite île aux gages de 500 livres de tabac pour 3 ans. A signé : Gilles Jehore.
 - Le 27 mars 1656 Pierre Juilliard, boulanger de Rennes, engagé pour 3 ans par Guillaume Baron pour les îles St-Christophe, aux gages de 100 livres de tabac par an.
 - Le 27 mars 1656 Gilet Aleine, boulanger de Rennes, engagé aux mêmes conditions que Juilliard.
 - Le 9 novembre 1661, Jean Jolly, tailleur d'habits, natif de Damar-tin en Bretagne, engagé pour 3 ans pour St-Christophe.
 - Le 16 novembre 1661, Pierre Gautier, natif du bourg de St-Hilaire-en-Retz en Bretagne, engagé pour 3 ans pour St-Christophe.
 - Le 1^{er} décembre 1661, Michel Baon, laboureur natif de Rochefort en Bretagne, engagé pour 3 ans par Coffinet de St-Christophe.
 - Le 6 décembre 1661, Christophe Juhel sieur de Codillan, natif de Malensac, engagé pour 3 ans pour St-Christophe.
- Et chez M^e Moreau, autre notaire de La Rochelle :
- Le 7 avril 1643, Pierre Manius, dit du Buisson, 19 ans, natif du lieu de Belle-Ile, engagé par Elie Dioré (1) pour l'île de la Tortue.
 - Le 26 avril 1644, Jean Alizon, de Nantes, engagé par J. Pépin pour 3 ans pour l'île de la Tortue.

Et voici le rôle de Ch. Cogan, peu connu et inédit, sur lequel le lieu de débarquement des engagés n'est pas spécifié, mais nous supposons qu'il s'agit des Antilles.

(1) De Belle-Isle-en-Mer.

Le 6 avril 1660, Charles Cogan, natif de Londres, achetait le navire « Le Tigre » à Jacques Codefroy, et le même jour il ouvrait le rôle des engagés :

ROLE DE CHARLES COGAN

Par devant Abel Cherbonnier notaire en cette ville ont été personnellement établis les soub cy après nommés contenus au rôle qui sera transcrit au pied du présent acte et pour lequel se sont volontairement loués et engagés Charles Cogan, marchand stipulant, acceptant pour demeurer à son service promettant fidélité et obéissance les engagés et loués le temps de 3 années et le temps qu'ils devront ou seront capables, soit pour ceux que le contrat de travail qu'il plaira au dit Cogan ou à ceux à qui ils seront engagés au pays de l'Amérique, en tel endroit des pays ou bon lui semblera au dit Cogan, se tiendront prêts à s'embarquer sur le navire Le Tigre du port de 400 tonneaux, lors que le dit Cogan les requerra ou les fera requérir.

Le dit Cogan les acquitte de leur passage et les nourrira pendant iceluy et encore depuis le jour de leur engagement jusqu'au jour du débarquement, leur donnera à chacun un habit, 2 chemises, 1 paire bas, 1 paire de souliers, 1 bonnet, 1 cravate... qui leur sera à tous délivré lors de l'embarquement, ensuite leur sera fourni en dernier à la fin des 3 années le nombre de 300 escus pour leurs salaires, lesquelles années ne commenceront à courir que lorsqu'ils seront engagés aux pays de l'Amérique au lieu où ils seront laissés...

Les dits ci-après nommés s'engagent à tout ce que dessus est mentionné, s'ensuit le rôle qui a été ouvert et commencé le 2 janvier 1660 :

- Sébastien Gérard de Lamballe en Bretagne, âgé de 20 ans, a signé S. Girard.
- Jean Sagon du lieu de Lanion en Bretagne, âgé de 25 ans.
- Mathieu Jollivet, tressier de Vitré en Bretagne, âgé de 22 ans.
- Pierre Giquel, tressier de Vannes en Bretagne, âgé de 24 ans.
- Jean Gallant de Lamballe en Bretagne, âgé de 20 ans.
- Yves Leuret de St-Malo, âgé de 52 ans.

Echelonnés de 1639 à 1657, ce sont les engagements établis par M^e Moreau qui nous ont fourni la plus longue liste d'engagés bretons pour les îles St-Christophe (26 engagés, dont 2 femmes) :

- Le 20 novembre 1639, Julien Norreau, natif du bourg de la Bros-sière, paroisse de St-Jouin, sur les marches du Poitou, d'Anjou et de Bretagne, âgé de 25 ans, engagé pour 3 ans pour les îles St-Christophe.
- Le 10 juin 1643, Etienne Maridin, 25 ans, natif des faubourgs de Reyboson de la ville de Nantes, engagé pour 3 ans par Jean Guillot, habitant les îles St-Christophe.
- Le 7 octobre 1643, Guillaume Bretet de l'île de Breuzé, 24 ans, et René Allard 28 ans du lieu de Houdon près Nantes, engagés par Jacques Pajot pour 3 ans pour les îles St-Christophe.
- Le 1^{er} avril 1644 Marc Pézeron de la paroisse de Donge en Bretagne et François Denalle, de la paroisse de Nuron (Mauron ?) en Bre-

- tagne, engagés pour 3 ans par Jean Bussy pour les îles St-Christophe.
- Le 16 avril 1644, Noël Le Gat, 18 ans, du lieu de Guérande en Bretagne, engagé pour 3 ans par La Roche, habitant les îles St-Christophe.
- Le 12 février 1646, Guillaume Touleur, 19 ans, d'Audierne en Bretagne, engagé pour 3 ans pour les îles St-Christophe.
- Le 5 mars 1646 Julien Mérinay 18 ans de Fougères en Bretagne, engagé pour 3 ans pour les îles St-Christophe.
- Le 13 mars 1646 Pierre Rialon de Cambon en Bretagne, âgé de 29 ans, engagé pour les îles St-Christophe.
- Le 15 mars 1646 Mathurin Thomas de Ploërmel en Bretagne engagé pour 3 ans pour St-Christophe.
- Le 30 mars 1646 Jean Rivière 22 ans de Redon en Bretagne, engagé pour St-Christophe.
- Le 20 avril 1647 Mériade Le Roy tixier 29 ans de Morlaix en Bretagne engagé par Jean Thomas d'Arvert, maître du navire Le Petit St-Christophe pour aller aux îles de l'Amérique aux gages de 250 livres de tabac, il lui sera baillé 1 habit de toile, 2 chemises, 1 paire de bas, 1 paire de souliers, 1 bonnet.
- Le 25 avril 1647 Simon Bureau laboureur et Françoise Chottard sa femme, demeurant à St-Martin de Ré et natifs de Nantes en Bretagne, engagés par Jean Le Prévost habitant l'île St-Christophe pour 3 ans aux gages de 500 livres de tabac par an.
- Le 25 avril 1647 Julien Legendre 15 ans natif de Vitré en Bretagne, engagé par David habitant l'île St-Christophe pour 3 ans aux gages de 200 livres de tabac.
- Le 8 mai 1647 François de Launay 40 ans de Morlaix engagé pour les îles St-Christophe aux gages de 400 livres de tabac pour les 3 ans et des vêtements donnés le jour de l'embarquement.
- Le même jour Mathurin Langlais d'Henobé en Bretagne est engagé dans les mêmes conditions.
- Le 9 mai 1647 Martin de Polnic 19 ans de Morlaix engagé par Jean Lebeau pour 3 ans aux gages de 300 livres de tabac et des vêtements.
- Le 27 mai 1647 Hervé de Paulnic 25 ans de Morlaix et Marie Henry 19 ans sont engagés pour 3 ans pour les îles St-Christophe aux gages de 400 livres de tabac et des habits.
- Le 29 mai 1647 François Clouerc 17 ans de l'isle de Moyne proche Vannes engagé pour 3 ans pour les îles St-Christophe aux gages de 300 livres de tabac.
- Le 4 juin 1647 Jean de la Mare 20 ans de Nantes engagé pour 3 ans pour St-Christophe aux gages de 400 livres de tabac par an.
- Le 10 décembre 1649, Jean Couillaud, 20 ans, de Nantes engagé pour 3 ans pour St-Christophe par Jacques Fébure, aux gages de 300 livres de tabac.
- Le 10 janvier 1650, Pierre Lessue, 22 ans, de Dinard, engagé pour 3 ans pour St-Christophe.
- Le 6 mars 1657, Nicolas Cargadouene, 22 ans, tailleur d'habits, natif de Château-Brost, en Bretagne, engagé pour aller à St-Christophe.
- H. TERRAS et S. VINET-LE TOQUIN.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

422. — ORIGINE BRETONNE DE DESCENDANTES DE PIERRE CORNEILLE.

Parmi plusieurs ouvrages d'un écrivain rhénan, le citoyen George Friedrich Rebmann, auteur d'ouvrages écrits en allemand ou en français, de 1796 à 1802, il en est un qui est intitulé « Zeichnungen zu einem Gemälde des jetzigen Zustands von Paris » (Croquis pour un tableau de la situation actuelle de Paris). Cet ouvrage, écrit en allemand, édité à Altona en 1798, porte à la Bibl. Nationale la cote « 8° LK7 17370 » « in 16° » on y trouve, vol. I, p. 171, le passage que je traduis ci-après :

VI. Descendantes de Corneille

Le père de Mme Dupuis-Corneille se remaria à l'âge de 60 ans, avec une demoiselle Quimper (1) de St-Malo, dont il eut 2 filles, élevées dans un couvent de Paris. La suppression des couvents les força de chercher refuge ailleurs : leur pension de 500 francs ne leur étant plus payée, elles étaient devenues si pauvres que l'une vivait à l'hôpital ; l'autre, à Genève, fut, grâce à une collecte, mise en apprentissage chez une couturière. Le Résident de la République française à Genève eut enfin son attention attirée sur elle par le citoyen Tremblay. Voici la réponse que reçut celui-ci :

Félix Desportes,

Résident de la République française à Genève,
au Citoyen Tremblay.

Genève le 5 pluviôse (2)

Citoyen,

En me procurant le plaisir de connaître les deux descendantes du Grand Corneille et de les recevoir chez moi, vous m'avez donné le droit de vous offrir mes services jusqu'à ce que le Directoire exécutif soit instruit de la triste situation dans laquelle elles se trouvent. Il ne connaissait pas leur détresse : sa magnanimité, soyez-en assuré, l'amènera à leur porter un prompt secours. En attendant les bienfaits qu'il accordera sans tarder à ces précieuses descendantes du Sophocle français, priez-les, Citoyen, d'accepter, d'ici là, les

(1) Sans doute Quemper ? Voir le Bull. de la Sté Em. des C.-du-N. 1950-1951 qui, dans l'article « Quelques notes sur la paroisse de la Bouillie » cite :

Recteurs 1678-1710 : Pierre Quemper ; 1710-1751 : Gilles Quemper ; et ce Bulletin Tome LXXXI, 1951-1952, Louis Quemper, agent national à la Bouillie, depuis le 9 Pluviôse an VI.

(2) L'année n'est pas précisée. Nous nous excusons de n'avoir pas le texte original en français, et de donner ici une traduction de sa traduction allemande.

2 rouleaux (de pièces d'or) que j'ai l'honneur de vous adresser. Les citoyennes Corneille ne sauraient refuser ce modeste secours, considérant qu'en ce qui me concerne, je ne fais que réaliser les désirs de mon gouvernement et que leur témoignage, à l'avance, l'intérêt qu'il portera désormais à leur sort.

Salut et Fraternité,

Signé : Félix DESPORTES.

Y a-t-il, parmi les lecteurs de la *N. R. B.*, quelqu'un qui puisse renseigner sur les Quimpir ou Quemper de St-Malo, et confirmer le mariage d'un descendant de Corneille avec une personne de cette famille ?

H. HUERRE.

423. — LE PATER DE FRANÇOIS COPPÉE TRADUIT EN BRETON.

L'article de la *N. R. B.* sur François Coppée en Bretagne me fait souvenir que son *Pater* fut traduit en breton, en excellent breton, par François-Charles Guennou, né à Lézardrieux le 15 mai 1851 (l'un des témoins de l'acte de naissance est Charles Le Flem, 22 ans, cultivateur. Guennou — il celtisa toujours son nom — eut pour prénoms à la mairie François-Charles, et à l'église Charles-François.

Ses productions bretonnes furent abondantes. Elles étaient signées Charles. Cependant le *Pater* de Coppée est signé François, dans le *Courrier du Finistère* du 9-1-1892, où il parut en vers bretons avant d'être édité en brochure in-8°, 24 p. (A. Dumont, impr., 11, rue Kléber, Brest).

À cette époque, Guennou habitait 16, rue Cuvier, Paris. Anatole Le Braz rendit compte de la traduction du *Pater* dans l'*Union Agricole de Quimper* du 12 oct. 1892. Guennou connaissait-il Coppée ?

Le *Pater*, traduit en vers, fut imprimé à nouveau dans le *Courrier* des 7 et 15 décembre 1901.

Guennou mourut à Vitry-sur-Seine le 7 février 1915.

L. D.

424. — PLANTES A IDENTIFIER.

Divers auteurs, dont le premier me paraît avoir été Kerdanet dans l'édition qu'il donna en 1837 de la *Vie des Saints de la Bretagne-Armorique* (Vie de saint Tanguy, p. 768) parlent de deux plantes que l'on trouvait dans les ruines du château de Trémazan en Landunvez (Finistère). L'une était une sorte d'œillet rouge, « *chinofl santez Eodez* », né du sang de sainte Haude et jouissant du privilège de fleurir toute l'année, même sous la neige. L'autre, « *bouzellou an Ilroum* » (les boyaux de la Dame), provenait des entrailles que la méchante marâtre répandit lorsqu'elle fut foudroyée par le feu du ciel. Cette plante entortillée ne se rencontrait, paraît-il, nulle part ailleurs que dans la cour et les fossés du château.

Des spécimens de ces plantes existaient encore, dit-on, il y a une cinquantaine d'années. Ils ont maintenant disparu. Qui pourrait m'en dire le nom scientifique, et si, malgré la légende, on n'en pourrait trouver en d'autres endroits ?

BAR AL LANN.

425. — L'ARGOAT.

On constate que depuis quelque temps des auteurs, parfois géographes de profession, emploient le mot *Arcoat* pour *Argoat*. Il s'agit très certainement d'une manifestation de l'esprit cartésien du Français moyen, qui excelle à bâtir des raisonnements parfaitement logiques sur

des bases incertaines, et, dans le cas particulier, sur l'ignorance serine des règles de la langue bretonne.

Pourtant, la traduction *Argoat* = le Bois, c'est-à-dire la région boisée de la Bretagne intérieure, est-elle assurée ? Il me semble que si *Ar* représentait vraiment l'article, la mutation régulière devrait, puisque *Coat* est masculin, amener *C'hoat* et non *Goat*. C'est ainsi qu'à côté des formes anciennes non muées (*Penancoat, Toulencoat*), on trouve les formes modernes muées (*Penn ar C'hoat, Lost ar C'hoat*). Pourquoi y aurait-il une exception pour *Ar Goat* ?

BAR AL LANN.

426. — « TÉLEN ARVOR » DE 1844.

Dans son étude si documentée sur *Brizeux et la Renaissance bretonne* (*N. R. B.*, juillet-août 1953, p. 278), mon ami le D^r Dujardin, après avoir signalé que « *Telenn Arvor* » parut en 1842 avec traduction française, dit que ce recueil de poèmes bretons fut réimprimé « sans traduction » en 1844 et en 1849. Je ne puis parler de l'édition de 1849, que je ne connais pas, mais crois utile de préciser un point de bibliographie concernant celle de 1844 :

Je possède un exemplaire de cette dernière, exemplaire dédié au crayon par Brizeux lui-même : « *A ma mère, de tout cœur. A. B.* »

Il porte sur sa couverture beige-clair (avec encadrement rectiligne), et à sa page de titre, les indications ci-dessous :

TÉLEN ARVOR (1) | *La Harpe d'Armorique* | par | A. BRIZEUX. | Nouvelle édition. | = ENN DRIANT. Gwasket gant CH. GOUSSET | LORIENT. Imprimerie de CH. GOUSSET. | 1844 (2).

(Le faux-titre, lui, est entièrement en breton : *Telen Arvor* | pé | *Kanaouennou* | Savet Gant | A. Brizeux.)

C'est une plaquette de format 180 × 120 mm., se composant de 60 feuillets, non compris celui du faux-titre, et de 22 pièces bretonnes de longueur inégale, plus d'un court glossaire (*Konsiou dishenvel enn eul lec'h bennak*), de deux pages sans titre de réflexions qui, datées de « Décembre 1843 », eussent été mieux placées au début qu'à la fin de l'ouvrage, avant la table (*Taolen*).

Mon exemplaire comporte la traduction en regard de chaque pièce ; en connaît-on réellement d'autres du même millésime (1844) d'où les traductions soient absentes ?

F. GOURVIL.

1. — *Telen* est écrit avec accent sur le premier e, et un seul n, et non sans accent et avec deux n, comme le D^r Dujardin transcrit le mot pour l'édition de 1842.

2. — La p. 4 de la couverture est illustrée d'une vignette détournée représentant une harpe rustique appuyée sur un rocher devant un fond de mer. Ru bas de l'encadrement : LORIENT. — Typographie de Ch. Gousset, place Bisson, 4.

427. — UNE DEVISE BRETONNE.

L'ordre de l'Hermine, sorte de distinction nationale bretonne, aux XIV et XV siècles, passait pour avoir été fondé par Hoël, roi de Bretagne au V^e siècle. Il fut relevé par Jean IV, dit le Conquérant ; et, s'il faut en croire Albert Le Grand, *Vies des Saints*, 1^{re} édition (1636), p. 765, ce duc donna aux chevaliers de l'ordre « des colliers d'or, chargés d'hermes mines passantes, et esmaillées de blanc, au collier d'or, traversées de « rouleaux esmaillés de mesme, à la devise bretonne *Kent Mervell*, qu'on « dirait en français *Plustot mourir* ».

Possède-t-on en original un collier de l'Ordre de l'Hermine, ou une reproduction graphique de cet insigne suffisamment nette pour qu'on puisse certifier que sa devise était bien : *Kent mervell*, et non : *Plustost mourir* ? Sinon, une telle particularité est-elle signalée par un auteur ancien autre qu'Albert Le Grand ?
Un Bretonnant de Vannes.

428. — HOCHÉ A LESNEVEN.

La plupart des historiens ayant à traiter des amours de Hoche et de la... future M^{me} la générale Boute, parlent du quartier général de Hoche à Lesneven.

Sur quoi se basent-ils pour l'affirmer ? Dans les archives de Lesneven on n'en trouve aucune trace.

429. — LA LUNE ET LE TEMPS.

A la suite d'un grand nombre d'observations, le général Bugeaud formula la règle suivante : « Si le 6^e jour de la nouvelle lune est semblable au 5^e, il y a 11 chances sur 12 pour que le temps reste le même pendant toute la durée de la lune ».

Quelqu'un aurait-il vérifié cette règle ou fait des remarques intéressantes sur la relation qui peut exister entre le temps et les phases de la lune ?
L. O.

430. — NOTRE-DAME ?

A Saint-Péran, près Paimpont, j'ai noté (en 1907 ?) :
Virginis effigies milite iveta truco quercus apponitur M an salu 1322 sub dio.

Clara miraculis jubete episcopo comitate clera acclamata populo huc transfertur in melius, 30 novembre 1661.

Serait-ce à rapprocher du culte de N.-D. du Tronc au XVII^e siècle à *Quintin* (collégiale) ? — De Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Uzel (dans un pommier) ? — De Notre-Dame du Tronchet ? — De Notre-Dame... en Lithuanie, au XVI^e ou XVII^e siècle, statue dans un arbre (sans précisions actuellement) ?
H. HUERRE.

RÉPONSES

288. — TRADUCTION EN FRANÇAIS DES NOMS BRETONS DE FAMILLE.

Des exemples existent sur les registres paroissiaux de Nizon (Finistère).
Le 26 janvier 1770 un acte de mariage précise « Jan Lor vulgairement Naour » fils de Charles Lor.

Ce Charles Lor mourait 4 ans plus tard et son acte de décès du 15 février 1774 mentionne « Charles Naour, 71 ans ». Il avait été baptisé le 14 décembre 1703, fils de Jean Lor Son grand-père autre Jean Lor était né le 6 novembre 1661 au village de Guernaour Land, paroisse de Nizon.

Les familles Naour étaient nombreuses dans la paroisse, mais de 1653, date des plus anciens registres jusqu'en 1729 tous les actes sont libellés Lor.

Le 3 décembre 1719 Gilles Lor de K/blaiz au baptême de sa fille signe : Gilles Lor.
Ce même Gilles Lor, devenu veuf, se remarie le 8 octobre 1720 et signe à nouveau Gilles Lor.

Après 1730 les actes sont rédigés soit Naour soit Lor puis la traduction en français cesse vers 1770.

Cette persévérance dans la traduction n'a pas eu de conséquence dans une région bretonnante mais appliquée dans une région parlant le français, cette méthode a certainement réussi à modifier des noms de famille.
T. A.

305. — DEPUIS QUAND S'ASSEOIT-ON POUR MANGER DEVANT DES TABLES DANS LES FERMES BRETONNES ?

Voici une notation angevine trouvée dans les *Souvenirs de la Guerre de Vendée*, par la comtesse de la Bouère : « Les hommes sont assis sur des bancs autour de la table couverte d'une nappe ; c'est le seul instant où ils s'assèrent et se reposent, excepté en été où ils font la méridienne. Les femmes, au contraire, qui sont censées avoir été assises, prennent leur repas debout. » La Bouère est dans la commune de Jallais (Maine-et-Loire).

Ceci paraît confirmer ce que j'avais cru pouvoir déduire de l'examen des planches de la *Galerie Bretonne* (N. R. B., 1952, p. 78) : les places assises autour de la table étaient réservées aux hommes en âge de travailler, excluant ainsi les femmes et, tout au moins à Kerfeunteun en 1808, les enfants et les vieillards.
D^r G. LAURENT.

335. — CLAUDE MONNET A BELLE-ISLE.

La revue *L'Age Nouveau* (86, rue d'Assas, Paris (6^e)) a publié ces dernières années une étude abondamment illustrée, sur le séjour de Claude Monnet à Belle-Isle, mais, je ne puis préciser le numéro.
G.-M. THOMAS.

341. — LES BRETONNANTS ET LA LECTURE.

Il est exact qu'en 1870 n'existait qu'un seul journal entièrement en breton : *Felz ha Breiz*. Il était hebdomadaire. Il en était alors à sa sixième année et sortait de l'imprimerie de Kerangal à Quimper. Rédaction et direction étaient aux mains de l'abbé Morvan. L'abonnement annuel était de 6 francs. Le journal comportait huit pages 0,10x0,32. Il devait durer encore treize ans, à sa mort il avait 800 abonnés mais dont 200 seulement à jour de leur abonnement. A cette même date paraissaient mensuellement « Les Lizeriou Breuriez ar Felz (annales de la Propagation de la Foi) dans les 3 évêchés bretonnants. On trouvait à lire du breton dans les hebdomadaires.

383. — FRANÇOIS COPPÉE EN BRETAGNE.

Je me permets d'apporter quelques compléments à l'excellent article de mon ami Louis Ogès paru dans la N. R. B. de juillet-août sur les séjours de François Coppée en Bretagne.

C'est en effet en mai 1893 que Coppée vint dans le Finistère en tant que parrain de la petite Annette Robert, fille du capitaine Léon Robert qui de 1886 à 1902 appartint au 118^e R. I.

M^{me} Floch Robert, membre de la Société Archéologique du Finistère, qui a eu l'amabilité de nous renseigner sur les séjours de François Coppée dans le Finistère à la suite d'un article que nous avions publié dans le « Télégramme » du 22 juillet 1953, nous a fait savoir que Coppée avait donné le nom d'Annette à sa filleule parce que saur portait ce prénom.

La cérémonie se déroula en l'église de Saint-Mathieu de Quimper, et l'abbé Le Du qui officiait ignorait la qualité du parrain. Il ne la découvrit qu'au moment même de l'apparition de la signature sur le registre paroissial.

— Pardon, Monsieur, seriez-vous un parent à notre grand poète, François Coppée ?
— C'est moi-même, Monsieur l'abbé ! »

Et aussitôt, l'abbé, esprit fin et cultivé, lui présenta ses compliments et l'expression enthousiaste de son admiration.

L'on peut se demander pourquoi Coppée était venu comme parrain à Quimper. Il y était déjà venu vers 1890, à Douarnenez où il était descendu au fameux hôtel Verdeler où séjournèrent Theuret, Breton, Hérédia... Il venait cette fois-ci à Quimper car il était le cousin germain de la grand-mère maternelle de la petite Annette Robert.

Louis Ogès signale que Coppée vint à Bey-Meil en 1907, en compagnie de son médecin le docteur Duchastel. Coppée y venait non plus en amoureux de la côte bretonne, mais pour y rencontrer un chirurgien célèbre qui passait ses vacances à Bey-Meil et que Coppée désirait consulter.

Ajoutons que M^{me} Floch-Robert possède quelques souvenirs de François Coppée.
Georges-Michel THOMAS.

394. — LOUIS DE KERJEAN.

Je possède une lettre inédite d'Edmond Biré (1820-1907) l'éditeur bien connu des mémoires d'Outre-Tombe qui répond en partie à la question posée.

Cette lettre fait partie d'une correspondance émanant d'écrivains divers pour la plupart originaires du midi, principalement du poète Nimois Jules Canonge (1812-1870) et adressées au Marquis de Loincez (1818-1882) littérateur et historien Provençal, bibliothécaire du Palais de Compiègne, puis à la Nationale. En voici le texte :

Monsieur le Marquis,

Nantes, 13 Décembre 1861.

Chargé par mon ami, M. Emile Grimaud, de rendre compte, dans la « Revue de Bretagne », de vos essais de critique en province, j'ai essayé, dans la chronique du numéro de Décembre, sous la signature Louis de Kerjean, de dire de votre excellent livre tout le bien que j'en pensais. J'aurais désiré que le dernier numéro de la revue ne vous arrivât pas sans être accompagné d'une lettre qui témoignât, d'une manière plus personnelle encore que mon article, de la vive sympathie que j'éprouve pour votre talent. Les idées pénétrées et élevées, dont votre livre est en quelque sorte imprégné deviennent si rares dans le monde, et surtout dans le monde des lettres que, pour ceux qui ont conservé le culte de tous ces qu'une désertés, le Droit, la Poésie, la Liberté, c'est un besoin en même temps qu'une satisfaction de saluer de la voix et du cœur ceux qui, restés fidèles à la vérité, la proclament avec d'autant plus d'énergie qu'elle est plus délaissée. J'ai lu ce matin dans l'Ami de la religion la lettre que vous a adressée M. de Montalembert, je vous en félicite bien sincèrement. Une lettre de vous que me communique M. Grimaud, m'apprend que vous avez rencontré la même approbation chez Mgr l'évêque d'Orléans et chez M. Victor de Laprade. Ma voix est bien faible à côté de celle de ces illustres académiciens ; elle a dû moins un mérite à défaut d'autre, celui d'être la voix d'un ami obscur mais véritable. J'aurais été heureux que la Revue de Bretagne pût publier l'article sur Victor de Laprade et Sainte-Beuve dont vous parlez à M. Emile Grimaud, qui ne le désirerait pas moins vivement, de son côté. Malheureusement, il est en ce moment encombré d'articles inédits et dont il ne peut retarder la publication. Il y a impossibilité matérielle à ce que l'article que vous voulez bien lui proposer soit inséré avant plusieurs mois, et il faudrait qu'il pût paraître en Décembre ou au plus tard en Janvier. M. Grimaud me prie de vous renouveler avec l'expression de ses regrets, l'assurance de sa parfaite considération. Veuillez, Monsieur le Marquis, agréer, en même temps l'expression de mes plus vives et de mes plus cordiales sympathies (1).

Edmond Biré.
16, Boulevard Delorme.

De cette lettre il résulte donc qu'au moins un article signé Louis de Kerjean doit être attribué à Biré. Mais faut-il les lui attribuer tous ?

La question me paraît fort douteuse. Il me semble en effet impossible que Biré soit l'auteur d'articles rendant compte de ses propres ouvrages qui figurent çà et là dans la revue !

Ce pseudonyme doit être au contraire considéré plutôt comme un « passe-partout » servant indistinctement pour tous les compte-rendus critiques donnés par la revue.

J.-L. DEBAUVE.

398. — CIVIÈRE.

Pour apporter ma modeste contribution à cet intéressant débat, je vous signale une application sportive de la civière.

Dans la région de Lannion, à l'occasion des Pardons et plus spécialement, je crois, à Trégastel et La Clarté, on pratiquait avant la guerre de 1939 (et sans doute actuellement encore) l'exercice du lever de la civière.

Les compétiteurs remettent à un commissaire désigné, un objet personnel (couteau, briquet, etc.) qui sert, en quelque sorte, de témoin d'engagement.

On charge de blocs de granit une forte civière, spécialement construite à cet effet et munie de poignées à une seule extrémité.

A tour de rôle, les leveurs s'accroupissent devant la civière qu'ils empoignent et avec laquelle ils doivent reprendre la situation debout.

On charge d'un nouveau bloc à chaque tour et le Commissaire restitue le gage à chaque éliminé, le vainqueur étant évidemment le dernier qui reste en lice.

Ce jeu, très goûté des spectateurs qui l'animent en engageant des paris, est presque toujours l'apanage des carriers, nombreux dans la région. Jean MORDEUC.

(1) Quatre pages sur papier crème 13,5x10,5. L'évêque d'Orléans dont il est parlé est Monseigneur Dupanloup.

La civière est toujours en usage pour la récolte du goémon sur les côtes du Léon. Une civière, portée par deux chevaux, dont les quatre brancards étaient semblables à des brancards de charrette, était en usage dans les grandes paroisses (broz ou parer) pour le transport des corps de personnes décédées dans des villages éloignés du bourg.

400. — PRÉNOMS BRETONS.

En 1953 à Saint-Renan (Finistère). Population : 2.860 Electeurs : 1.654. Sur ce dernier nombre, 223 hommes et 263 femmes sont originaires de St-Renan, 460 hommes et 657 femmes sont nés hors la ville mais dans le Finistère, 11 hommes, 11 femmes en Bretagne hors Finistère, 23 hommes, 23 femmes hors Bretagne.

Les prénoms les plus usuels sont : Hommes : François, 67 ; Jean, 64 ; Joseph, 62 ; Yves, 55 ; Pierre, 41 ; Louis, 37 ; puis Jean-François, 21 ; Jean-Marie, 20 ; Jean-Louis, 18 ; Jean-René, 12 ; Hervé, 14 ; Guillaume, 14 (1 Meriadec, origin. Côtes-du-Nord ; 1 Furey).

Femmes : Marie, 105, si on y ajoute Marie/vonne ; Marie-Thérèse, 233 ; Jeanne, 69 ; Anne-Marie, 44 ; Joséphine, 30 ; Yvonne, 29 ; Aime, 21 ; François, 20 ; Marguerite, 19.

414. — QUELQUES CROYANCES RELATIVES AUX VACHES.

A propos de quelques croyances relatives aux vaches, exposées par Ch. Le Gall (n° Juillet-Août 1953) je note en particulier cette demande : « Les vaches qui mangent leur délivre ne sont pas rares. Le résultat prétend-on est qu'elles deviennent stériles. Cette croyance a-t-elle une base scientifique. »

Voici quelques renseignements que je puis fournir à ce sujet. Dans la région où je passe mes vacances, aux environs de Rennes, les paysans jettent le délivre immédiatement après le vêlage, d'abord par mesure de salubrité et aussi pour l'éloigner de la vache car certaines ont tendance à s'en repaître. Ils croient en effet, mais sans raison précise que l'absorption du placenta serait malsain pour la mère.

Or nous savons, que d'une façon générale, les animaux sauvages et même certains domestiques, mangent la délivrance après la mise-bas. On a discuté à ce sujet sur la cause de cette coutume, a priori étonnante. Certains ont pensé que cette façon de faire disparaître les traces de l'accouchement avait pour but de dérouter les animaux carnassiers, qui seraient à la poursuite des nouveau-nés, incapables encore de fuir ou de se défendre. Mais la raison principale de cette pratique est tout autre. Nous savons actuellement que l'absorption du placenta provoque chez l'animal une congestion de la glande mammaire, et en conséquence une augmentation considérable de la sécrétion lactée, et c'est là, la véritable cause de l'instinct animal qui le porte à accomplir cet acte physiologique à l'absorption du placenta.

Il est donc vraisemblable que pour la même raison, l'ingestion par la vache de son délivre ne pourrait être qu'avantageux pour elle ; mais sur ce point, n'ayant pas des connaissances vétérinaires suffisantes, je me garderai bien de rien affirmer.

A ce sujet, je signale ici, pour les nombreuses personnes qui l'ignorent sans doute, que le placenta humain a pu dans une certaine mesure être utilisé chez la femme. Non pas qu'il ait jamais été prescrit, je le suppose, à aucune parturiente d'absorber sa délivrance, mais on a parfois employé, en dehors de la période des couches, des portions de placenta, préparés sous forme de pilules, pour faire bénéficier de jeunes femmes, de l'action congestive produite par ce pseudo-médicament sur des organes pectoraux manquant de tonicité. J'ai assisté moi-même jadis, dans une grande maternité parisiennne au tri des placentas, emportés chez un pharmacien du quartier qui préparait ces fameuses pilules. Et vous comprendrez mieux ainsi la nature de l'offre que vous trouverez parfois à la fin de votre journal de modes : « Mesdames, si vous voulez avoir une belle poitrine, etc.

D^r P. HARDOUIN.

420. — LE SURNOM DES HABITANTS DE LANCIEUX.

Sébillot a publié — je crois que c'est dans la Revue de Linguistique — un « Blason populaire des Côtes-du-Nord » que je regrette de ne pas avoir sous la main. Il y cite les « Prussiens » de Lancieux et bien d'autres surnoms analogues. En 1922, les Concernois appelaient leurs voisins de Nevez les « Bulgares ».

Bar al Lann.

Pendant toute mon enfance j'ai passé dans les années, 1900 mes vacances à Saint-Briac, face à Lancieux, dont le sépare seulement l'embouchure du Frémur. Il n'y avait alors aucun grand port routier pour réunir directement les deux localités. A marée basse un ponton submersible en bois de 10 mètres de longueur environ permettait seul, de franchir le lit presque à sec du Frémur. A marée haute, un passeur en plate, partant de la Croix des Marins, faisait le trajet pour 0 fr. 10 par personne.

Les habitants de Saint-Briac (I.-et-V.) semblaient ne pas aimer beaucoup leurs voisins de Lancieux (C.-du-N.), sans doute vieille rivalité oubliée, et les traitaient dédaigneusement de Prussiens. Pour aller à Lancieux, on disait péjorativement « aller en Prusse », vieux souvenirs des guerres de l'Empire ou de celle de 1870 ? ? J'habite Fougerès et vers 1900, également, les Fougerais du centre désignaient le nouveau quartier de Bonabry en construction sous le nom de « Tonkin », sans doute par assimilation avec la campagne lointaine du Tonkin dans les années 1880 et ceci également avec une manie d'ironie.

Les deux faits sont à rapprocher. La différence de classe entre le petit bourg de Lancieux assez pauvre et abandonné vers 1900, et Saint-Briac sur l'autre rive du Frémur, patrie assez galante des Capitaines au long-cours suffit, semble-t-il, à expliquer les surnoms de Prusse et Prussiens attribués à Lancieux et à ses habitants.

421. — ST-GOBRIEN.

Gobrianus, Chomeanus, moine breton, devint évêque de Vannes.

A 87 ans, il se retira dans une cellule d'ermitte où il mourut en 725. Le propre de Vannes a sa fête le 10 novembre.

Dans son « *memento* », page 72, Duine nous dit que Gobriou n'est pas inscrit dans le catalogue de Vannes. Cependant sa légende le fait évêque de cette ville. La « *vita gobriani* » mentionne *Conan Mériadec* (sans doute pour plaire aux Rohan). L'église de Rohan est dédiée à saint Gobrien.

Il avait été consacré à Dol.

Lobineau s'est mépris en croyant que le bienheureux avait vécu au XII^e s.

Pour la forme du nom, voir Loth, *Noms*, p. 45.

Pour le culte, voir Duine Brève et m. 55, etc.. Breviaire de Nantes de 1390. H. du Halgouët : Chapelle de Saint-Gobrien.

COSTUMES BRETONS.

Je possède une lithographie de format 48x34 cm., intitulée « *Souvenirs des Côtes-du-Nord* » et signée de V. Adam. Je ne sais quelle est sa valeur documentaire, car l'auteur a publié un certain nombre de « souvenirs » analogues, pour la Bretagne et la Normandie en particulier, et il n'est pas exclu qu'il les ait fait de chic. Sous cette réserve, je note que dans les diverses scènes qu'il a dessinées, douze hommes ou garçonnets — des pêcheurs apparemment — sur dix-huit portent un jupon arrivant au genou et recouvrant soit des pantalons, soit des culottes et des bas. Il ne s'agit pas ici de culottes-jupes, mais de véritables kilts.

Bar al Lann.

Le Directeur de la Publication : FRANCIS LE BOUR'HIS-KERBIZIET.

Imp. Bretonne, Rennes, 31.1206 — 10-53. Dépôt légal 1953, 4^e T., 2524. T. 700

